

Janvier 2023



DIAGNOSTIC TRAME VERTE ET BLEUE ET PROGRAMME D' ACTIONS



Études, conseils et formations
Environnement, écologie et paysage



CONTACTS

Lionel SPETZ, chargé d'étude Écologue

Mathieu THIEBAUT, chargé d'étude Écologue

Céline LOTT, assistante d'étude Écologue

Cathy GUILLOT, chargé d'étude Géographe



9 rue des Fabriques
68470 FELLERING
03 89 55 64 00
secretariat@ecoscop.com
www.ecoscop.com

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	6
2. DÉFINITIONS ET MÉTHODES D'IDENTIFICATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	7
2.1. PRINCIPE, DÉFINITION ET COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE	7
2.2. NOTIONS D'ÉCHELLES DE LA TVB	9
2.3. LA BIODIVERSITÉ CONCERNÉE PAR LA TVB	9
3. DIAGNOSTIC DE LA TVB DE RIEDISHEIM.....	10
3.1. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DÉJÀ RÉALISÉS	10
3.2. DIAGNOSTIC PAYSAGER	11
3.2.1. Les outils de la politique du paysage.....	11
3.2.2. Synthèse des enjeux communs aux politiques du paysage en lien avec la TVB pour Riedisheim .	21
3.2.3. Les unités paysagères	22
3.2.4. Les dynamiques d'évolution des paysages.....	24
3.2.5. Les éléments du paysage, supports de la Trame verte	29
3.2.6. Synthèse des enjeux paysagers	40
3.3. L'EAU À RIEDISHEIM	43
3.3.1. Cours d'eau et canaux	43
3.3.2. Les éléments historiques.....	44
3.4. LE PATRIMOINE NATUREL	46
3.4.1. Les habitats naturels.....	46
3.4.2. La flore.....	50
3.4.3. La faune	50
3.4.4. Les enjeux de la biodiversité communale (et au-delà).....	55
3.5. PROPOSITION D'UNE TVB COMMUNALE	56
3.5.1. Les sous-trames.....	56
3.5.2. Les réservoirs de biodiversité.....	60
3.5.3. Les corridors et les sources de ruptures.....	63
3.6. LES ENJEUX	67
4. PROGRAMME D' ACTIONS.....	68
4.1. RESTAURATION / DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE HAIES	69
4.2. RECRÉATION/DIVERSIFICATION DES HABITATS PRAIRIAUX	72
4.3. MAINTIEN DES VERGERS EXISTANTS /RÉOUVERTURE DES VERGERS ENFRICHÉS	74
4.4. AMÉLIORATION DE LA NATURE EN VILLE	76
4.5. AMÉLIORATION DE LA STRUCTURE DES LISIÈRES FORESTIÈRES.....	78
4.6. AMÉLIORATION DE LA TRAME DES ZONES HUMIDES.....	79
4.7. RENATURATION DES BERGES DU CANAL DU RHÔNE AU RHIN	80
4.8. GESTION DES MILIEUX FORESTIERS.....	81
4.9. LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES INVASIVES ET ENVAHISSANTES	82
4.10. CRÉATION DE MICROHABITATS POUR LA FAUNE	83
5. ANNEXES	84

5.1. ANNEXE 1 : SIGNIFICATION DES STATUTS POUR CHAQUE GROUPE D'ESPÈCES	84
5.1.1. Flore.....	84
5.1.2. Oiseaux.....	84
5.1.3. Mammifères (hors chiroptères)	84
5.1.4. Amphibiens.....	85
5.1.5. Reptiles.....	85
5.1.6. Insectes.....	85
ANNEXE 2 : ESPÈCES RECENSÉES SUR LE BAN COMMUNAL.....	85
ANNEXE 3 : LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES POLITIQUES DE PLANIFICATION	92
5.1.7. Du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Alsace au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Grand Est	92
5.1.8. Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)	96
5.1.9. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)	97
5.1.10. Le schéma prospectif des continuités douces et vertes.....	98

LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET FIGURES

<i>Figure 1 : Illustration schématique du fonctionnement écologique.....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 2 : Les différentes échelles des réseaux écologiques.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 3 : Portraits sensibles des unités paysagères de l'Atlas des paysages d'Alsace concernant Riedisheim</i>	<i>12</i>
<i>Figure 4 : Classement dans le PLU d'un espace vert urbain en emplacement réservé (source : AURM).....</i>	<i>17</i>
<i>Figure 5 : Programme d'actions du GERPLAN de l'ex CC des Collines.....</i>	<i>18</i>
<i>Figure 6 : Actions GERPLAN réalisées et en projet dans le secteur du canal.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 7 : Actions GERPLAN réalisées et en projet dans le secteur de la nouvelle résidence SOMCO.....</i>	<i>20</i>
<i>Figure 8 : Cartographie synthétique des continuités écologiques du SRADDET.....</i>	<i>92</i>
<i>Figure 9 : Actions pour le développement des mobilités douces en s'appuyant sur la Trame verte</i>	<i>99</i>

<i>Carte 1 : Localisation générale de la commune.....</i>	<i>6</i>
<i>Carte 2 : Objectifs de préservation et de requalification des paysages du SCoT de la région mulhousienne.....</i>	<i>14</i>
<i>Carte 3 : Éléments paysagers protégés du PLU de Riedisheim</i>	<i>16</i>
<i>Carte 4 : Les unités paysagères.....</i>	<i>24</i>
<i>Carte 5 : L'occupation du sol à la fin du 19^e siècle.....</i>	<i>25</i>
<i>Carte 6 : L'occupation du sol au milieu des années 1950.....</i>	<i>26</i>
<i>Carte 7 : L'occupation du sol au milieu des années 2000.....</i>	<i>27</i>
<i>Carte 8 : L'occupation du sol en 2022.....</i>	<i>28</i>
<i>Carte 9 : Éléments structurants paysagers (partie nord de la commune).....</i>	<i>41</i>
<i>Carte 10 : Éléments structurants paysagers (partie sud de la commune)</i>	<i>42</i>
<i>Carte 11 : Les milieux aquatiques et humides de Riedisheim.....</i>	<i>44</i>
<i>Carte 12 : Les milieux aquatiques et humides historiques de Riedisheim</i>	<i>45</i>
<i>Carte 13 : Sous-trame des milieux boisés de Riedisheim</i>	<i>57</i>
<i>Carte 14 : Sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de Riedisheim.....</i>	<i>58</i>
<i>Carte 15 : Sous-trame associée à la nature en ville de Riedisheim</i>	<i>59</i>
<i>Carte 16 : Sous-trame des milieux boisés et réservoirs de biodiversité.....</i>	<i>60</i>
<i>Carte 17 : Sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts et réservoirs de biodiversité</i>	<i>61</i>
<i>Carte 18 : Nature en ville et réservoirs de biodiversité</i>	<i>62</i>
<i>Carte 19 : Continuités et ruptures des milieux forestiers</i>	<i>64</i>
<i>Carte 20 : Continuités et ruptures des milieux ouverts et semi-ouverts.....</i>	<i>65</i>
<i>Carte 21 : Continuités et ruptures en termes de nature en ville.....</i>	<i>66</i>
<i>Carte 22 : Éléments de la TVB par sous-trames du SRCE Alsace à Riedisheim</i>	<i>95</i>
<i>Carte 23 : Objectifs de maintien ou de remise en bon état de la fonctionnalité des éléments de la TVB du SRCE Alsace</i>	<i>95</i>
<i>Carte 24 : Éléments de la Trame verte et bleue du SCoT de la région mulhousienne</i>	<i>97</i>
<i>Carte 25 : Synthèse des orientations du PADD du PLU de Riedisheim</i>	<i>98</i>
<i>Carte 26 : Potentiel pour le développement de la Trame verte du schéma prospectif des continuités douces et vertes.....</i>	<i>100</i>
<i>Carte 27 : Schéma prospectif des déplacements cyclables</i>	<i>101</i>
<i>Carte 28 : Schéma prospectif des « liens verts ».....</i>	<i>102</i>

<i>Figure 1 : Illustration schématique du fonctionnement écologique.....</i>	<i>7</i>
<i>Figure 2 : Les différentes échelles des réseaux écologiques.....</i>	<i>8</i>
<i>Figure 3 : Portraits sensibles des unités paysagères de l'Atlas des paysages d'Alsace concernant Riedisheim</i>	<i>12</i>
<i>Figure 4 : Classement dans le PLU d'un espace vert urbain en emplacement réservé (source : AURM).....</i>	<i>17</i>

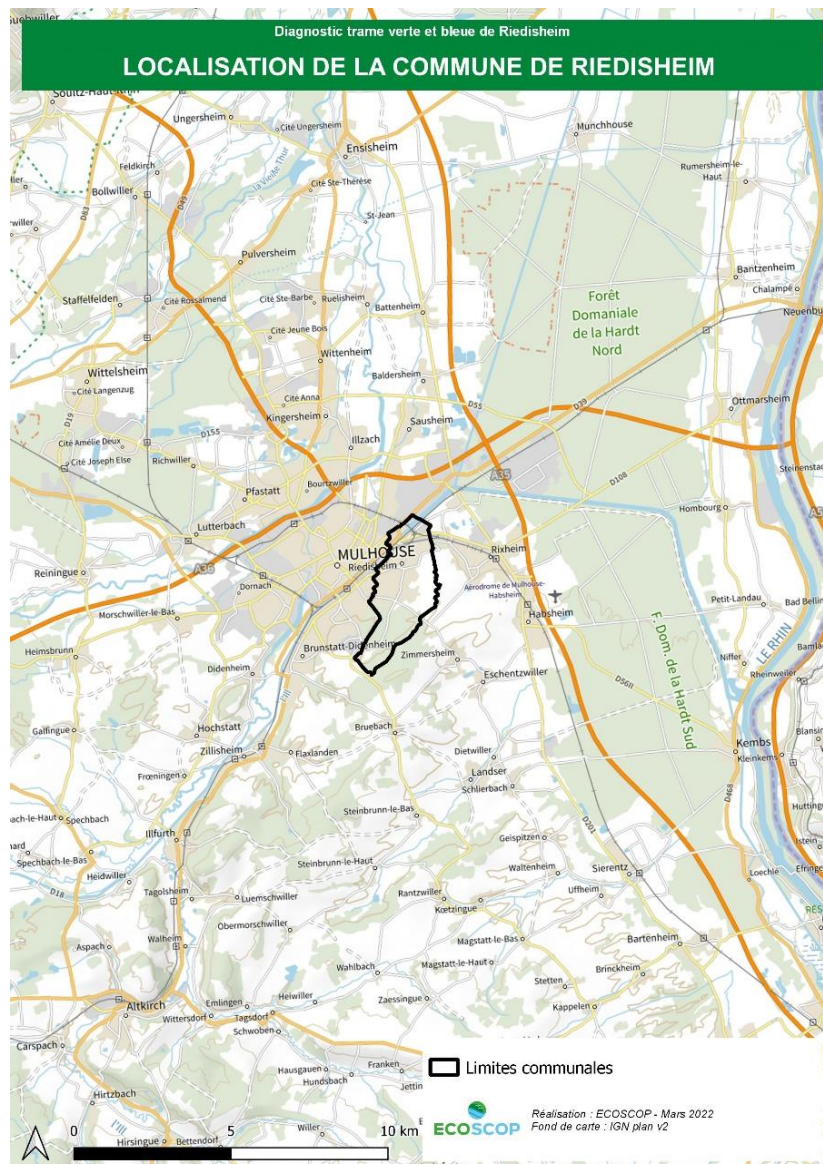
Figure 5 : Programme d'actions du GERPLAN de l'ex CC des Collines 18
Figure 6 : Actions GERPLAN réalisées et en projet dans le secteur du canal..... 20
Figure 7 : Actions GERPLAN réalisées et en projet dans le secteur de la nouvelle résidence SOMCO 20
Figure 8 : Cartographie synthétique des continuités écologiques du SRADDET 92
Figure 9 : Actions pour le développement des mobilités douces en s'appuyant sur la Trame verte 99

1. INTRODUCTION

La Ville de Riedisheim a répondu à l'Appel à projets Trame verte et bleue (TVB) lancé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la DREAL et la Région Grand Est, qui a pour objectif de soutenir des projets globaux et multi-partenariaux de préservation et de reconquête de la TVB locale. Les projets pouvant être éligibles à cet appel à projets sont ceux ayant pour objectif la création et/ou la restauration de continuités écologiques, faisant intervenir une pluralité d'actions, à condition :

- **De se baser sur des éléments de diagnostic territorial de l'état de la TVB** justifiant d'intervenir de manière ciblée sur des milieux naturels du territoire, ou de manière plus globale pour réaliser des actions concrètes contribuant à la biodiversité et n'impactant pas négativement le fonctionnement des corridors et réservoirs de biodiversité ;
- **De réaliser majoritairement des actions concrètes de préservation et/ou de restauration de la TVB** (plantations de haies, vergers, restaurations et créations d'habitats, création / restauration de milieux humides, actions de maîtrise foncière de milieux d'intérêt écologique reconnu, aménagements de passage à faune, etc.) ;
- **De s'appuyer sur une animation territoriale impliquant une concertation des acteurs locaux concernés par le projet** et des partenaires techniques en capacité de réaliser des actions : animation et pilotage du projet, actions de communication et de sensibilisation des publics locaux, action de valorisation et d'accueil du public sur les sites restaurés ou gérés...

ECOSCOPE accompagne la commune dans la réalisation du **diagnostic territorial** et la **définition d'actions**.



Carte 1 : Localisation générale de la commune

2. DÉFINITIONS ET MÉTHODES D'IDENTIFICATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Ce premier chapitre vise à établir les définitions et à exposer les principes méthodologiques de la trame verte et bleue, étape indispensable pour la compréhension des chapitres suivants.

2.1. PRINCIPE, DÉFINITION ET COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La Trame verte et bleue (ou écologie du paysage) se rapporte à l'analyse de la fonctionnalité des réseaux écologiques. Elle peut être décrite comme l'ensemble des espaces qui permettent l'accomplissement des cycles biologiques, faunistiques et floristiques, au sein d'un territoire : déplacements journaliers ou saisonniers (souvent liés à la recherche de nourriture), flux migratoires (souvent liés à la reproduction), etc. On peut distinguer les relations aquatiques (cours d'eau, plaines inondables, fossés...), les relations arborées et arbustives (forêts, bosquets, haies...) et les relations de milieux ouverts (humides à secs).

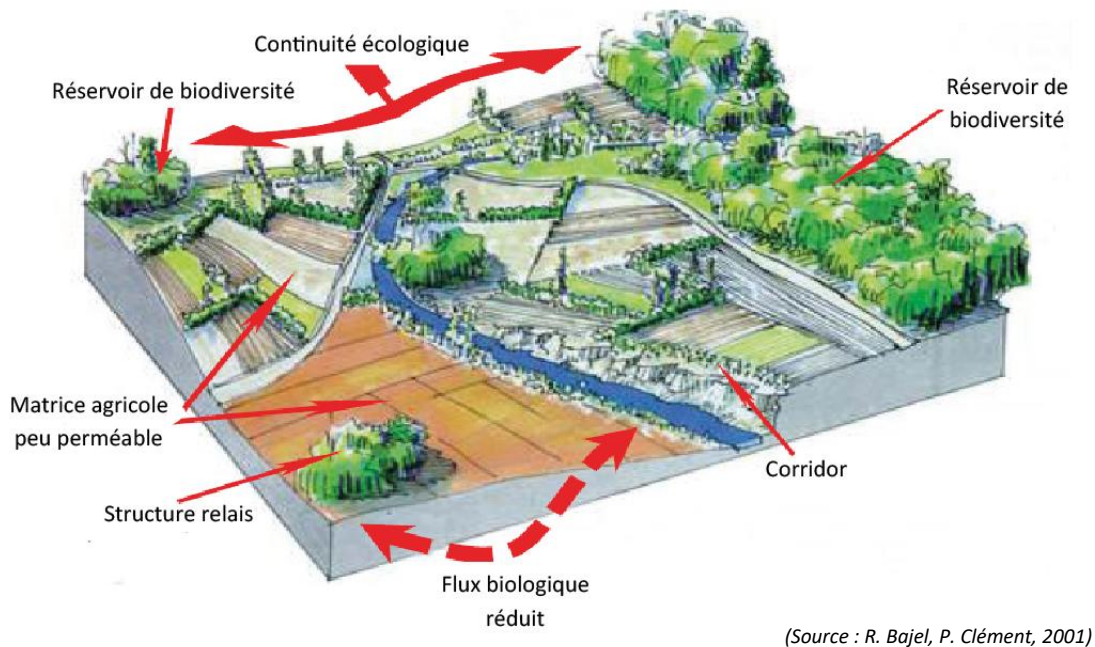


Figure 1 : Illustration schématique du fonctionnement écologique

Le fonctionnement écologique est l'expression de la qualité des réseaux écologiques. Il doit permettre la conservation des espèces au niveau démographique et anticiper les besoins liés à leurs déplacements dans le cadre du changement climatique.

La TVB a donc pour ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité et l'isolement des populations à travers la préservation d'espaces de vie suffisants aux espèces et la restauration des **continuités écologiques** entre ces espaces. Elle vise ainsi à assurer la fonctionnalité des écosystèmes, favorable aussi bien à la biodiversité patrimoniale qu'à la biodiversité ordinaire.

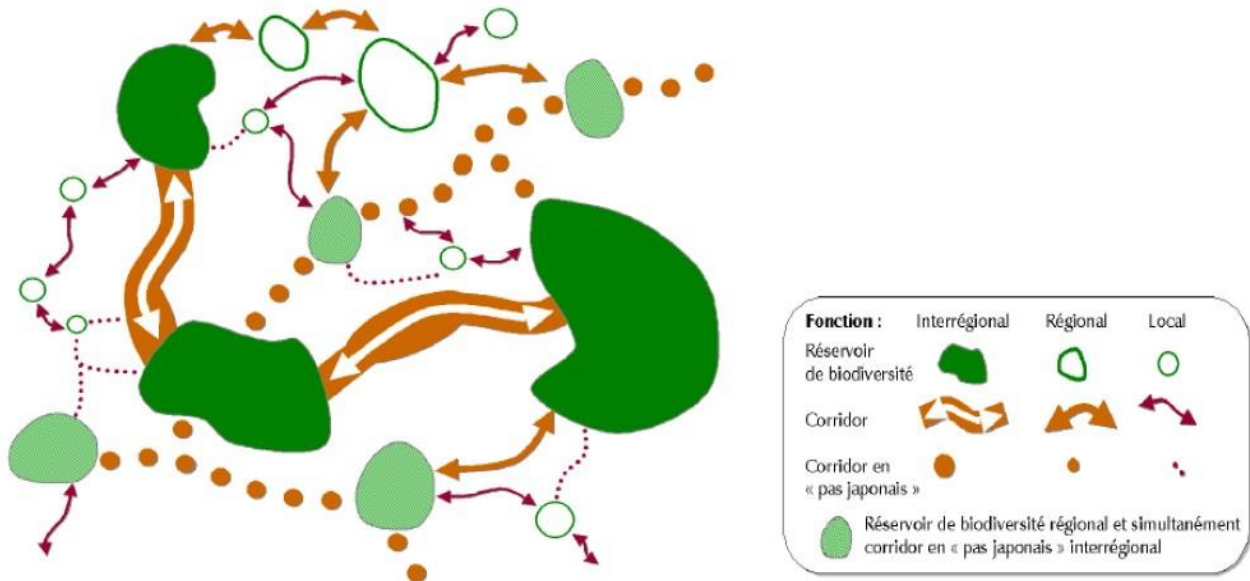
La notion de *continuité écologique*, inhérente à la TVB, se décline en **4 composantes principales** :

- Les **sous-trames** écologiques (ou matrice), c'est-à-dire les types de milieux / les habitats d'espèces (forêts, prairies, zones humides...) plus ou moins connectés et plus ou moins perméables aux flux biologiques. Les sous-trames représentent donc des milieux favorables aux espèces qui leur sont inféodées, pour assurer leur cycle de vie et leurs déplacements, et sont identifiées à partir de l'occupation du sol sur le territoire.
- Les **réservoirs** de biodiversité, c'est-à-dire les **réseaux** de sous-trames riches en biodiversité, de bonne qualité écologique. On distingue les réservoirs définis sur la base de différents périmètres d'inventaires et de

protection (Espaces Naturels Sensibles, Natura 2000, ZNIEFF...) et ceux définis grâce à une connaissance plus « locale » de la richesse écologique. Il peut alors s'agir d'espaces plus ordinaires mais dont la diversité structurelle participe au réseau de réservoirs de manière secondaire.

- Les **corridors** écologiques, c'est-à-dire les axes de déplacement préférentiels entre les réservoirs. Ils dépendent du type d'habitat, des éléments naturels du paysage, du relief et des barrières aux déplacements. On distingue en fonction du groupe écologique et de l'espèce considérée : les éléments linéaires (réseaux de haies, végétation riveraine de cours d'eau, lisières forestières...), les structures relais ou éléments ponctuels (vergers, bosquets, mares, prairies...).

La fonctionnalité d'une continuité dépend à la fois de ses dimensions (largeur, longueur) et de sa qualité (état de conservation des milieux, recouvrement des sols et strates de végétation, fréquence des zones « relais », etc.). Plus la structure du corridor est diversifiée, plus il est fonctionnel pour différents groupes d'espèces et plus il joue un rôle écologique important.



(Source : Cemagref, d'après Riehen et al. 2004)

Figure 2 : Les différentes échelles des réseaux écologiques

- Les **sources de fragmentation et de rupture**, qui correspondent aux perturbations de la TVB. Les principales sources de fragmentation du territoire qui sont étudiées sont : les obstacles liés aux infrastructures linéaires de transports (routes importantes, canaux, etc.), les obstacles liés à l'urbanisation (étalement urbain, périurbanisation, nuisances sonores et lumineuses, etc.), les obstacles sur les cours d'eau (ouvrages entravant la libre circulation des espèces), les obstacles liés à des activités humaines pouvant altérer la qualité des milieux (agriculture, gestion forestière, exploitation de carrières, chasse, etc.).

La TVB fonctionne donc selon un principe de déplacements ou d'échanges entre des réservoirs de biodiversité (ex : des massifs forestiers) reliés par des corridors biologiques (ex : un réseau de haies jointif aux massifs forestiers). De ces échanges découlent des notions de perméabilité plus ou moins forte (les milieux urbanisés, par exemple, sont peu perméables aux déplacements de la faune), de cloisonnement (canal, autoroute, etc.) et d'effet puits (ex : une route qui induit une mortalité telle à une population animale que son état de conservation est menacé).

Les notions de réservoirs et de corridors sont amenées à évoluer, en fonction des échelles considérées et des groupes faunistiques étudiés : des corridors qui servent au déplacement de la faune (rivière, haie...) peuvent également servir d'habitats pour certaines espèces.

Les réservoirs et les corridors s'inscrivent au sein de sous-trames de milieux : milieux forestiers, prairiaux, aquatiques, etc. Même si des interdépendances fonctionnelles existent entre les différentes sous-trames, les espèces sont souvent inféodées à une sous-trame donnée.

2.2. NOTIONS D'ÉCHELLES DE LA TVB

Les échelles de la TVB renvoient principalement à 2 notions, développées dans les parties suivantes.

✧ ECHELLE DES COMPOSANTES DE LA TVB

La notion d'échelle est interdépendante des distinctions entre corridors et réservoirs, en fonction des groupes de faune considérés, comme déjà évoqué dans le point précédent. Pour un insecte, le milieu au sein duquel s'accomplit le cycle biologique (alimentation, reproduction, dont essaimage), c'est-à-dire le réseau écologique décomposé en réservoirs et corridors, peut ne constituer qu'une fraction du milieu d'un grand mammifère.

Les représentations courantes de la TVB tendent à la réduire aux continuités forestières, prairiales ou ripariales, dont dépend la faune grande et moyenne. Cette représentation peut s'accommoder d'un niveau de fragmentation plus ou moins important. Or, il est indispensable de considérer également les échelles plus fines, indispensables à la représentation de réseaux adaptées à la petite et micro-faune et aux végétaux, parfois beaucoup plus sensible à la fragmentation et aux ruptures de continuités.

✧ ECHELLE DE PRÉCISION DE LA REPRÉSENTATION DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Les niveaux de représentation de l'écologie fonctionnelle tiennent compte du territoire considéré :

- Les continuités naturelles à l'échelle du territoire d'une commune, qui permettent les échanges biologiques entre les différents milieux présents sur le territoire, peuvent être représentées sous formes de « principes de continuités », c'est-à-dire des flux biologiques directionnels généraux et sans notion précise de supports des continuités, ou de manière détaillée, avec l'objectif d'identifier finement le maillage des milieux qui composent les réservoirs et les continuités pour le sujet considéré (une espèce spécifique d'amphibien, un grand ongulé...);
- Le niveau supra-territorial où le territoire participe aux échanges et aux flux biologiques à large échelle. A ce niveau de représentation, on se limite généralement aux flux biologiques directionnels généraux, sauf à traiter une espèce ayant des exigences écologiques particulières.

2.3. LA BIODIVERSITÉ CONCERNÉE PAR LA TVB

La TVB concerne la faune mais aussi la flore, les espèces inféodées aux milieux terrestres et aux milieux aquatiques (ou les deux), et les milieux qui participent à leurs cycles biologiques. On peut alors choisir différentes approches pour présenter les relations entre les espèces et leurs milieux.

✧ L'APPROCHE PAR LES HABITATS

L'approche par les habitats / les types de milieux est basée sur les principaux supports des réseaux écologiques, elle constitue ici le socle du diagnostic. Les espèces sont rattachées aux principaux types de continuités identifiés, généralement sous forme de sous-trame.

✧ LA PRISE EN COMPTE DES ESPÈCES DÉTERMINANTES

L'approche « espèce », en complément de l'approche par les habitats, est destinée à affiner la caractérisation des réseaux écologiques, en étudiant les besoins spécifiques aux espèces ou groupes d'espèces. Il s'agit notamment d'identifier des espèces représentatives d'une sous-trame ou d'un type de continuité.

Cette approche tient souvent compte de la patrimonialité des espèces, du gradient pionnier/terminal, mais aussi des effets de recouvrement inter-espèces (effet « parapluie »).

Toutefois, l'approche « espèce » doit parfois s'affranchir de la simple complémentarité avec les sous-trames. Par exemple, lorsque la gestion d'un milieu est prépondérante pour garantir la fonctionnalité écologique pour une espèce donnée (Grand Hamster, Tarier pâtre...), une analyse spécifique doit être menée.

✧ LA « NATURE EN VILLE »

Les enjeux de nature et de biodiversité en ville font partie des cas particuliers, notamment du fait du caractère souvent ordinaire des espèces en présence et de la relative difficulté à représenter les réseaux écologiques urbains.

3. DIAGNOSTIC DE LA TVB DE RIEDISHEIM

3.1. SYNTHÈSE DES TRAVAUX DÉJÀ RÉALISÉS

Issue du Grenelle de l'environnement, la politique « Trame verte et bleue » est un outil visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Dans le cadre d'un aménagement durable du territoire, celle-ci doit permettre d'identifier et d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

De nombreux acteurs font vivre la politique de la TVB à différentes échelles nationale, régionale, départementale, locale :

- L'Etat et les régions ont élaboré les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), qui respectent les orientations nationales et identifient la TVB à l'échelle régionale. Les SRCE sont à présent intégrés dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Les départements pilotent la politique des espaces naturels sensibles qui contribue à la TVB. Ils peuvent également mener des projets de restauration des continuités écologiques ;
- Les communes et leurs groupements prennent en compte les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et leurs projets de territoire qui encadrent notamment le développement de l'urbanisation (SCoT, PLU) ;
- Les entreprises peuvent agir en aménageant leur site pour préserver des continuités écologiques, mais aussi veiller à réduire leur impact sur l'environnement ;
- Les agriculteurs et les forestiers jouent un rôle dans le maintien des continuités écologiques ;
- Le citoyen a les moyens d'agir à son niveau, dans son jardin (ouvertures dans les clôtures...), individuellement ou collectivement dans le cadre d'une association.

Sur le territoire de la commune de Riedisheim, les éléments de la TVB du SRCE Alsace intégré au SRADDET Grand Est comprennent deux réservoirs de biodiversité d'importance régionale situés au sud et à l'est du territoire communal :

- La « forêt du Zührenwald » (RB104), un réservoir essentiellement constitué de milieux forestiers.
- Les « collines du Horst mulhousien » (RB105), un réservoir plus diversifié en habitats naturels, composé de cultures, de prairies, de vergers, de boisements et de quelques cours d'eau.

Aucun corridor écologique ne concerne directement le ban communal. Le plus proche se situe au nord-est sur le territoire de Rixheim (C293). Il s'agit d'un corridor mixte associé aux sous-trames des milieux forestiers, des milieux ouverts humides et des prairies, dont la remise en bon état constitue un enjeu majeur.

Le SCoT de la Région Mulhousienne prend en compte les réservoirs de biodiversité du SRADDET. Il inscrit, de plus, le canal du Rhône au Rhin en tant que corridor en milieu urbanisé (pénétrantes vertes) à renforcer et valoriser en cohérence avec les enjeux urbains.

Le PLU de Riedisheim appuie son projet sur la préservation des collines de l'urbanisation et un développement urbain durable du territoire communal. Le PLU distingue trois réservoirs de biodiversité à l'échelle communale : la forêt du Tannenwald-Zührenwald, la mosaïque de vergers et prairies qui ponctuent les collines agricoles et la zone de la fontaine Saint-Marc. Il assure le maintien des corridors écologiques entre les réservoirs et les habitats de la faune ainsi qu'une bonne perméabilité des milieux traversés. Cela se traduit règlementairement par des mesures de protection de la trame végétale et en particulier de la trame arborée.

Riedisheim s'est également dotée d'un schéma prospectif des continuités douces et vertes s'appuyant sur deux grandes thématiques : la nature en ville pour une commune résiliente et la voirie apaisée pour une mobilité douce renforcée (AURM, juin 2022). Ce schéma identifie les supports pour le développement de liaisons entre les réservoirs de biodiversité et le tissu urbain reposant sur l'ensemble des jardins, espaces publics et paysagers végétalisés (44 % de la surface du tissu urbanisé). Il a également mis en évidence l'attention particulière à apporter à la zone de transition entre le tissu urbain et agricole, notamment sur les collines qui forment un écrin de verdure entre cultures, vergers et prairies.

Une description complète des travaux réalisés aux différentes échelles territoriales est présentée en annexe.

3.2. DIAGNOSTIC PAYSAGER

La politique de la Trame verte et bleue s'est construite sur les concepts scientifiques de l'écologie du paysage, qui aborde le paysage d'une manière fonctionnelle. L'écologie du paysage s'intéresse en effet aux relations entre les structures paysagères et leur fonctionnement écologique. Son objet est de montrer comment l'organisation des éléments qui composent un paysage agit sur la biodiversité en général et la biologie des populations en particulier.

La loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite « Grenelle 2 », a assigné à la TVB l'objectif « d'améliorer la qualité et la diversité des paysages ». Ainsi, aborder les enjeux de maintien/préservation/remise en bon état des continuités écologiques, c'est également prendre en compte l'aménagement et la gestion du paysage.

Par exemple, les alignements d'arbres, les haies ou les ripisylves ont un intérêt en termes de continuités écologiques et font partie du paysage comme éléments ou structures paysagères. Donc au-delà de leur fonction écologique, les trames vertes et bleues répondent également à des fonctions paysagères, sociales et récréatives.

Le paysage est en outre une entrée privilégiée pour permettre une bonne acceptation de la TVB. L'entrée paysage, plus accessible et plus facilement appropriable, introduit le cadre de vie dans la concertation. Elle peut également être un levier pour faciliter la mise en œuvre d'actions de préservation/restauration de la TVB.

A Riedisheim, le souci de préservation des éléments paysagers structurants a été très tôt pris en compte dans les documents d'urbanisme (POS, PLU). La commune a identifié, localisé et protégé, via le zonage et le règlement, les éléments naturels qui composent le paysage du territoire.

La commune est également engagée dans un Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) couvrant le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération, où les enjeux de préservation de la biodiversité, de mise en valeur du paysage et de maintien d'une agriculture périurbaine durable constituent des préoccupations majeures.

L'approche paysagère de la TVB s'appuie, entre autres, sur ces documents de référence, sur une analyse cartographique fine de l'occupation du sol et sur des vérifications de terrain. Celle-ci est mobilisée ici comme outil d'identification des éléments paysagers, supports de TVB de Riedisheim. Elle s'attache également à décrire leur agencement et leurs rôles dans le réseau écologique, ainsi que leurs dynamiques d'évolution vis-à-vis des usages du paysage.

3.2.1. Les outils de la politique du paysage

Les politiques du paysage concernent l'ensemble des paysages, remarquables ou ordinaires, qui constituent le cadre de vie des populations. On distingue les démarches de développement de la connaissance des paysages et les démarches d'amélioration de la qualité des paysages.

❖ **L'ATLAS DES PAYSAGES D'ALSACE : IDENTIFIER, CARACTÉRISER ET QUALIFIER LES PAYSAGES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE**

L'Atlas des paysages publié en 2015 décrit et explique la diversité et la richesse paysagère de l'Alsace en s'appuyant sur un découpage en 17 unités paysagères cohérentes. Il a vocation à faire connaître les paysages de ce territoire marqué par l'histoire et son attachement à concilier développement économique et environnement. A ce titre, l'Atlas des paysages a vocation à être un outil de connaissance partagé, d'aide à la décision pour tous les acteurs de l'aménagement de l'espace et, plus largement, de sensibilisation de tous les publics.

La commune de Riedisheim se positionne à cheval sur 2 unités paysagères : celle de Mulhouse et du Bassin Potassique, et celle du Sundgau.

Les principaux enjeux de l'Atlas des paysages pour Riedisheim sont de :

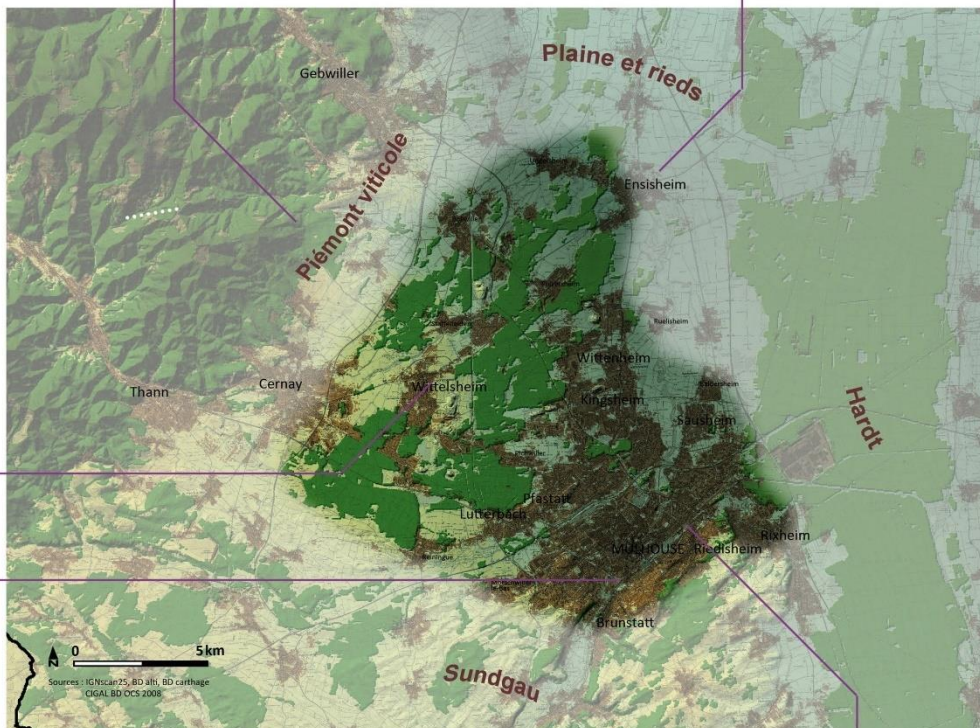
- **Valoriser la présence de l'eau ;**
- **Maintenir des ouvertures paysagères / Retrouver une cohérence paysagère entre espaces naturels, agricoles et urbains ;**
- **Pérenniser et valoriser le petit parcellaire des collines ;**
- **Maintenir la place de l'arbre dans les paysages ouverts ;**
- **Soigner les limites urbaines ;**
- **Mettre en valeur les espaces publics.**

Mulhouse et le Bassin potassique

- Un relief plat
- Un paysage composite et imbriqué, une composition complexe
- Une forte présence de la forêt qui limite les horizons
- Mulhouse, une agglomération qui s'étale
- De grandes clairières urbaines ou agricoles
- Un réseau routier très diversifié et important qui quadrille l'unité
- Des cours d'eau discrets alternant des passages urbains, forestiers ou agricoles
- L'III, la Doler et l'Insel traversant l'unité avec une direction sud/ouest – nord/est
- De nombreuses cités ouvrières déconnectées des centres bourgs
- Des lieux de mémoire miniers ou de loisirs disséminés

Les Vosges en toile de fond à l'ouest forment une belle ligne de force dans le paysage

L'ouverture de la plaine agricole marque la fin du bassin potassique au nord



Le bassin minier forme un paysage de clairières au cœur de la forêt du Nonnenbruch

La vallée de l'III traversant une partie de Mulhouse, empruntée par le canal à grand gabarit du Rhône au Rhin

L'agglomération de Mulhouse implantée à la confluence de la Doler et de l'III, s'est développée le long de la vallée de l'III puis en direction du Bassin potassique

Le Sundgau du piémont vosgien

- Un paysage adossé aux Vosges qui forment l'horizon
- Des vallées dissymétriques, y compris la Largue.
- Des boisements plus étendus à l'approche des Vosges
- Des boisements sur les lignes de reliefs au nord des vallées.
- Des petites plaines cultivées aux abords de la Largue.
- La Largue : une vallée herbagère à fond plat avec un coteau sud plus affirmé
- Le canal du Rhône au Rhin au tracé rigoureux
- La vallée de l'III plus affirmée avec deux coteaux bien lisibles est colonisée par l'urbanisation.

Le Bas-Sundgau

- Un coteau en belvédère sur le Rhin, Bâle et la Forêt Noire.
- Un paysage de versants, sillonnés de vallons, alternant avec des parties plus plates.
- Une impression de grande simplicité en raison d'une majorité de grandes cultures.
- Des villages bien délimités sur les versants des vallons ou sur les replats.
- De nombreux vergers sur les versants qui animent les vues.

Le Haut-Sundgau

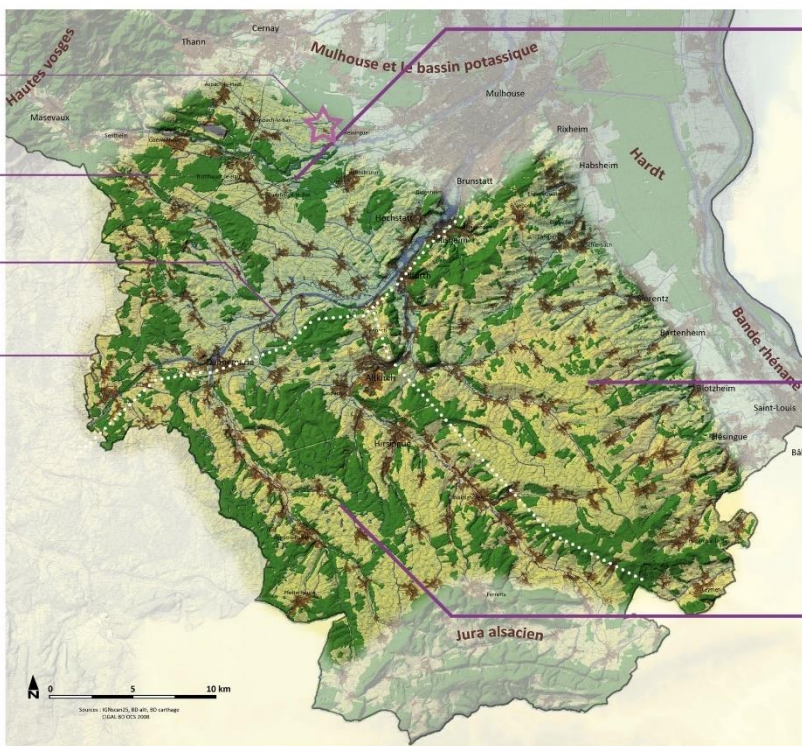
- Des vallées parallèles et symétriques, qui orientent les perceptions.
- Un paysage très diversifié composé de prés, de cultures et de forêts.
- Des vallées qui fédèrent l'urbanisation.
- La vallée de la Largue : un couloir plus intime, bordé de forêts étendues.
- Des étangs disséminés dans les boisements.
- Une alternance de vues en belvédère et plus intime dans les fonds.

Abbaye d'Oelenberg

La transition avec le piémont vosgien est marquée par un relief plus affirmé et une présence plus forte des bois et des prés

La vallée de la Largue puis de l'III forme un couloir herbagère entre Haut et Bas Sundgau

A l'ouest, le Sundgau se poursuit vers le Territoire de Belfort



Sundgau

- Des reliefs imposants en bordure du Sundgau (Vosges, Jura, coteau en belvédère sur le Rhin).
- Un paysage de vallées et de vallons, en alternance avec des replats cultivés.
- Un paysage très varié, alliant bâti, forêt, cultures et prés.
- Une grande diversité de perceptions : points en belvédère et vues intimes dans les fonds.
- Des routes de crête offrant des horizons lointains
- Des villages-rue groupés autour de d'un clocher
- Des ripisylves qui marquent le passage des cours d'eau.

Figure 3 : Portraits sensibles des unités paysagères de l'Atlas des paysages d'Alsace concernant Riedisheim

✧ **LE SCOT DE LA RÉGION MULHOUSIENNE : FORMULER LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION**

Située à l'articulation entre les collines sundgauviennes et la plaine d'Alsace, la Région Mulhousienne se caractérise également par des espaces naturels et agricoles riches qui constituent un atout certain pour l'attractivité du territoire et la qualité de son cadre de vie. Le périmètre du SCoT comprend notamment une partie des ensembles naturels majeurs d'Alsace (Ile et forêt du Rhin, forêt de la Hardt, collines du Sundgau, vallées alluviales, etc.).

La préservation des espaces naturels et agricoles de premier plan est un enjeu important pour la Région Mulhousienne, en termes d'environnement (biodiversité, eau, risques), d'économie (agriculture, sylviculture, énergie) et de foncier (gestion durable des capacités de développement). L'attractivité territoriale et résidentielle de la Région Mulhousienne passe aussi par la valorisation de ce patrimoine naturel à travers la Trame verte et bleue.

Les objectifs de qualité paysagère formulés dans le DOO du SCoT sont regroupés sous les deux grandes orientations suivantes, dont la première est principalement tournée vers la préservation des éléments de la TVB.

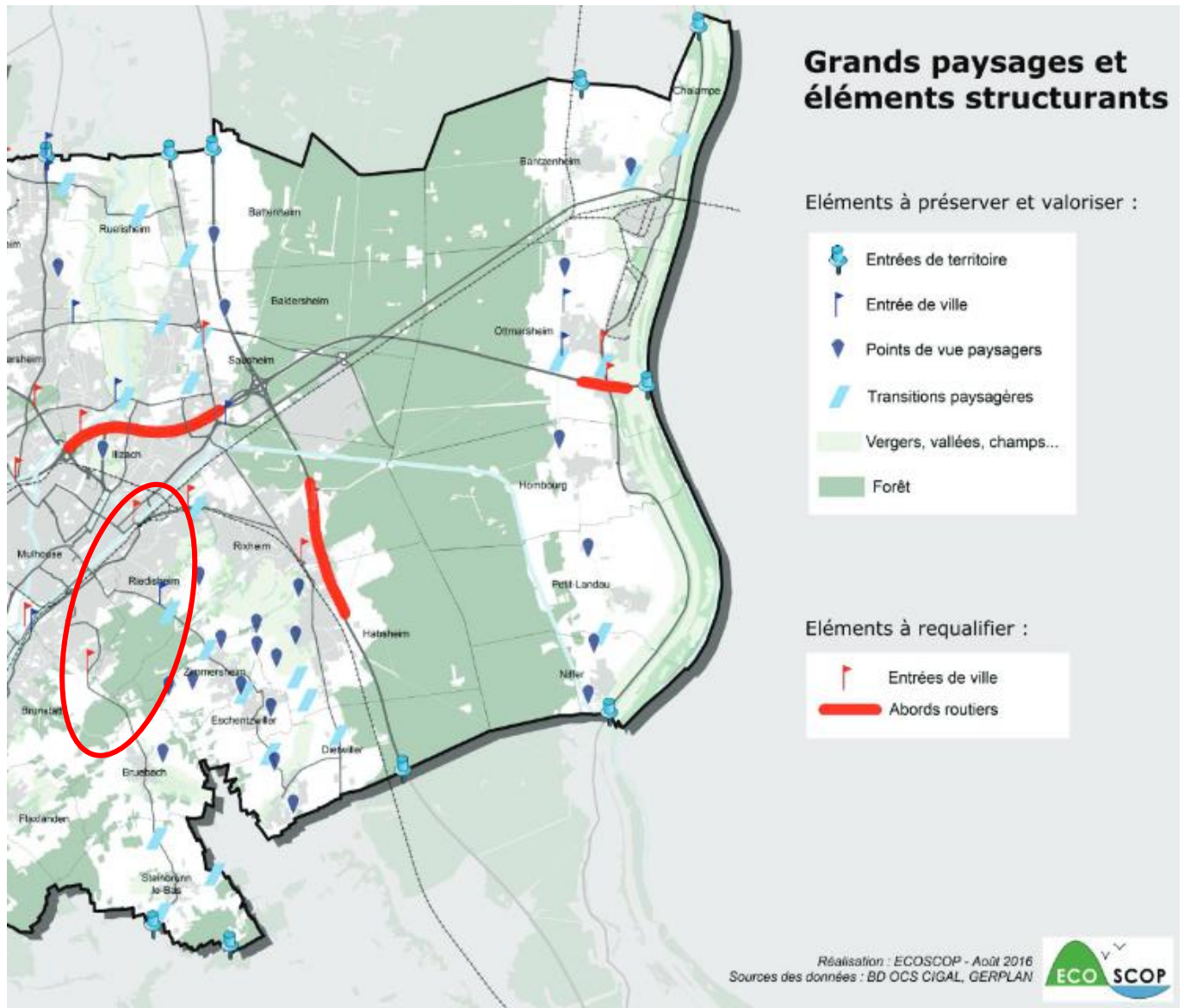
- **Orientation 2.2 : Préserver et conforter la charpente naturelle et paysagère de la région mulhousienne**
 - Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, pour un cadre de vie de qualité ;
 - Préserver les éléments supports de la biodiversité et remettre en bon état les continuités écologiques ;
 - Préserver et protéger les réservoirs de biodiversité ;
 - Protéger et renforcer le réseau des corridors écologiques ;
 - Protéger l'environnement naturels des cours d'eau ;
 - Prendre en compte la TVB définie à l'échelle régionale, en trouvant la bonne articulation entre enjeux de biodiversité et enjeux d'aménagement ;
 - Intégrer des aménités paysagères et environnementales dans les espaces urbanisés et notamment dans les opérations d'aménagement.
- **Orientation 2.3 : Offrir un cadre de vie de qualité**
 - Sauvegarder les paysages caractéristiques de la Région Mulhousienne ;
 - Maintenir et valoriser les transitions paysagères ;
 - Traiter et soigner les entrées de villes existantes et à venir ;
 - Préserver la qualité des paysages aux abords des réseaux.

En dehors des réservoirs de biodiversité, les prescriptions du SCoT de la région mulhousienne sont de protéger et valoriser les paysages et les espaces associés par :

- **Le maintien de leur occupation naturelle et/ou agricole lorsqu'elle est encore effective ;**
- **L'évitement du mitage de ces espaces en limitant et encadrant les constructions nouvelles isolées et le développement des constructions isolées existantes ;**
- **La maîtrise du développement des secteurs déjà urbanisés ou des secteurs d'urbanisation future et la mise en place de dispositions d'intégration paysagère des projets et des constructions (recommandations).**

Le SCoT demande également que les PLU maintiennent les transitions paysagères comme les coupures d'urbanisation entre les communes en s'appuyant sur les éléments naturels existants et/ou les dernières maisons en place. Ils peuvent prévoir une largeur minimale de 100 m pour les transitions paysagères et lorsque la largeur existante est inférieure à 100 m, tenter de les maintenir au minimum à la largeur existante.

Riedisheim est ainsi concerné par le maintien des transitions paysagères identifiées dans le secteur des collines et au niveau de la conurbation avec Rixheim où le SCoT demande également qu'une attention particulière soit portée dans les PLU aux « entrées de ville à requalifier » repérées sur la carte ci-contre.



Carte 2 : Objectifs de préservation et de requalification des paysages du SCOT de la région mulhousienne

✧ LE PLU DE RIEDISHEIM : TRADUIRE LES ORIENTATIONS DU SCOT À L'ÉCHELLE LOCALE

Le PLU de Riedisheim s'appuie sur une forte volonté de concilier un développement urbain durable avec la préservation de l'urbanisation du secteur des collines.

Ce secteur se compose d'une mosaïque de parcelles cultivées, de pâtures, de vergers et de zones préforestières. Dans un souci de préservation des éléments identitaires des collines, la commune a protégé et identifié, à travers son zonage et son règlement, un certain nombre d'espaces boisés classés, de vergers entretenus ou en voie d'enrichissement, des bois et broussailles, ainsi que des secteurs de prairies plus ou moins arborés. Tous ces éléments sont pris en compte au titre des articles L.153-23 ou 153-19 du Code de l'Urbanisme.

Le PLU préserve également un certain nombre d'éléments arborés au sein du tissu urbain (parcs, places, alignements d'arbres, arbres isolés).

En termes de zonage, le massif forestier du Tannenwald-Zuhrenwald, qui couvre près d'un quart du ban communal, est classé en zone naturelle Nf et le secteur des collines en zone naturelle Nc. En milieu urbain, les parcs et jardins familiaux sont classés en zone naturelle inconstructible Ni.

Le PLU de Riedisheim traduit une volonté forte de préserver les collines de l'urbanisation et de laisser davantage de place à la nature en ville.

Ainsi, le PLU préserve :

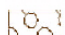
- 344 arbres remarquables ;

- 13 km d'alignements d'arbres ;
- 14 ha d'espaces boisés (haies, bosquets, talus, chemins creux) ;
- 22,7 ha de vergers entretenus ;
- 8 ha de prairies à maintenir enherbées ;
- 9,8 ha de parcs paysagers ;
- 0,6 ha de terrains cultivés en milieu urbain (jardins familiaux, verger) ;
- 131,4 ha de boisements classés au titre des EBC (articles L.130-10 à L.130-6 du Code de l'Urbanisme) ;
- 30 km de chemins piétonniers.


Ces chiffres seraient toutefois à réviser afin de prendre en compte l'occupation du sol actuelle, car certains vergers, par exemple, ne sont plus entretenus voire ont disparu.


Ce travail pourra être mené dans le cadre de l'élaboration du futur PLU intercommunal de l'agglomération mulhousienne. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les communes membres de la m2A ont transféré la compétence « Plan local d'urbanisme » à l'échelle intercommunale.


AU TITRE DE L'ARTICLE L. 130-1 DU CODE DE L'URBANISME

 Espaces Boisés Classés (EBC)


AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-1-5 7° DU CODE DE L'URBANISME


 Espaces densément boisés (haies, bosquets, talus, chemins creux...)

 Vergers entretenus

 Prés ou prés-vergers à maintenir enherbés
Bandes à maintenir enherbées (largeur 1,50 mètres)

 Parcs privés ou publics paysagers


 Alignements ou séquences d'arbres

 Arbres remarquables


 Bâtiment présentant un intérêt patrimonial

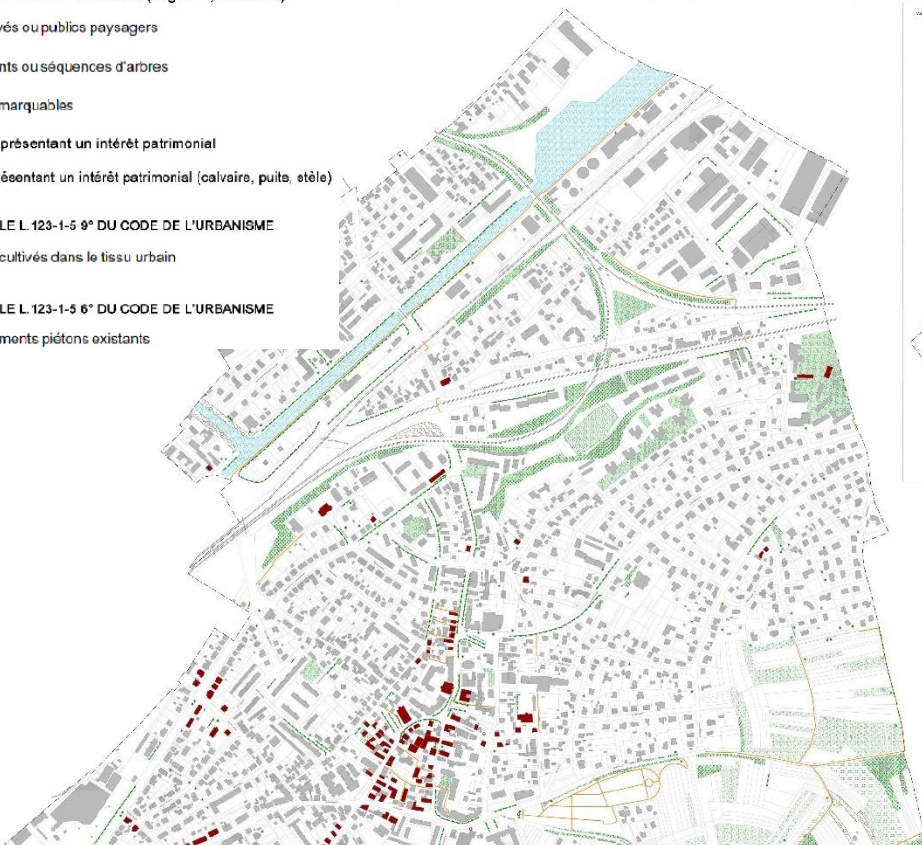
 Edicule présentant un intérêt patrimonial (calvaire, puits, stèle)

AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-1-5 9° DU CODE DE L'URBANISME

 Terrains cultivés dans le tissu urbain

AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-1-5 6° DU CODE DE L'URBANISME

 Cheminement piéton existant



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE RIEDISHEIM
Préambule du Plan 2019

1
2

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

LE PLAN LOCAL D'URBANISME PRODIGE UN
N° 1010 - 10100

Carte 3 : Éléments paysagers protégés du PLU de Riedisheim

La dernière modification du PLU (décembre 2021) a permis de compléter les dispositions du règlement de l'ensemble des zones urbaines, afin d'améliorer la prise en compte de la nature en ville et limiter l'imperméabilisation. L'article 13, relatif aux espaces libres, plantations et espaces protégés, a été modifié pour augmenter la part des surfaces perméables et la part d'espaces verts à la parcelle, concourant ainsi à l'amélioration du cadre de vie, au renforcement de la Trame verte locale, à l'amélioration de la gestion des eaux de pluie et à la lutte contre les îlots de chaleur urbain.

Dans le prolongement des réflexions sur le « schéma prospectif de la Trame verte et des mobilités douces », la commune a inscrit un espace vert arboré en emplacement réservé, localisé à l'angle des rues de Habsheim et des Pyrénées, afin de le protéger de toute pression foncière. Cet espace participe ainsi au renforcement la Trame verte en s'appuyant sur un espace public paysager qui laisse pénétrer la nature en ville et apporte de la biodiversité en milieu urbain, conformément aux orientations du SCoT.



Figure 4 : Classement dans le PLU d'un espace vert urbain en emplacement réservé (source : AURM)

La modification a également porté sur l'ajout d'un emplacement réservé destiné à la création d'un cheminement doux reliant la rue Saint-Marc et les hauteurs du Rossburg. Ce sentier permettra de connecter le maillage piétons-cycles à un cheminement de loisirs dans les collines.



❖ **LE GERPLAN : PRÉCISER LES ENJEUX PAYSAGERS, DÉFINIR UN PROGRAMME D' ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE AU NIVEAU INTERCOMMUNAL OU COMMUNAL**

Le GERPLAN s'inscrit dans la politique de gestion des espaces ruraux et périurbains et des ressources naturelles, initiée depuis 2000 par le Conseil Général du Haut-Rhin (aujourd'hui devenu la Collectivité européenne d'Alsace). La démarche a pour but de mobiliser les acteurs locaux (élus, agriculteurs, associatifs, institutionnels, entrepreneurs, habitants...), afin de répondre collectivement aux enjeux de transitions écologique, agricole, paysagère, alimentaire et environnementale de leur territoire.

Basé sur un diagnostic territorial partagé avec l'ensemble des acteurs, le GERPLAN se concrétise par un programme d'actions opérationnel mis en œuvre à l'échelle intercommunale.

Riedisheim est engagé dans un GERPLAN aux côtés de Mulhouse Alsace Agglomération, née en 2010 de la fusion de 2 communautés de communes (CC de l'Île Napoléon, CC des Collines) et de l'ancienne communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA).

Le GERPLAN de l'ex-Communauté de communes des Collines regroupaient 27 actions autour de 4 grandes orientations présentés sur la figure suivante.





ORIENTATION 1 PARTICIPER A LA PRESERVATION, A LA CONNAISSANCE ET AU RESPECT D'UN PATRIMOINE NATUREL PERIURBAIN EN SURSIS	ORIENTATION 2 SOUTENIR ET COMMUNIQUER SUR L'AGRICULTURE PERIURBAINE	ORIENTATION 3 SAUVEGARDER LES PAYSAGES IDENTITAIRES DES COLLINES ET DU REBORD DE PIEMONT TOUT EN INTEGRANT LA CREATION PAYSAGERE	ORIENTATION 4 PREVENIR LES RISQUES NATURELS TOUT EN PROTEGEANT LES RESSOURCES NATURELLES
			
Orientations	Objectifs	Actions	
Orientation 1 : Participer à la préservation, à la connaissance et au respect d'un patrimoine naturel périurbain en sursis	1.1. Rétablissement d'un réseau écologique fonctionnel 1.2. Préservation de la biodiversité périurbaine et des espèces remarquables	PN 1. Sensibiliser au maintien, voire à la reconstitution de corridors écologiques PN 2. Soutenir la mise en place d'un programme de restauration des petits ruisseaux PN 3. Créer et restaurer des coulées vertes urbaines PN 4. Maintenir et recréer des milieux naturels favorables aux espèces remarquables et en particulier à la Chouette Chevêche PN 5. Valoriser, restaurer et communiquer sur le patrimoine arboré PN 6. Restaurer des sites naturels (Marksbrennla, anciens sites d'extraction) PN 7. Sensibiliser aux plantes envahissantes et aux techniques de lutte PN 8. Mettre en place une politique qualitative d'entretien des espaces verts et des bords de route	
Orientation 2 : Soutenir et communiquer sur l'agriculture périurbaine	2.1. Amélioration des relations entre l'agriculture et la société civile 2.2. Diversification de l'agriculture périurbaine	AP 1. Soutenir et communiquer sur l'agriculture périurbaine AP 2. Trouver de nouveaux débouchés en circuit court AP 3. Promouvoir et soutenir les activités des sociétés d'arboriculture, d'apiculteurs et autres AP 4. Sensibiliser à l'éco citoyenneté et à la consommation	
Orientation 3 : Sauvegarder les paysages identitaires des collines et du rebord du piémont tout en intégrant la création de nouveaux paysages	3.1. Préservation et valorisation du paysage 3.2. Sensibilisation au paysage et à l'environnement	PI 1. Mettre en place une politique de préservation et de valorisation des vergers traditionnels PI 2. Mettre en place un réseau de sentiers de découverte et d'interprétation PI 3. Restaurer et valoriser les points de vue PI 4. Soigner et améliorer la qualité des entrées de communes PI 5. Pérenniser le patrimoine foncier rural correspondant aux zones vertes PI 6. Valoriser les parcelles abandonnées sur le rebord des collines PI 7. Résorber les points noirs paysagers PI 8. Mettre en place une charte du bon randonneur	
Orientation 4 : Prévenir les risques naturels tout en protégeant les ressources naturelles	4.1. Prévention des inondations et des coulées de boue 4.2. Protection des eaux souterraines	RN 1. Protéger et se réapproprié socialement les zones inondables et les zones humides RN 2. Préserver les éléments paysagers multifonctionnels RN 3. Adapter les pratiques agricoles dans les collines RN 4. Soutenir et coordonner un programme d'aménagements et de travaux ponctuels et multifonctionnels dans l'espace rural et périurbain RN 5. Protéger les captages d'alimentation en eau potable	
Objectif : Faire vivre le Gerplan		T 1. Créer un poste d'amateur Gerplan T 2. Communiquer sur le projet de GERPLAN et réaliser un memento de l'aménagement du territoire à l'échelle de la CoCoCo	
4	9	27	

Figure 5 : Programme d'actions du GERPLAN de l'ex CC des Collines

Lors de la création de la m2A, les 3 GERPLAN ont été rassemblés en un document commun axé sur 4 grands thèmes :

- La régulation et la protection des eaux ;
- La connaissance, la préservation et le respect du patrimoine naturel ;
- La protection du cadre de vie, des paysages et du patrimoine identitaire ;
- Le soutien de l'agriculture périurbaine.

Les projets soutenus à Riedisheim dans le cadre du GERPLAN concernaient notamment la gestion différenciée des espaces verts, l'acquisition de matériel spécifique (balai mécanique, broyeur et désherbeur thermique), la plantation de haies, de fruitiers dans les écoles.

Les actions réalisées plus récemment concernent :

• **En 2021 :**

- L'aménagement des berges du canal (création du jardin des berges à côté du club de canoë-kayak) ;
- La réalisation d'aménagements paysagers (plantations d'arbres notamment et création de cheminements) au sein de la nouvelle résidence SOMCO (anciennement « la banane »).

• **En 2022 :**

- La création d'un parc urbain nature le long des berges du canal, rue de la Navigation (plantation d'une haie et plantations d'arbres) ;
- L'organisation d'une commande groupée d'arbres, d'arbustes et de fruitiers pour l'ensemble des habitants dans le but d'accroître le patrimoine arboré de la Ville (Opération Faites des plantations) ;
- La réalisation de parcours de biodiversité avec des panneaux pédagogiques afin de sensibiliser les habitants aux richesses naturelles.

Ces actions sont menées par la Ville de Riedisheim.

D'autres actions sont inscrites au GERPLAN et sont menées par le SCIN (Syndicat de Communes de l'Île Napoléon), maître d'œuvre pour le compte de la commune. Il s'agit de l'aménagement d'une parcelle en parc urbain nature avec cheminement au n° 12 de la rue d'Alsace. Cette parcelle actuellement en friche permettra de relier la rue d'Alsace, la résidence SOMCO et la rue Clémenceau. Il y est prévu la plantation de haies, d'arbres de haut-jet, d'arbustes à baies et d'une prairie fleurie.

Un autre projet est programmé le long des berges du canal (rue de la Navigation) avec la plantation d'arbres en partenariat avec VNF. Une passerelle sera également installée à côté du pont de Modenheim pour faciliter le passage des cyclistes et des piétons.



Figure 6 : Actions GERPLAN réalisées et en projet dans le secteur du canal



Figure 7 : Actions GERPLAN réalisées et en projet dans le secteur de la nouvelle résidence SOMCO

3.2.2. Synthèse des enjeux communs aux politiques du paysage en lien avec la TVB pour Riedisheim

L'ensemble des politiques du paysage mises en œuvre sur le territoire de Riedisheim s'accorde sur un consensus fort en faveur de :

- La protection des éléments de la TVB dans les collines ;
- La préservation et la valorisation des zones d'interface entre le tissu urbanisé et les espaces agricoles/naturels ;
- Le renforcement du maillage de la Trame verte en milieu urbain (mise en réseau des espaces verts de proximité).

C'est donc principalement sur le secteur des collines et dans les cœurs de quartier qu'il est important d'agir pour préserver et valoriser les éléments paysagers structurants, identitaires de Riedisheim, mais également pour créer de nouvelles structures paysagères via les futurs projets.

Il convient pour cela de caractériser les différentes unités paysagères qui composent le territoire communal, d'identifier les dynamiques d'évolution des paysages et de distinguer quels sont les éléments paysagers qui constituent des supports de développement d'une TVB communale fonctionnelle et de qualité.

3.2.3. Les unités paysagères

Le territoire de Riedisheim est composé de 6 unités paysagères contrastées. Celles-ci sont issues d'un développement urbain contraint par le relief des collines, qui a favorisé la préservation d'espaces agricoles, forestiers et de loisirs aux ambiances paysagères plutôt naturelles.

✧ LES COLLINES BOISÉES

Elles sont recouvertes par la forêt du Tannenwald-Zürrenwald, qui se prolonge vers Mulhouse et qui constitue un véritable poumon vert à l'échelle de l'agglomération. Ce secteur joue également un rôle primordial pour le cadre de vie des habitants de par sa fonction socio-récréative. Ce secteur est en effet très prisé pour ses sentiers de randonnée pédestres, VTT, équestres.

Les boisements soulignent les effets du relief, animent et diversifient le paysage des espaces agricoles au contact des lisières forestières.



✧ LES COLLINES AGRICOLES

Surplombant la ville, les collines non boisées de Riedisheim sont essentiellement dévolues à l'agriculture (pâtures et cultures céréalières). Elles sont également ponctuées de vergers, de jardins, de cabanons de loisirs et de quelques abris de pâture. Parcourues de chemins ruraux montant de la ville, elles sont le lieu privilégié de promenade des habitants qui bénéficient de surcroît de points d'observation du paysage ainsi que de remarquables panoramas sur l'agglomération mulhousienne, la plaine et les sommets vosgiens, qui sont à valoriser.



✧ LA PLAINE SPORTIVE

Située en limite du tissu urbanisé mais insérée dans un écrin forestier, la plaine sportive s'étend sur quelques hectares et regroupe des terrains de sports accolés à un centre équestre. Cette unité accueille également le parc Alfred Wallach, qui bénéficie du label « Jardin remarquable ». Ce jardin de 3 ha présente les caractéristiques essentielles du jardin régulier à la française, le seul de l'agglomération mulhousienne.



✧ LA ZONE INDUSTRIELLE

Ceinturée par le canal, la voie ferrée et des terrains agricoles, la zone industrielle de Riedisheim, située à l'extrémité nord-est du ban communal, souffre d'un manque d'attractivité en raison de sa localisation et d'une desserte peu commode. Elle présente un aménagement peu qualitatif de la voirie, des bâtiments et de leurs abords. En déclin depuis plusieurs années, cette zone fait l'objet d'un projet de reconversion en écoquartier développant plus de mixité fonctionnelle, davantage compatible avec un tissu résidentiel. Ce projet, inscrit au PLU, constitue une réelle opportunité de développer une Trame verte s'appuyant sur l'organisation urbaine en lien avec les quartiers voisins et connectée par des circulations douces végétalisées.



✧ LE CANAL

Le canal du Rhône au Rhin constitue une barrière physique entre le quartier Schweitzer et le reste de la ville. Il est le seul marqueur de la présence de l'eau à Riedisheim, souligné par endroits par des alignements d'arbres. Axe de découverte (voie navigable, itinéraire cyclable, etc.), le canal permet de découvrir autrement les paysages urbains de ce secteur de Riedisheim. Il présente des potentialités intéressantes de développement d'une TVB valorisante pour la préservation voire la restauration de milieux naturels et de paysages liés à l'eau.



✧ LE TISSU RÉSIDENTIEL

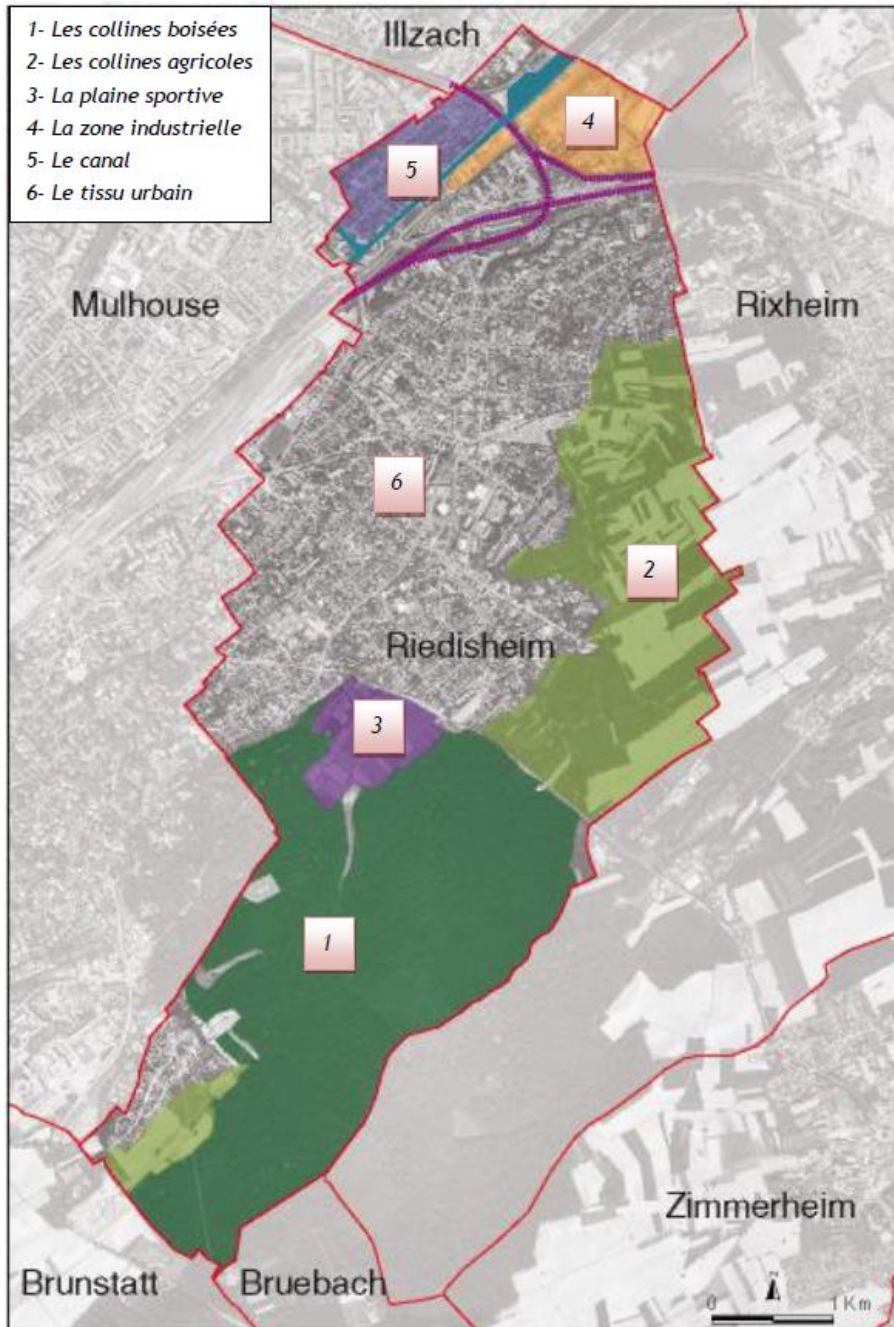
Le tissu résidentiel de Riedisheim présente selon les rues des paysages contrastés en fonction des espaces qu'elles desservent et des usages qu'elles supportent. Au sein des quartiers, la composition des clôtures ainsi que l'implantation des constructions dessinent des paysages diversifiés.

Certaines voies sont marquées par des variations dans l'alignement des constructions et dans la qualité et la diversité des jardins privés et des clôtures. D'autres, desservant généralement des quartiers pavillonnaires sont marquées par une plus grande linéarité visuelle, structurée par des clôtures opaques et un alignement systématique des constructions.

A l'approche des collines, les rues deviennent des chemins creux, éléments patrimoniaux à préserver tant pour leur fonction écologique que pour leur valeur esthétique.

Au sein de ce tissu urbanisé, la commune dispose de quelques espaces verts publics occupés en grande partie par du stationnement ou des équipements. Les espaces verts privés sont en revanche nombreux et jouent un rôle important dans la place de la nature en ville.





Carte 4 : Les unités paysagères

3.2.4. Les dynamiques d'évolution des paysages

Le paysage est le fruit d'une longue histoire entre un milieu physique et naturel (géologie, pédologie, végétation, etc.) et l'utilisation qui en est faite par les populations humaines. Les facteurs d'évolution du paysage sont multiples : l'urbanisation, le développement des infrastructures, les transformations des systèmes agricoles, le tourisme, etc. La comparaison de cartes et photographies anciennes dans les pages qui suivent, permet d'illustrer ces évolutions.

L'analyse des évolutions paysagères permet de porter le regard sur les manières de produire la ville à travers les siècles et les dernières décennies, et de révéler les espaces libres non bâtis qui aujourd'hui structurent le paysage de Riedisheim.

Historiquement, le village de Riedisheim est implanté sur une zone de contact entre la vallée de l'Ill et les collines du Sundgau. Cette zone de piémont, placée sous l'influence directe du développement industriel de la ville de Mulhouse, a connu un dynamisme démographique et économique accru. La situation attractive de Riedisheim, associée à un cadre de vie de qualité, a profondément transformé le village au fil du temps en une grande commune urbaine, telle qu'elle est aujourd'hui.

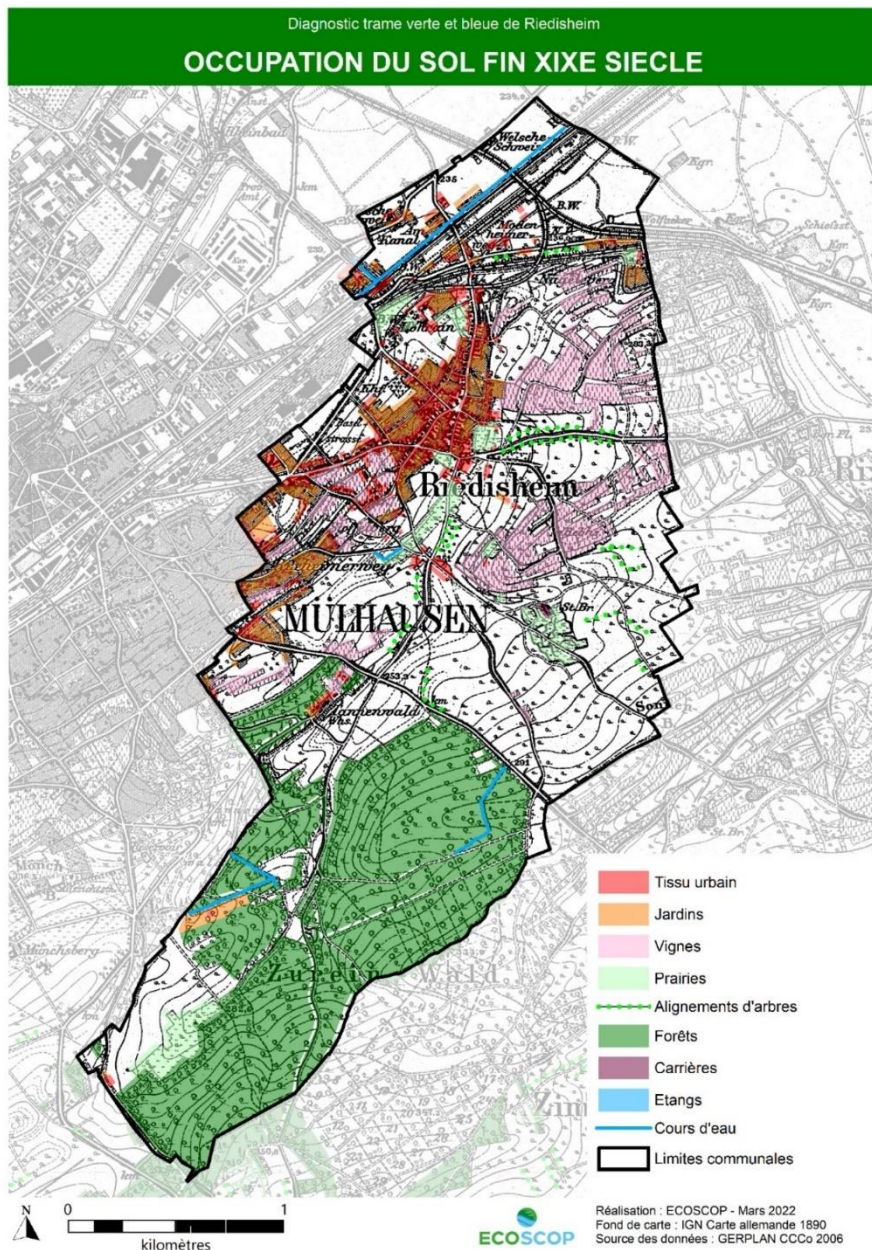
✧ L'ORGANISATION ANCIENNE DES PAYSAGES

Au 19^e siècle, Riedisheim présente une urbanisation linéaire qui s'étire depuis les voies ferrées jusqu'aux premières pentes du piémont. Le noyau villageois et les pentes du Rebberg sont ceinturés par des jardins potagers ou des jardins d'agrément. Une amorce de développement économique naît le long du canal et des voies ferrées. De petites activités d'extraction de pierre calcaire sont localisées au sommet des collines.

Au sein des espaces ruraux, le paysage est fortement marqué par la viticulture, très présente dans le secteur depuis le Moyen Age. Les parcelles de vignes occupent les terrains les mieux exposés dans les collines mais également entre Riedisheim et Mulhouse (Rebberg). La présence des maisons de gardes vignes (« Rebhause ») sur les cartes anciennes témoignent de cette activité florissante. Mais la crise du phylloxéra (insecte ravageur de la vigne) bouleverse la viticulture dès la seconde moitié du 19^e siècle. Le vignoble régresse alors peu à peu, également concurrencé par l'urbanisation.

Peu de prairies se distinguent dans l'espace agricole mais les petits vallons étroits sont valorisés par une activité d'élevage en appont de l'agriculture locale. L'exiguïté des prairies naturelles et l'abandon de la vaine pâture au milieu du 19^e siècle sont les causes principales des faibles superficies de prairies dans les collines.

L'arboriculture commence à se développer sous la forme de plantation d'arbres fruitiers isolés en plein champ ou au sein de prairies.



Carte 5 : L'occupation du sol à la fin du 19^e siècle

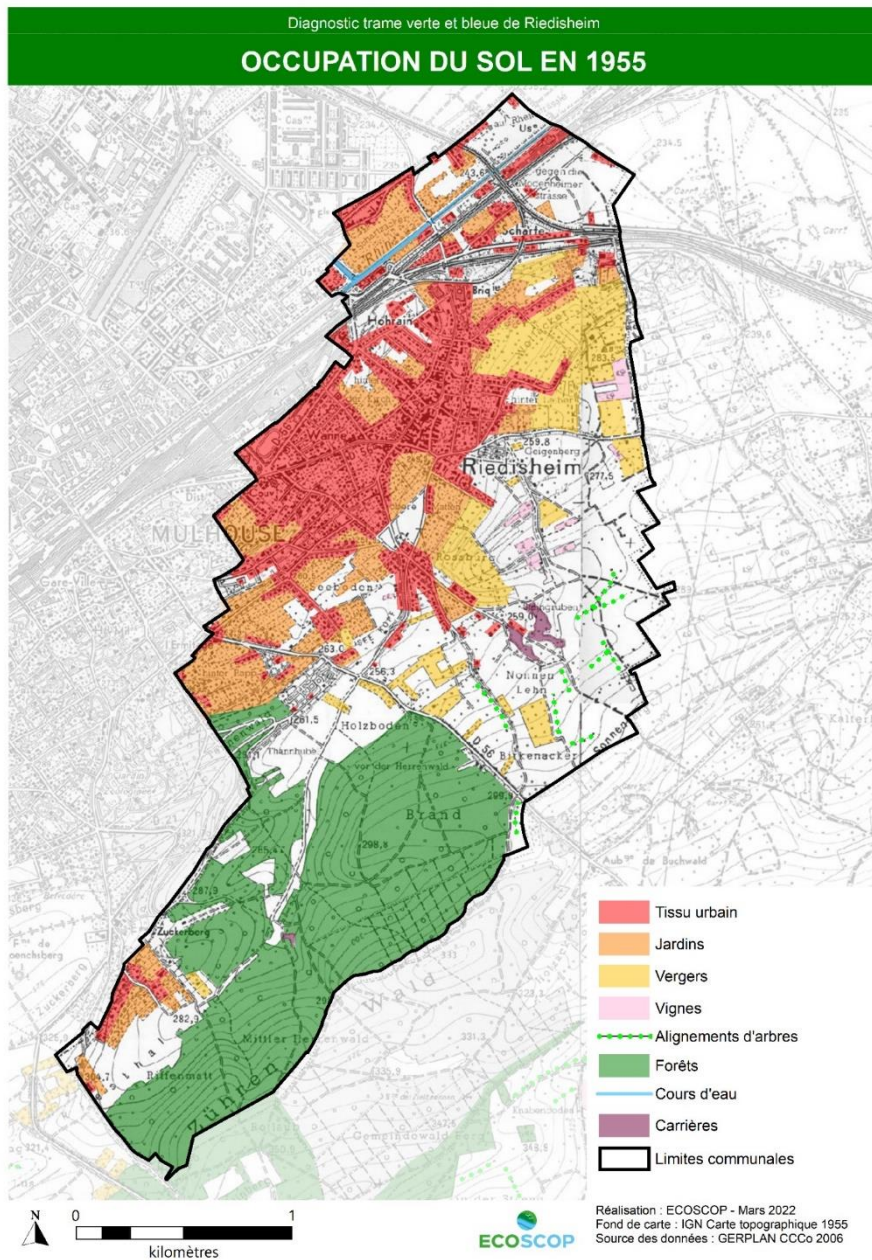
✧ LES ÉVOLUTIONS MARQUANTES JUSQU'AU MILIEU DU 20^E SIÈCLE

Le 20^e siècle marque l'essor rapide du développement urbain de Riedisheim sous l'influence de l'industrialisation de la cité mulhousienne. L'étalement urbain gagne la plaine de l'Ill et les hauteurs du piémont jusqu'à la formation d'une conurbation avec la ville de Mulhouse.

Suite à une série d'accidents climatiques et de maladies, la viticulture est abandonnée dans les collines au profit d'un développement de l'arboriculture avec la plantation de vergers plus nombreux et structurés. La ceinture de jardins, toujours très présente, s'est même considérablement renforcée au contact des collines, à la place d'anciennes parcelles viticoles.

Face à l'étalement urbain, les espaces agricoles reculent. Ils présentent les caractéristiques d'une agriculture périurbaine, avec des parcelles enclavées entre la forêt et le tissu urbain. Les cultures céréalières dominent et les prairies deviennent rares.

Les carrières abandonnées sont quant à elles vouées à l'enfrichement.



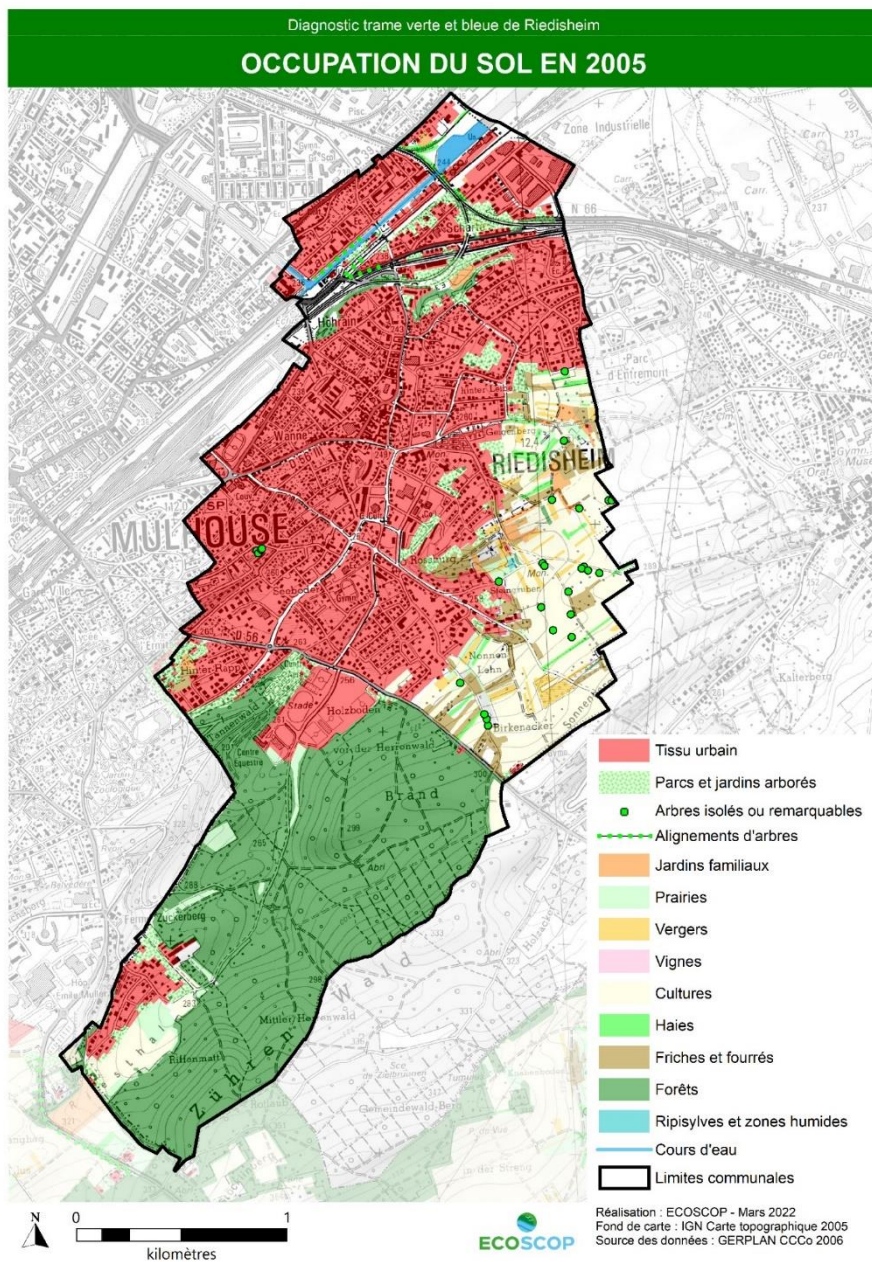
Carte 6 : L'occupation du sol au milieu des années 1950

✧ DES ANNÉES 1950 À NOS JOURS

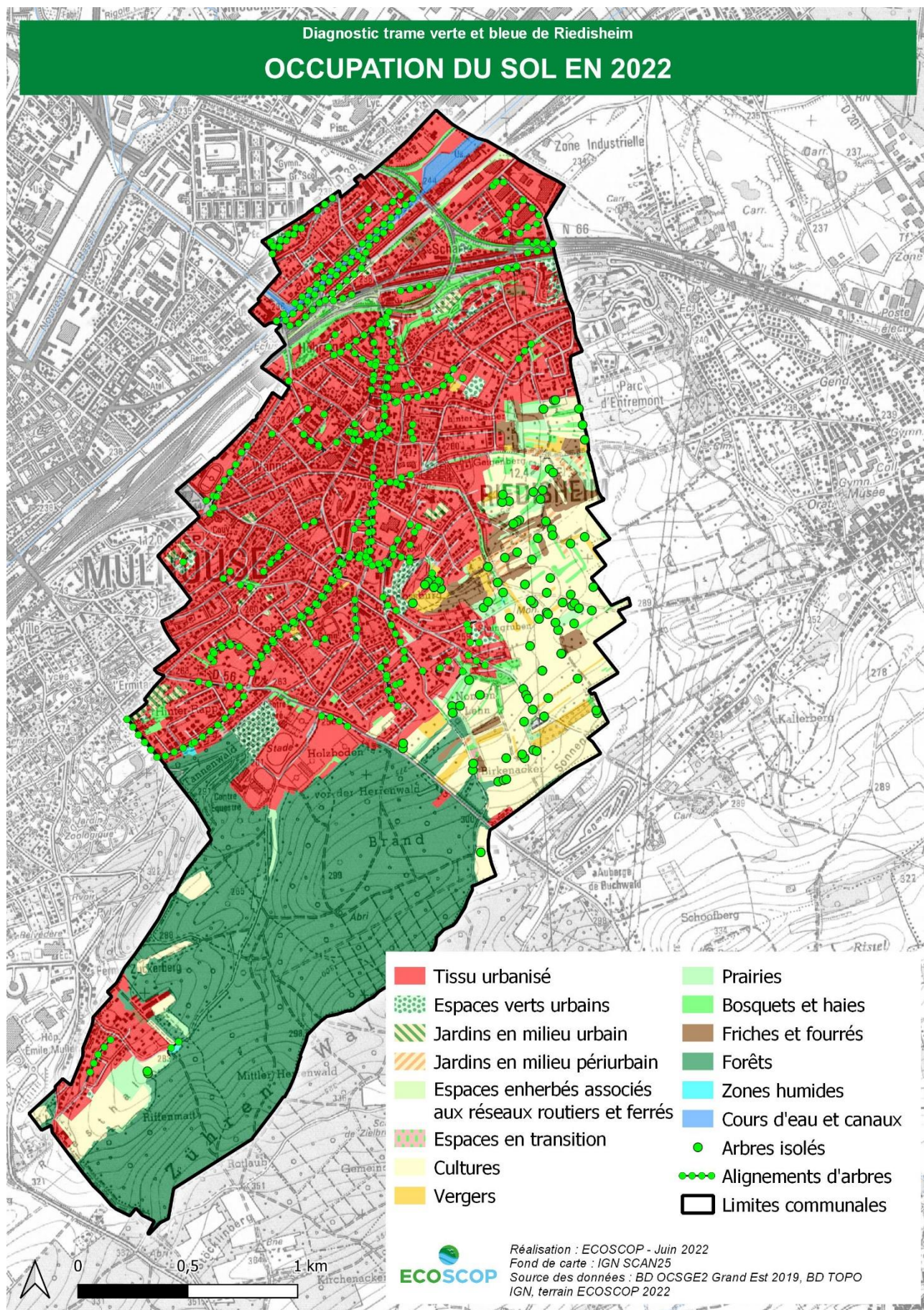
A partir des années 1960, Riedisheim enregistre une forte augmentation de la population, conséquence du phénomène de périurbanisation de la région mulhousienne. La ville se densifie le long des infrastructures de transport, sur le piémont jusqu'au sommet des collines au détriment des espaces ruraux et périurbains. A partir des années 1970-80, malgré un ralentissement démographique, l'urbanisation se caractérise par un véritable éclatement de l'habitat résidentiel. Une zone d'activités se développe en direction de l'Île Napoléon, sur les terrains plats situés entre les voies ferrées et le canal élargi. L'ancienne carrière colonisée par la friche est, elle aussi, gagnée par l'urbanisation (rue de Habsheim).

Dans les collines, 2 phénomènes s'opposent : une intensification agricole au sommet des collines par extension de la céréaliculture et une déprise agricole au niveau des parcelles plus pentues ou en contact avec les habitations. Cette évolution de l'occupation du sol a formé une mosaïque paysagère de milieux diversifiés, composée de vergers plus ou moins entretenus, de friches herbacées et de broussailles, entrecoupés de bosquets et de haies.

Les limites du massif forestier ont peu évolué depuis le 19ème siècle. On note toutefois la fermeture des lisères le long de la rue des Bois qui relie la plaine sportive du Waldeck à la clairière du Riesthal.



Carte 7 : L'occupation du sol au milieu des années 2000



Carte 8 : L'occupation du sol en 2022

Tableau 1 : Répartition de l'occupation du sol en 2022

Types d'occupation du sol	Surfaces (ha)	Part du territoire (%)
Bosquets et haies	20,2	2,9 %
Cours d'eau et canaux	4,56	0,7 %
Cultures	72,94	10,6 %
Espaces en transition	0,85	0,1 %
Espaces enherbés associés au réseau routier et ferré	2,86	0,4 %
Espaces verts urbains	9,61	1,4 %
Forêts	195,64	28,3 %
Friches et fourrés	14,34	2,1 %
Jardins en milieu périurbain	3,09	0,4 %
Jardins en milieu urbain	4,09	0,6 %
Prairies	11,74	1,7 %
Réseaux routier et ferré, chemins	48,21	7,0 %
Tissu urbanisé	291,49	42,2 %
Vergers	10,58	1,5 %
Zones humides	0,35	0,1 %
Total	690,53	100 %

3.2.5. Les éléments du paysage, supports de la Trame verte

La cartographie fine de l'occupation du sol est utilisée ici pour identifier les milieux naturels ou les éléments du paysage, qui constituent les continuités du réseau écologique de Riedisheim. Cette « approche écopaysagère » de la Trame verte d'un territoire a été conceptualisée dans un ouvrage publié par l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec UMR BAGAP-INRA de Rennes (L'approche écopaysagère - Mise en évidence des Trames vertes des territoires ruraux, décembre 2017).

Un territoire dispose, en effet, d'éléments paysagers (boisement, prairie, culture, verger, haie, rivière...), pérennes ou saisonniers, définis comme des habitats abritant des espèces ayant des exigences écologiques similaires et qui permettent le déplacement de la faune et de la flore. Par exemple, les espèces inféodées aux espaces boisés pourront plus facilement se déplacer à travers un territoire fourni en éléments boisés diversifiés (forêts, fourrés, bosquets, haies...) qu'à travers un territoire constitué de milieux ouverts (cultures, prairies...).

Ce réseau de continuités écologiques favorise également les interactions entre espèces, nécessaires pour leur survie dans le cadre de relation de reproduction ou d'alimentation par exemple. Ainsi, la présence de boisements à proximité de cultures favorise la présence de prédateurs de ravageurs de ces cultures et assurent ainsi un service écosystémique important dans les milieux agricoles.

La survie des populations animales et végétales et l'état écologique du territoire dépendent de l'état de ce réseau écologique. Or, l'une des principales difficultés relatives au développement de ce réseau cohérent à l'échelle d'un territoire est l'inévitable confrontation entre les habitats des espèces et l'usage du territoire par l'Homme. Les modifications de l'aménagement et de la gestion des paysages (engendrées par l'urbanisation, l'agriculture intensive, l'abandon des terres agricoles, les infrastructures de transport, les diverses pollutions, l'homogénéisation des paysages) contribuent à l'érosion de la biodiversité et des services qu'elle rend en dégradant et en fragmentant les habitats et par conséquent les continuités écologiques associées.

Les éléments du paysage de Riedisheim pouvant accueillir de la biodiversité et favoriser les déplacements des espèces sont décrits ci-après, selon la typologie suivante :

- Les espaces boisés : forêts / friches et fourrés / bosquets, haies / alignements d'arbres, arbres isolés ;
- Les espaces ouverts : prairies, espaces enherbés / vergers ;
- Les espaces urbains et périurbains : jardins et potagers ;
- Les espaces d'agrément insérés dans le tissu urbain ;
- Les espaces verts urbains ;
- Les espaces liés à l'eau.

✧ LES ESPACES BOISÉS – LA FORÊT

La forêt de Riedisheim couvre 195 ha d'un seul tenant, ce qui représente près de 30 % du territoire de la commune. Elle appartient au domaine forestier du « Tannenwald-Zuhrenwald », qui s'étend sur environ 300 hectares répartis sur les forêts communales de Bruebach, Brunstatt, Mulhouse, Riedisheim et Rixheim.

Cette forêt périurbaine a peu évolué en termes de superficie. Véritable poumon vert de l'agglomération mulhousienne, elle joue un rôle primordial dans le cadre de vie des citoyens. Sa fonction socio-récréative est largement développée par l'aménagement de sentiers, jalonnés d'équipements légers, fortement fréquentés par les habitants de l'agglomération.

La forêt est également un élément clé du réseau écologique par ses fonctions de réservoir de biodiversité et de corridor le long des lisières forestières, très favorables à la présence et aux déplacements d'espèces vivant en interface avec les milieux environnants.



✧ **LES ESPACES BOISÉS – LES FRICHES ET FOURRÉS**

Les friches et fourrés occupent 14 ha soit 2 % du territoire. Ces milieux préforestiers se concentrent notamment dans la partie nord des collines (lieux-dits Hinter Leiber et Geigenberg). Il s'agit principalement d'anciens vergers abandonnés ou de haies non entretenues. Sans intervention, ces milieux en évolution tendent vers la forêt.



Rôle des friches et fourrés dans le réseau écologique :
Les milieux préforestiers constituent des zones de refuge pour la faune, en particulier pour la nidification des oiseaux qui fréquentent les espaces prairiaux à proximité. Ils sont aussi utiles à de nombreux mammifères (mustélidés, ongulés, chiroptères).
Sur des sols secs, ces formations sont des zones de développement pour les orthoptères et les reptiles.

✧ LES ESPACES BOISÉS – LES BOSQUETS ET HAIES

Les bosquets et haies totalisent une superficie de 20 ha et représente environ 3 % de l'occupation du sol de la commune. Outre leur présence au sein des milieux ouverts dans les collines, ces éléments paysagers sont également très présents le long du réseau viaire ou sur les rebords de talus. Par exemple, les talus plantés d'arbres et d'arbustes le long de la rue des Vignerons forment un chemin creux intéressant d'un point de vue paysager sur un axe de communication privilégié entre la ville et les espaces ruraux. Dans les collines, la densité du maillage de haies et de bosquets diminue nettement à mesure que l'on se rapproche des grandes cultures au sud. Celle-ci est en effet plus importante au contact de la mosaïque de jardins, prairies et vergers présente au nord des collines.



Rôle des bosquets et haies dans le réseau écologique :

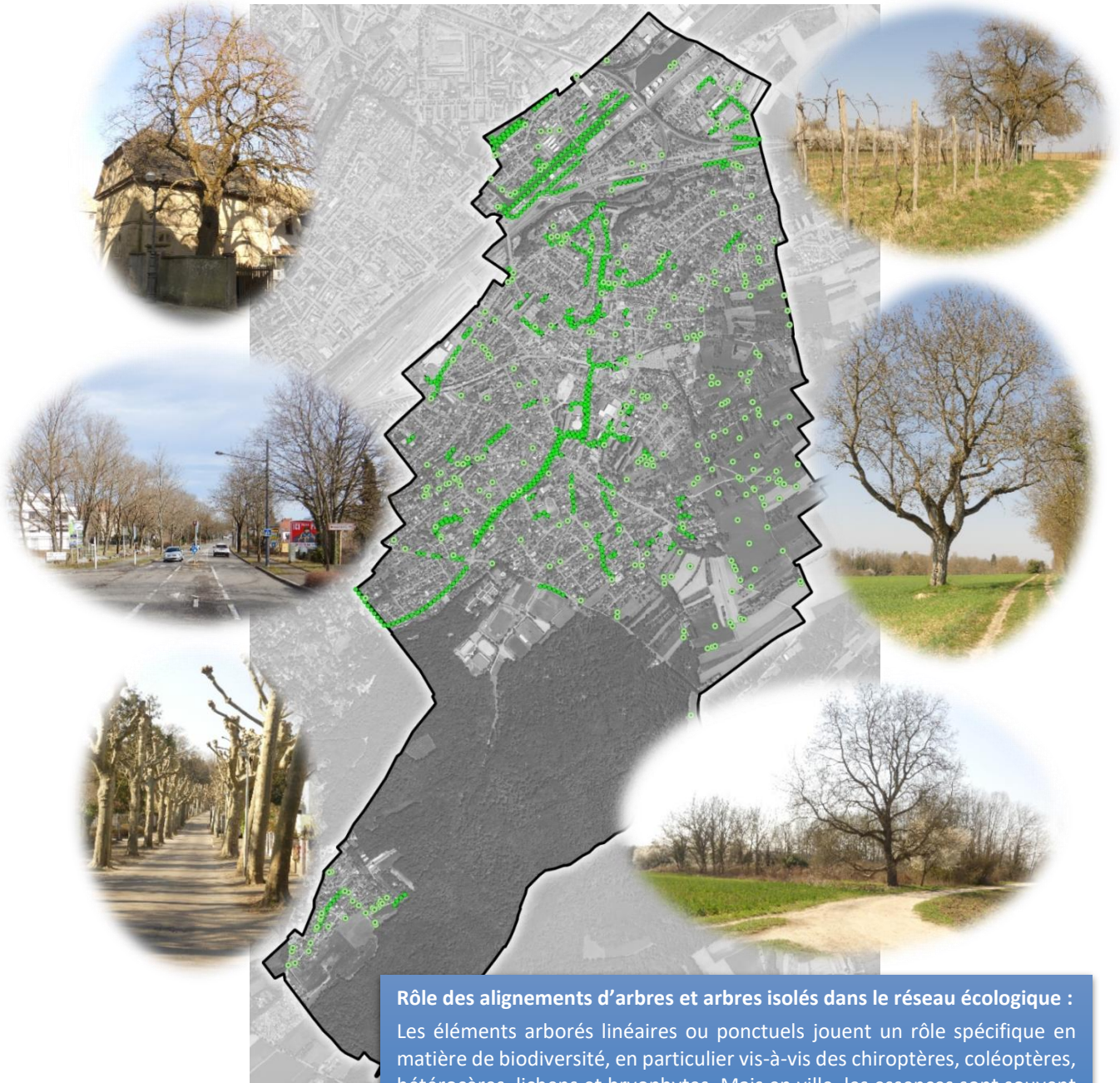
La diversification de ces milieux permet de favoriser la présence des oiseaux, des insectes, des mammifères, des amphibiens et des reptiles.

Les haies hautes et larges stratifiées, accompagnées d'une bande enherbée de part et d'autre, sont les plus intéressantes pour la faune et la flore, cependant une diversité de haies est préférable pour répondre aux attentes de certaines espèces remarquables (ex : haie arbustive pour la Pie-grièche écorcheur).

L'existence de prairies adjacentes aux haies est également un facteur positif pour le maintien de la biodiversité dans les haies.

✧ LES ESPACES BOISÉS – LES ALIGNEMENTS D'ARBRES ET ARBRES ISOLÉS

Les éléments arborés linéaires ou ponctuels (alignements d'arbres, arbres isolés) jouent un rôle important de structuration et d'animation dans le paysage. Ils constituent en effet des repères visuels, mettent en relief le paysage et selon les espèces (fruitiers notamment) colorent les espaces urbains/périurbains au fil des saisons. Pour certains d'entre eux, ils sont issus d'un patrimoine et d'un héritage collectifs. En milieu urbain, les plantations en alignement accompagnent le passage des voiries et du canal ; les arbres isolés participent à la qualité du cadre de vie en introduisant le végétal dans l'environnement bâti. Nombreux sont ceux qui sont classés dans le PLU au titre de la protection des éléments paysagers.



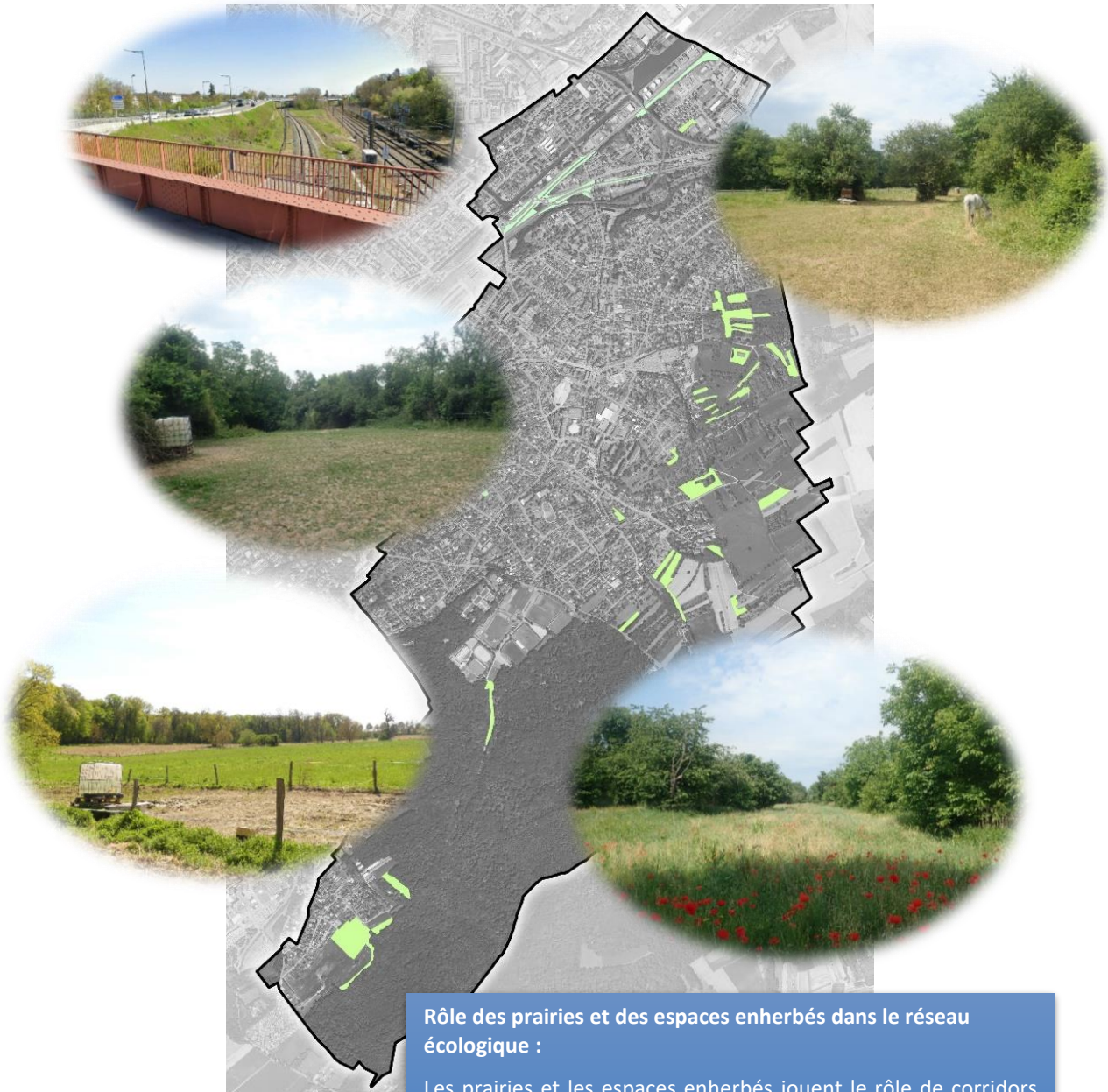
Rôle des alignements d'arbres et arbres isolés dans le réseau écologique :

Les éléments arborés linéaires ou ponctuels jouent un rôle spécifique en matière de biodiversité, en particulier vis-à-vis des chiroptères, coléoptères, hétérocères, lichens et bryophytes. Mais en ville, les essences sont souvent monospécifiques et pauvres en biodiversité.

Si les plantations en alignement ont une longévité importante, il n'en est pas de même des arbres isolés qui sont davantage menacés de disparition, notamment au sein des espaces de grandes cultures. Ces éléments paysagers favorisent les déplacements de quelques espèces (oiseaux, mammifères) et sont pour la plupart protégés par le PLU de Riedisheim.

✧ LES ESPACES OUVERTS – LES PRAIRIES ET LES ESPACES ENHERBÉS

Les prairies couvrent environ 12 ha du territoire communal et si l'on y ajoute les espaces enherbés associés au réseau routier et ferré (2,9 ha), les milieux prairiaux ne représentent que 2 % de l'occupation du sol de Riedisheim. L'intérêt paysager des prairies réside dans le fait qu'elles soient juxtaposées à d'autres milieux ouverts ou semi-ouverts, qui composent une ceinture verte diversifiée dans le secteur des collines. Ces prairies ont tendance à se banaliser sous l'effet d'une pression de pâturage, notamment par les chevaux. Le surpâturage est d'ailleurs l'une des causes majeures de la dégradation de certaines prairies dans les collines.



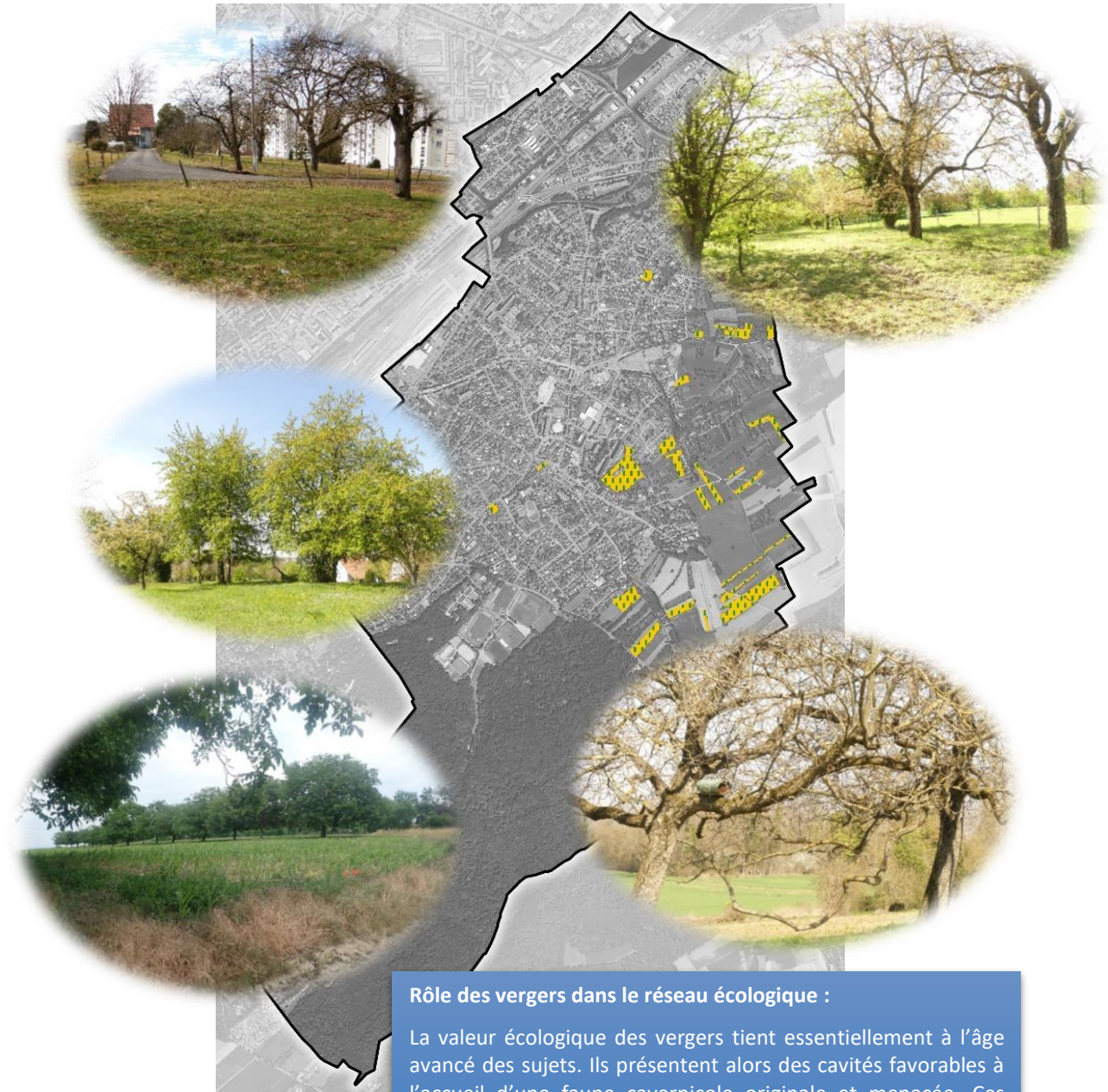
Rôle des prairies et des espaces enherbés dans le réseau écologique :

Les prairies et les espaces enherbés jouent le rôle de corridors pour de nombreuses espèces d'insectes notamment. Mais selon le mode de gestion (fauche, pâture, intensif/extensif), les prairies hébergent une diversité floristique et faunistique plus ou moins importante. La présence d'arbres influe également sur la valeur écologique du milieu.

La mise en place de pratiques extensives permet d'accroître fortement la diversité de ces milieux et si elles sont connectées à des sites réservoirs, elles pourront très probablement être réutilisées par des espèces remarquables.

✧ LES ESPACES OUVERTS – LES VERGERS

Les vergers et les alignements d'arbres fruitiers couvrent 10,6 ha, ce qui représente 1,5 % du territoire. Malgré cette faible part, ils restent une composante à part entière du paysage des collines mais une composante fragile. Les parcelles qui subsistent sont en effet dispersées et plus ou moins entretenues. La difficulté, avec les modes de vie actuels, de valoriser les productions favorise leur abandon ou leur destruction. De plus, les vergers intégrés au tissu urbain ou situés en périphérie sont souvent soumis à de fortes pressions foncières. C'est pourquoi, la municipalité a choisi de protéger la majorité des vergers existants au sein du PLU et dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles. La valorisation de certains d'entre eux est confiée à l'association des arboriculteurs de Riedisheim (verger conservatoire du Fuchsberg, verger de l'école Bartholdi, verger du Grosshof).



Rôle des vergers dans le réseau écologique :

La valeur écologique des vergers tient essentiellement à l'âge avancé des sujets. Ils présentent alors des cavités favorables à l'accueil d'une faune cavernicole originale et menacée. Ces milieux semi-ouverts sont également favorables à des espèces remarquables à la Chevêche d'Athéna et le Torcol fourmilier. Les vergers s'inscrivent avec les prairies, les bosquets et les haies dans le réservoir de biodiversité des collines. Ils jouent également un rôle de structures relais pour certaines espèces d'oiseaux, de micromammifères et d'insectes.

✧ LES JARDINS ET POTAGERS

Il convient de distinguer les jardins en milieu urbain qui couvrent 4,1 ha (0,6 % du territoire) des jardins en milieu périurbain qui représentent une superficie de 3,1 ha (0,4 % du territoire). Les premiers rassemblent les jardins familiaux situés rue de la Tuilerie en bordure de la voie ferrée et des jardins privés attenants à des propriétés bâties. Les seconds correspondent à des jardins « délocalisés » dans les collines, clôturés et plus ou moins entretenus, abritant pour certains des potagers et des arbres fruitiers, dont quelques-uns sont gérés par des associations locales. La question du devenir des jardins périurbains se pose car la tendance à l'abandon et à la fermeture semble marquée.

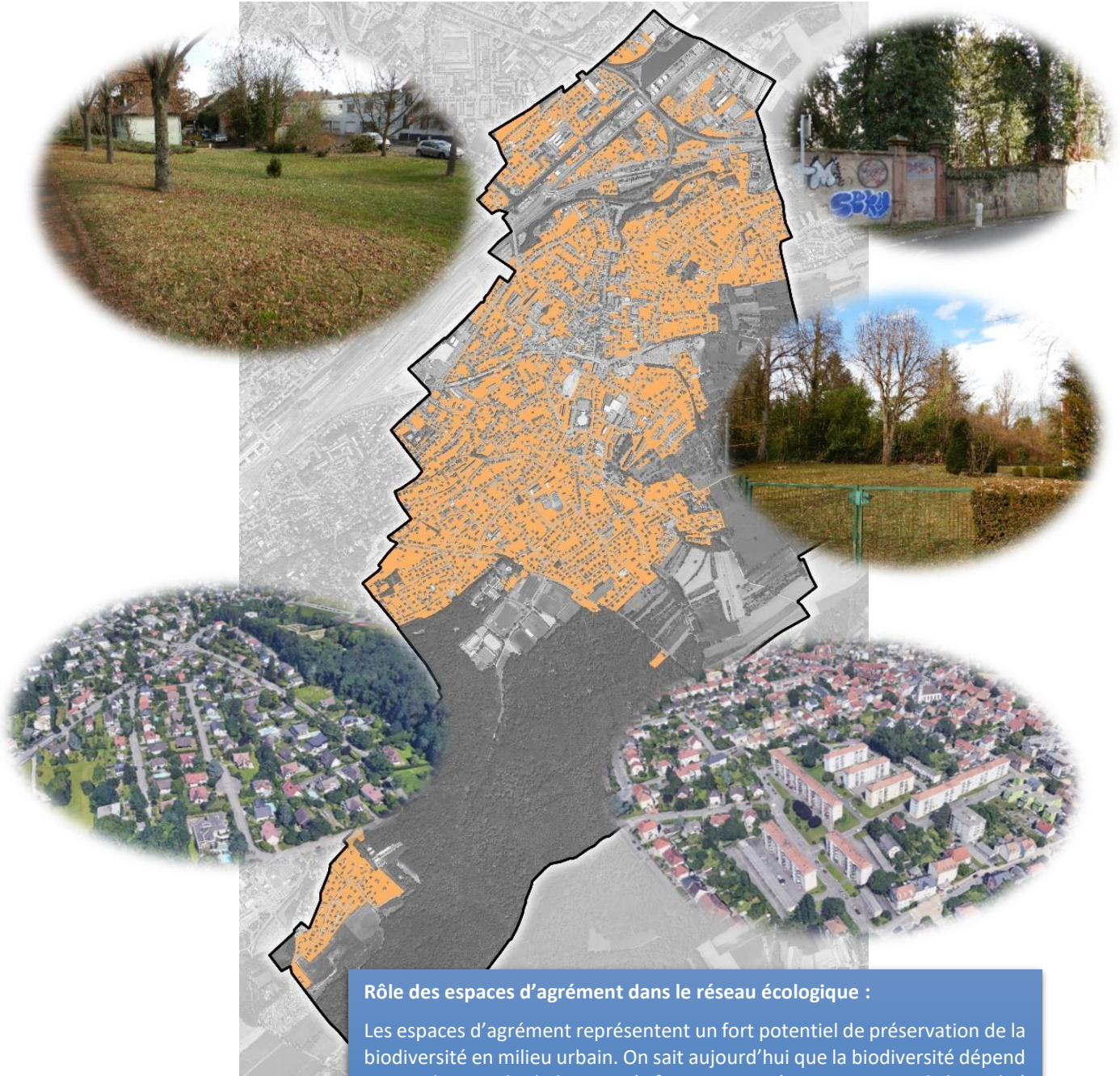


Rôle des jardins dans le réseau écologique :

Les jardins sont des réservoirs potentiellement intéressants pour certaines espèces (oiseaux, insectes, reptiles) et milieux. Ce sont aussi des espaces de contacts privilégiés entre les habitants et la biodiversité, notamment lorsqu'ils sont gérés de manière associative. En ce sens, les jardins peuvent participer à la mise en place d'actions de sensibilisation et de maintien de milieux accueillant pour la faune et la flore (bonnes pratiques, gestion différenciée, clôtures perméables).

✧ LES ESPACES D'AGRÉMENT INSÉRÉS DANS LE TISSU URBAIN

La part du couvert végétal au sein du tissu urbain est de 44 %. Ce couvert est essentiellement composé espaces d'agrément qui accompagne la trame bâtie et qui constitue généralement un espace intermédiaire aménagé autour des habitations. Ces espaces sont plus ou moins ouverts selon la densité des plantations réalisées. Ils accueillent une flore hétérogène, principalement horticole. Certains ilots sont occupés par de grands arbres isolés ou en bouquets qui animent le paysage urbain.



Rôle des espaces d'agrément dans le réseau écologique :

Les espaces d'agrément représentent un fort potentiel de préservation de la biodiversité en milieu urbain. On sait aujourd'hui que la biodiversité dépend non seulement des habitats spécifiques aux espèces, mais aussi de la qualité de la matrice urbaine. Cette matrice urbaine est notamment composée de petits espaces ouverts ponctués d'arbres et/ou ceinturés de haies, plus ou moins favorables à l'accueil d'espèces et à leur dispersion. Plusieurs facteurs contribuent à la qualité de cette matrice : choix d'essences locales, gestion différenciée, règles d'urbanisme relatives à l'imperméabilisation des sols, aux clôtures, à la gestion intégrée des eaux pluviales, connectivité avec les autres espaces verts...

✧ LES ESPACES VERTS URBAINS

Les espaces verts urbains couvrent une superficie de 9,6 ha (soit 1,4 % du territoire communal). Ils correspondent à des parcs publics (Parc Alfred Wallach, Parc Paul Schaller), à des parcs privés liés à des équipements (Parc de l'école et collège Sainte-Ursule, Parc groupe scolaire Bartholdi) ou des résidences (Parc résidence Clairval, résidence Bois gentil...).

Un travail d'identification des espaces verts publics/privés a été réalisé par l'AURM dans le cadre de l'élaboration du « Schéma prospectif des continuités douces et vertes ». Ils s'inscrivent dans des faisceaux propices à l'insertion de la nature en ville. La préservation de ces espaces relais est un enjeu fort pour la continuité et le développement de la biodiversité, mais aussi pour le maintien d'îlots de fraîcheur au sein du tissu urbain.



Rôle des espaces verts urbains dans le réseau écologique :

Les espaces verts urbains, du fait de leur caractère végétalisé, peuvent contribuer à la Trame verte lorsqu'ils sont effectivement utilisables comme lieu de vie ou de transit pour les espèces et lorsqu'ils sont écologiquement reliés à d'autres espaces favorables. Cependant, ce n'est pas systématique : des espaces verts n'assurant pas de fonction de continuité écologique (isolés, inadaptés aux espèces locales, sur-fréquentés, gérés de manière intensive...) ne participent pas à la Trame verte locale.

✧ LES ESPACES LIÉS À L'EAU

Les espaces liés à l'eau sont peu nombreux à Riedisheim. Le nord de la commune est traversé par le canal du Rhône au Rhin dans un contexte fortement urbanisé, où les promenades le long des berges plus ou moins végétalisées donnent à voir les fronts de la ville. A la voie d'eau s'ajoutent 2 petites zones humides : l'une dans les collines (fontaine Saint-Marc) et l'autre dans le sud en lisière de forêt (bassin du Riesthal).



Rôle des espaces liés à l'eau dans le réseau écologique :

Les cours d'eau sont des supports privilégiés de corridors écologiques. Par endroits, le canal est très artificialisé à ses abords mais présente de globalement de potentialités de restauration et de mise en valeur des berges. Des plantations ont déjà été réalisées dans le cadre du programme urbain Mulhouse Diagonales.

Les milieux humides offrent des abris et des zones de reproduction notamment pour les amphibiens et les odonates, 2 groupes faunistiques dont plusieurs espèces sont menacées en raison de la disparition de ces milieux ou encore du changement climatique.

3.2.6. Synthèse des enjeux paysagers

Afin de conforter et développer la TVB, la commune de Riedisheim peut s'appuyer sur des éléments paysagers diversifiés, notamment dans la partie nord du secteur des collines, où les vergers, pâtures, jardins, friches, bosquets, haies et arbres isolés forment une mosaïque paysagère de grand intérêt à préserver et valoriser. Le sud des collines est davantage marqué par l'activité agricole et les enjeux de développement de certains de ces éléments fixes du paysage y sont plus marqués.

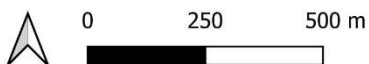
La forêt au sud de la ville, poumon vert de l'agglomération mulhousienne, tient un rôle important dans le cadre de vie des citoyens. Cette fonction socio-récréative côtoie d'importantes fonctions écologiques (réservoirs de biodiversité, corridors) et paysagères au niveau des lisières forestières, qui concentrent l'essentiel des enjeux. Elles font partie intégrante du paysage en structurant l'espace de transition entre les espaces boisés et les espaces ouverts. Les modes de gestion influent fortement sur leurs qualités paysagères.

Au sein du tissu urbain, les espaces verts du domaine public et les espaces d'agrément du domaine privé contribuent à la naturalité urbaine. Le végétal, qu'il soit sous forme de parcs et de jardins, d'éléments arborés linéaires ou ponctuels, a un impact important sur la qualité du paysage urbain et du cadre de vie des habitants. Les enjeux sont situés dans les faisceaux de trame verte à développer, permettant de relier les noyaux de biodiversité et les milieux relais.

Enfin, la commune peut également s'appuyer sur les éléments liés à l'eau, peu nombreux certes, mais dont le potentiel d'amélioration de la trame bleue est intéressant. Le canal du Rhône au Rhin, qui traverse le nord de la commune, constitue ainsi un support privilégié d'actions de renaturation. Le site de la fontaine Saint-Marc présente quant à lui un fort potentiel de restauration de la trame des zones humides.

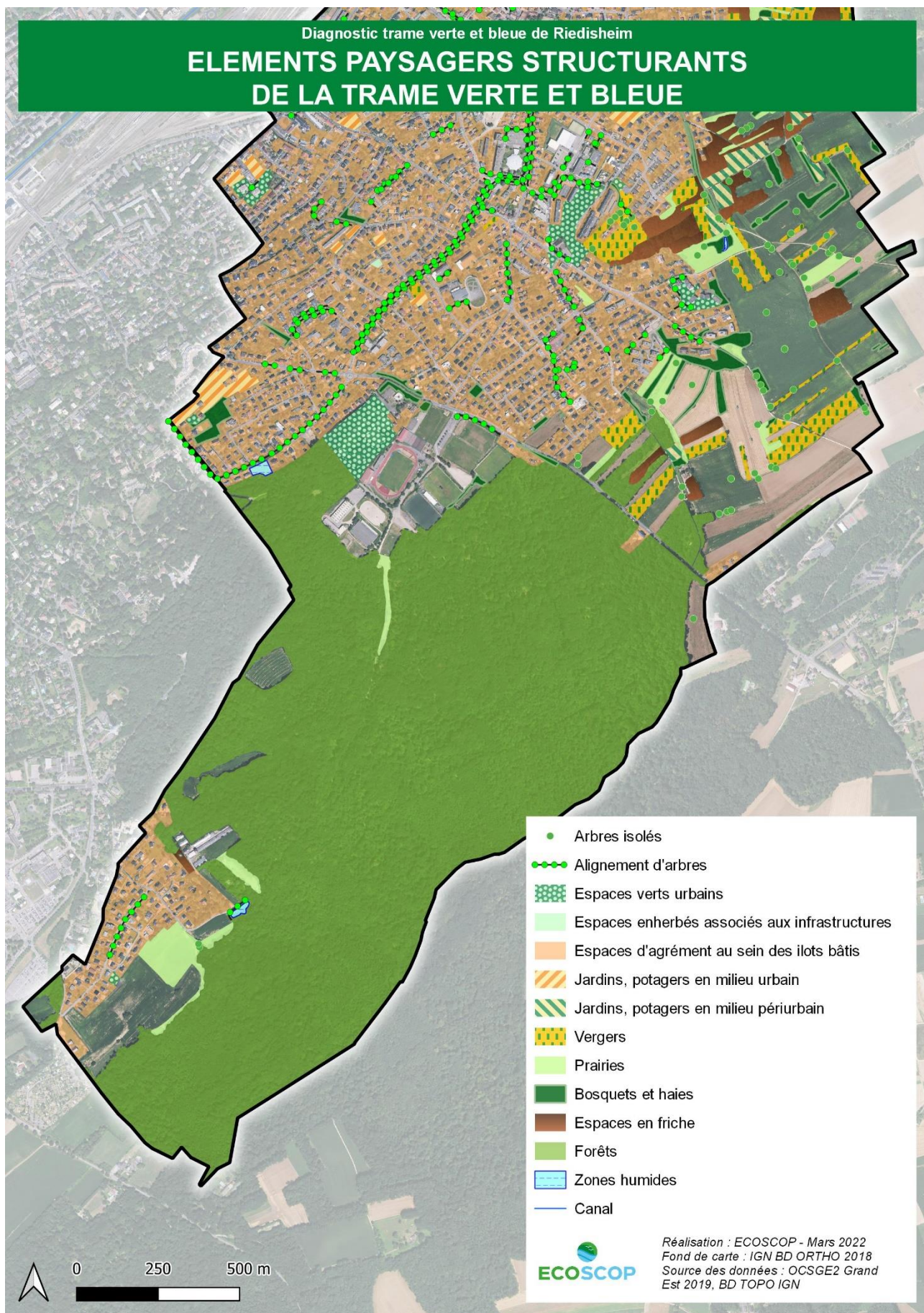


- | | | |
|---|--|---------------------|
| ● Arbres isolés | ▨ Jardins, potagers en milieu urbain | ■ Espaces en friche |
| ●●● Alignement d'arbres | ▨ Jardins, potagers en milieu périurbain | ■ Forêts |
| ▨ Espaces verts urbains | ▨ Vergers | ■ Zones humides |
| ■ Espaces enherbés associés aux infrastructures | ■ Prairies | — Canal |
| ■ Espaces d'agrément au sein des îlots bâtis | ■ Bosquets et haies | |



Réalisation : ECOSCOP - Mars 2022
 Fond de carte : IGN BD ORTHO 2018
 Source des données : OCSGE2 Grand Est 2019, BD TOPO IGN

Carte 9 : Eléments structurants paysagers (partie nord de la commune)



Carte 10 : Eléments structurants paysagers (partie sud de la commune)

3.3. L'EAU À RIEDISHEIM

Les éléments liés à l'eau sont rares à Riedisheim. Ils sont représentés par le canal du Rhône au Rhin, la mare de la fontaine Saint-Marc et ses abords ainsi que le bassin du Riesthal.

3.3.1. Cours d'eau et canaux

✧ LE CANAL DU RHÔNE AU RHIN

Le canal du Rhône au Rhin traverse Riedisheim au nord-ouest du ban communal sur environ 1,25 km. Il s'agit d'un milieu fortement artificialisé, autant le milieu aquatique lui-même que ses berges (enrochements, murs bétonnés, berges abruptes). Celles-ci sont partiellement végétalisées et les espèces qui s'y développent ne sont pas caractéristique d'une végétation rivulaire et traduisent donc très peu la proximité de l'eau : absence d'espèces arborées et arbustives hygrophiles et d'hélophytes (plantes herbacées croissant à l'interface entre le milieu aquatique et le milieux terrestre).

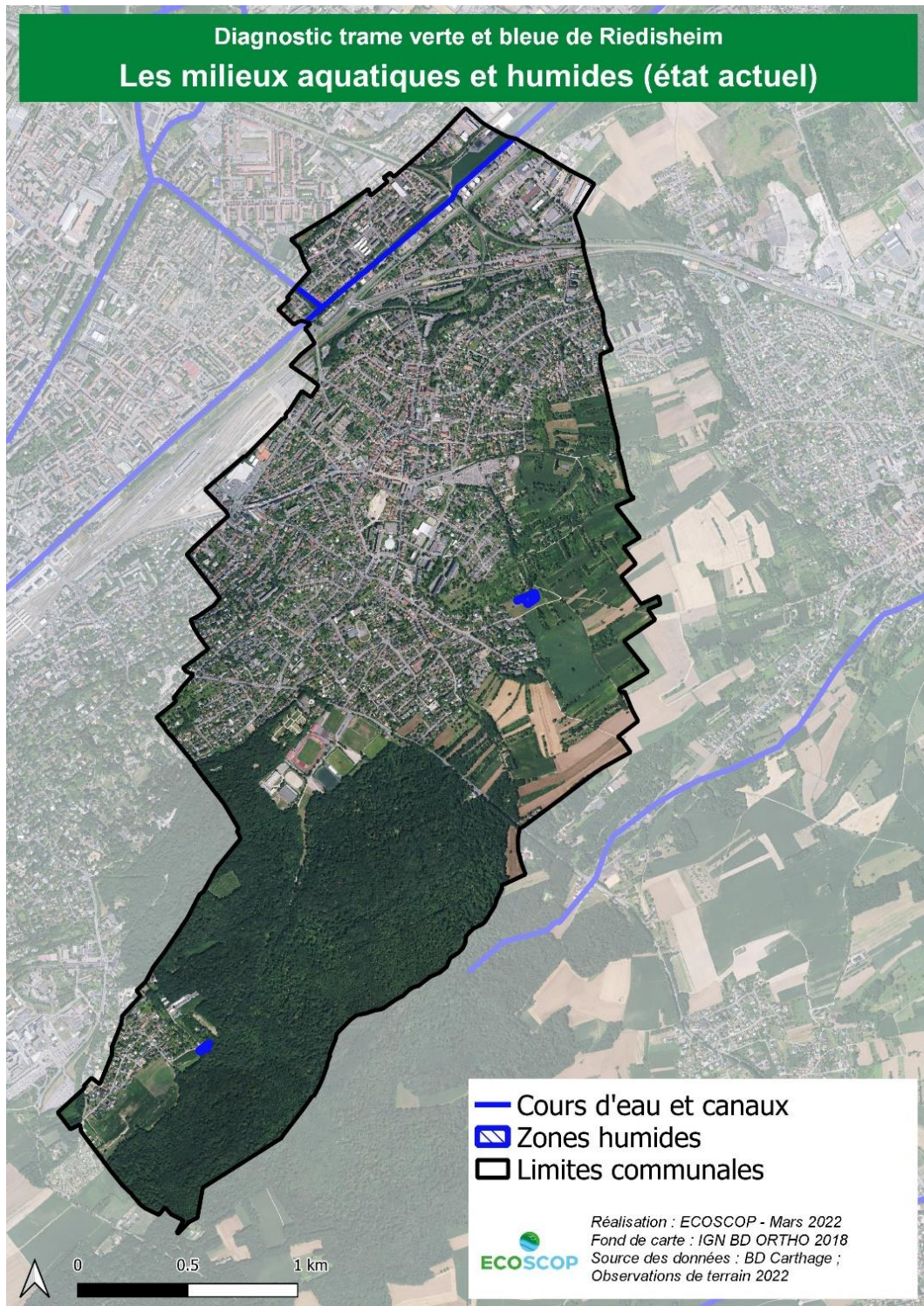


✧ ZONES HUMIDES, MARES ET APPARENTÉS

Un seul site apparenté à une zone humide a été identifiée sur le territoire communal. La Fontaine Saint-Marc (ou « Marxbrunnen ») se situe en limite est de la zone urbaine, dans la pointe formée par le croisement des rues Saint-Marc et des Vignerons. Cette zone humide se compose d'une mare, située dans une cuvette et qui apparaît être aujourd'hui fortement dégradée. Le site semble en eau une bonne partie de l'année, cependant des algues filamenteuses ont proliféré au sein de l'ensemble de la pièce d'eau. La mare est entièrement ceinturée par une roselière qui se trouve enfrichée par le fort développement de ronces. La mare est bordée à l'ouest par un bosquet constitué de quelques saules et d'espèces fruitières. Il est à noter que plusieurs branches et arbres morts tombent dans la mare.



On peut également citer le bassin d'orage du Riesthal mais celui-ci n'héberge aucune végétation humide. La mise en eau de ce bassin est *a priori* relativement rare.



Carte 11 : Les milieux aquatiques et humides de Riedisheim

3.3.2. Les éléments historiques

L'exploitation des cartes anciennes et de divers documents historiques mis à disposition par la commune (dont des articles rédigés par R. Kieny) permettent d'identifier d'autres éléments liés à la présence de l'eau à Riedisheim, aujourd'hui disparus (voir carte ci-après) :

- **Cours d'eau et canaux**

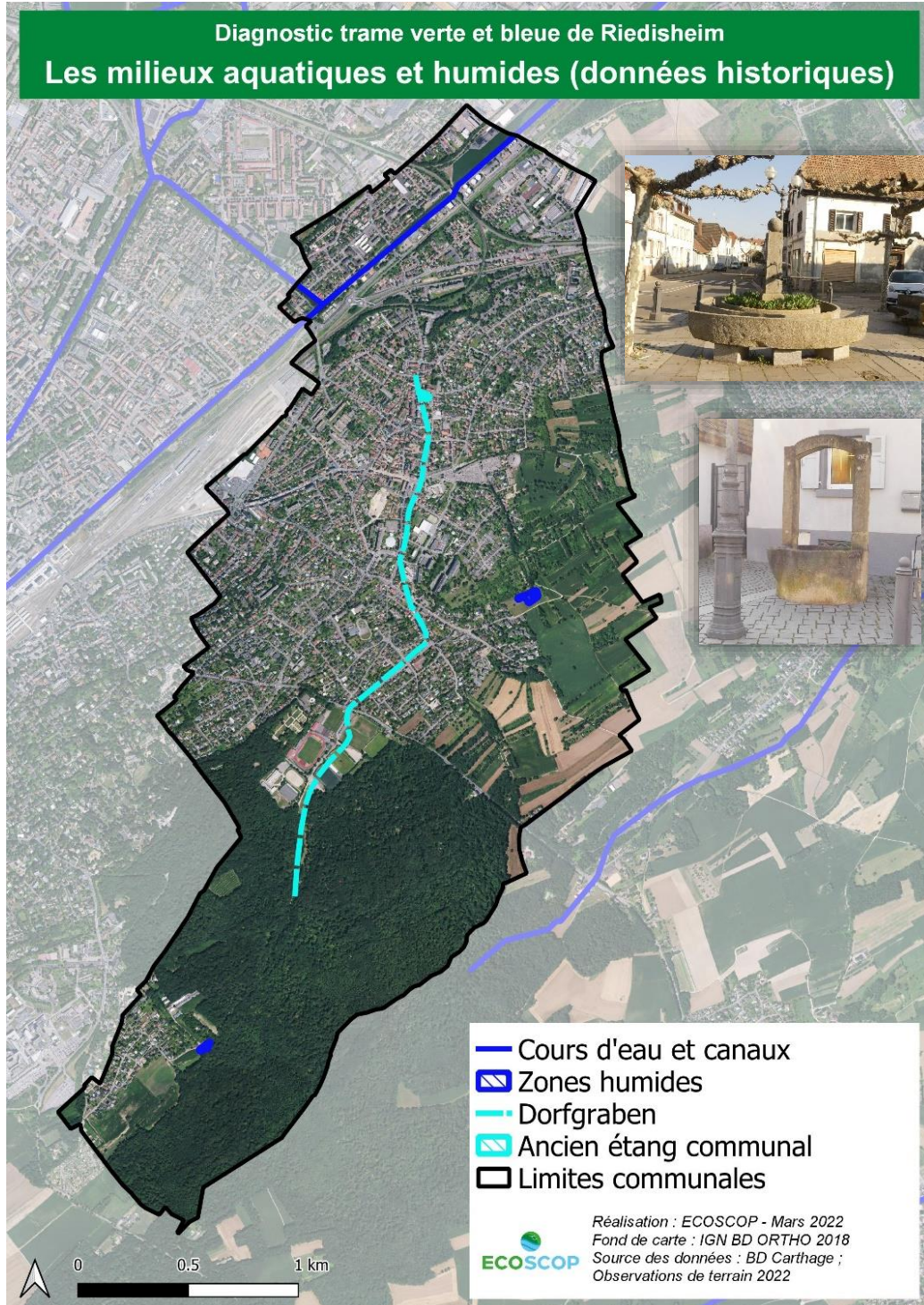
Le Dorfgraben apparaît sur la carte d'état-major 1820-1866. Il prenait sa source dans un vallon du Tannenbergraben (rue des bois) puis suivait l'axe de la rue d'Altkirch, puis de la rue de Bruebach, vers la rue d'Alsace. L'identification ne permet toutefois pas de poursuivre le tracé de son cours au-delà de la place Paul Kieny.

- **Zones humides, mares et apparentés**

L'ancien étang communal était situé en lieu et place de la place Paul Kieny, en rive droite du Dorfgraben. Il a été comblé en 1957.

- **Le réseau de puits et de fontaines (non cartographié)**

Plusieurs puits et fontaines existaient sur la commune avant 1950. L'ensemble des écoulements historiques ont ensuite été captés par le réseau d'assainissement.



Carte 12 : Les milieux aquatiques et humides historiques de Riedisheim

3.4. LE PATRIMOINE NATUREL

3.4.1. Les habitats naturels

✧ LES FORMATIONS BOISÉES

2 grands ensembles forestiers se distinguent à l'échelle du ban communal : la forêt du Tannenwald-Zürrenwald au sud et les complexes de bosquets et haies du secteur des collines à l'est de la commune.

Le massif forestier du Tannenwald-Zürrenwald est en majeure partie constitué d'essences de feuillus, le Hêtre (*Fagus sylvatica*) étant l'espèce dominante. Le boisement abrite un grand nombre d'espèces végétales communes à tendance mésophile et affiche un bon état de conservation. Cependant, des dégradations liées à la présence d'espèces exotiques envahissantes ont été constatées dans les secteurs ensoleillés (trouées, lisières forestières) : il s'agit du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), de la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) et de la Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*).



Abords du massif forestier du Tannenwald-Zürrenwald depuis les quartiers proches de l'hôpital

Dans le secteur agricole des collines, les haies et bosquets brisent la monotonie du paysage agricole intensif, principalement composé de monocultures céréalières. Diverses espèces arborées les composent : Chêne, Erables, Noyer, Merisier...

Les haies de ce secteur affichent un état de conservation globalement dégradé en raison de leur largeur (plus ou moins étroite), allant d'un alignement d'arbres plus ou moins lâche à un ensemble plus dense et large. De plus, elles sont très régulièrement colonisées par des espèces envahissantes parfois introduites pour l'ornement (Robinier faux-acacia et Solidage géant, Lilas, Sumac, Bambou...). Des populations d'espèces invasives ont également été observées le long des voies menant à la colline (rue de Rixheim et rue des Vignerons). De ce fait, la majorité de ces haies présente des enjeux très limités en termes d'accueil pour la flore. Par ailleurs, il est à noter que la transition entre ces structures arborées et les espaces herbacés adjacents (prairies, cultures) est nette et brutale. En effet, il a été constaté une absence de structuration étagée dans ces transitions, notamment arbustive.



Certaines formations préforestières, suite à l'abandon des activités anthropiques (verger, potager, jardin, pâture...), ont été très impactées par la prolifération du Robinier faux-acacia, au point de créer des formations monospécifiques, dont les enjeux en termes de flore et d'habitats sont très faibles. Elles correspondent aujourd'hui à des friches nitrophiles.



Enfin, dans la partie nord de la colline, les jardins sont régulièrement bordés de haies arbustives, composées d'essences fruitières, héliophiles et parfois épineuses : Cerisier, Noyer, Sureau noir, Noisetier, Aubépine, Prunellier, Ronces... Ces éléments arborés sont d'intérêt car bien que ce cortège floristique soit commun, il s'agit des structures les moins impactées par les espèces invasives.

Des arbres isolés sont également épars au sein des cultures et ponctuent le paysage. Il s'agit généralement d'arbres fruitiers d'un certain âge, avec une houpe bien développée.



Rare partie des grandes cultures communales parsemées par endroits d'éléments arborés divers (vergers, haies et arbres isolés), généralement déconnectés

✧ LES PRAIRIES

A l'est de la commune, les habitats prairiaux se concentrent au sein des espaces agricoles des collines. Ils correspondent à des prairies de fauche, des pâtures intensives et des bandes enherbées dégradées. La richesse spécifique de ces milieux est faible (environ 15 espèces floristiques), avec une forte proportion en poacées et en fabacées, qui traduisent l'enrichissement des sols en azote (certainement lié à l'utilisation d'intrants). Ces prairies se limitent souvent à une bande prairiale de quelques mètres de large.

Il est à noter que certaines font visiblement l'objet de sursemis, généralement de Luzerne, ce qui est le cas pour la prairie présente au nord-ouest de la fontaine Saint Marc. Ces pratiques déséquilibrent la structure et la richesse spécifique des prairies, diminuant alors leur intérêt pour l'accueil d'une flore et d'une faune patrimoniale. Cependant, la plupart des prairies de fauche observées se développent au pied des vergers, dont les pratiques sont plus ou moins extensives (fauches espacées et irrégulières, absence de sursemis). Elles affichent de ce fait, un intérêt écologique assez important.



Prairies de pâture à chevaux du quartier au sud-est de l'hôpital

La proportion de pâtures est relativement élevée dans le secteur de la colline agricole. Celles-ci sont délimitées par le réseau de haies qui les dissimule. Elles sont marquées par un surpâturage intensif (végétation rase, éparse, voire même

un sol à nu). Ces habitats ne présentent donc pas d'intérêt particulier pour la faune et la flore, les enjeux y sont très faibles.

✧ **LES ZONES HUMIDES/AQUATIQUES**

Les zones humides sont très localisées à l'échelle de la commune et se limitent essentiellement à la fontaine Saint Marc, dans le secteur des collines. Cette mare est enclavée par une végétation herbacée dense (roselière, ronciers, orties) et par des saules arbustifs. Les algues filamenteuses ont colonisé la surface de l'eau, empêchant le développement d'une flore aquatique d'intérêt. Plusieurs arbres morts ou dépérissants (cerisier) ont été observés tout autour de la mare. Des débris végétaux (branchages) contribuant à l'atterrissement du milieu aquatique ont également été constatés dans la mare.

La pièce d'eau en elle-même présente des enjeux faibles en raison de la forte eutrophisation du milieu (forte proportion d'algues vertes filamenteuses) et de sa fermeture progressive par une végétation proliférante sur ses abords sud et est (ronciers notamment). Les structures arbustives bordant les abords ouest et nord présentent quant à eux un bon état général (arbustes d'essences locales et vigoureux).

Un bassin d'orage est également localisé dans le secteur du Riesthal. Celui-ci ne présente pas d'intérêt pour la flore.



La fontaine Saint-Marc, seule zone humide des collines de Riedisheim, présentant une eutrophisation importante

✧ **LES MILIEUX ANTHROPISES (CULTURES, PRAIRIES SEMÉES, JARDINS, VERGERS...)**

Après les formations boisées et les espaces urbanisés, les milieux anthropisés recouvrent une part importante du territoire communal. Ceux-ci se composent principalement de parcelles de monocultures intensives (maïs, blé et colza), dénudés d'espèces floristiques spontanées, à l'exception de quelques parcelles de blé, au niveau de la rue de Rixheim, où les proportions en Coquelicot sont importantes, probablement issu de semis.

Les prairies semées sont également bien représentées tout au nord de la colline. Le cortège floristique est très réduit et est principalement colonisé par une ou 2 espèces de poacées semées et accompagnées d'espèces adventices des cultures, appréciant les sols enrichis en azote. Ceci peut être considéré comme une dégradation de ces habitats, qui peuvent tendre vers la friche par endroits. Les enjeux en termes de biodiversité sont très faibles pour ces milieux.

Les vergers sont essentiellement dispersés au sein des collines agricoles. Il s'agit principalement d'alignements d'arbres d'essences fruitières (noyer, cerisier, pommier...), dont la strate herbacée est composée de formations prairiales de meilleure qualité que les parcelles exploitées en prairies de fauche.



Les jardins périurbains sont situés dans la moitié nord de la colline, dans le prolongement de la rue des Vignerons et de la rue de Rixheim. Ces milieux sont fortement entretenus et soumis à anthropisation : tonte régulière, taille des haies, plantation d'espèces exotiques (pour certaines ayant un caractère invasif), présence de cabanons, potagers, de balançoires... Ils laissent peu de place à l'expression spontanée de la flore.

3.4.2. La flore

La flore rencontrée à l'échelle de la commune est banale et peu diversifiée, notamment au sein des milieux prairiaux. Cet appauvrissement de la flore est lié aux pratiques anthropiques appliquées depuis des décennies sur le secteur (utilisation d'intrants dans les parcelles agricoles et les jardins, sursemis...). De plus, la proportion d'espèces exotiques envahissantes est notable, ces dernières colonisant la plupart des différents milieux naturels de Riedisheim. Ces espèces se concentrent dans les espaces périurbains, surtout en bordures de chemins, dans les jardins, les parcelles à l'abandon et enrichies, en lisière de boisements...

3.4.3. La faune

Parmi les 39 espèces proposées pour la cohérence nationale de la TVB, 4 sont identifiées à Riedisheim. Il s'agit d'une espèce de mammifères (Chat forestier) et de 3 espèces d'oiseaux (Bouvreuil pivoine, Chevêche d'Athéna et Gobemouche gris). Elles sont inféodées aux milieux boisés et aux milieux ouverts à semi-ouverts.

Les statuts de protection/patrimonialité des espèces présentées dans les paragraphes suivants ainsi que l'ensemble des données bibliographiques sont inclus en annexe.

✧ LES MAMMIFÈRES

Les données bibliographiques et des naturalistes locaux ont mis en évidence la présence de 14 espèces sur le territoire communal étudié, dont une espèce de chiroptères non identifiée (Pipistrelle sp.). 5 d'entre elles sont considérées comme patrimoniales en raison de leur statut de protection et de menace à l'échelle de l'Alsace.

Ces espèces sont principalement forestières (Chat forestier, Ecureuil, Chevreuil, Martre et Sanglier) ou inféodées aux milieux semi-ouverts (Hérisson, Blaireau, Lérot, Renard et Taupe). Quelques espèces pouvant fréquenter les milieux anthropiques du tissu urbain (jardins, bâti...) comme la Fouine, le Hérisson, l'Ecureuil et le Lérot, sont également connues sur le ban de Riedisheim. A noter également la présence d'une espèce invasive (Ragondin), qui colonise les berges des cours d'eau et des plans d'eau.

Le massif forestier du Tannenwald-Zürrenwald est favorable à des espèces comme le Chat forestier, même si les dérangements liés aux activités humaines (exploitation forestière, promeneurs...) ainsi que la proximité des habitations (nuisances sonores, Chats domestiques) sont des facteurs limitants vis-à-vis de leur présence. La densité du bâti et le trafic sont également des facteurs limitants à la présence de mammifères au sein des milieux anthropiques. C'est

notamment pour cette raison que des espèces de grands massifs forestiers ne sont pas référencées dans la bibliographie communale, comme le Cerf élaphe.



Les milieux semi-ouverts des collines sont plus ou moins favorables aux espèces de ce groupe, selon la proportion de bosquets, milieux enrichis et haies dans ce secteur. Les chemins creux de ce secteur sont également utilisés par les mammifères pour y construire leur terrier par exemple. Ils pourraient notamment être favorables au Lapin de garenne et au Lièvre d'Europe, espèces relativement communes en Alsace mais non connues dans la bibliographie communale.

En ce qui concerne les chiroptères, le nombre d'espèces fréquentant le ban communal est certainement beaucoup plus important que celui connu. Les milieux forestiers et les éléments arborés des milieux semi-ouverts (haies, bosquets, vergers, arbres isolés) sont favorables à ces espèces puisqu'ils offrent des gîtes aux espèces cavernicoles et fissuricoles, ainsi que des zones de chasse et des routes de vol en lisière.

Les secteurs urbanisés sont très peu favorables aux espèces de ce groupe. Néanmoins, quelques-unes d'entre elles peuvent fréquenter les jardins, les parcs urbains voire même les bâtiments. C'est le cas du Hérisson d'Europe, de l'Écureuil et des chauves-souris (Grand Murin, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl...), qui trouvent à proximité de l'Homme des habitats de reproduction ou d'hivernage, ainsi que des ressources en nourriture.

✧ LES OISEAUX

La bibliographie mentionne 111 espèces observées au sein du ban communal de Riedisheim, dont 74 sont considérées comme nicheuses potentielles ou confirmées. Les autres sont des espèces qui ont été relevées en migration, en hivernage ou en nourrissage au sein du ban communal. 57 des 74 espèces potentiellement reproductrices présentent un statut de protection et/ou de menace.

La grande majorité des espèces appartient principalement aux cortèges :

- Des milieux semi-ouverts : Accenteur mouchet, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Chevêche d'Athéna, Faucon crécerelle, Fauvettes, Gobemouche gris, Linotte mélodieuse, Moineau friquet, Pic épeichette, Pouillot fitis, Serin cini, Torcol fourmilier, Verdier d'Europe... ;
- Des milieux forestiers : Autour des palombes, Bouvreuil pivoine, Pic mar, Pic noir, Roitelet huppé, Tourterelle des bois... ;
- Des milieux anthropisés : Choucas des tours, Cigogne blanche, Hirondelles de fenêtre et rustique, Martinet noir.

Très peu d'oiseaux inféodés aux zones humides potentiellement reproducteurs sont connus dans la bibliographie (Bergeronnette des ruisseaux, Foulque macroule), ce qui est cohérent avec le très faible nombre de milieux aquatiques du ban communal ou leur caractère artificialisé comme au niveau du canal. Les milieux bordant le canal ne sont pas favorables à des espèces des berges comme le Martin-pêcheur d'Europe ou des roselières comme la Rousserolle effarvatte.



Haie discontinue bordée d'une culture céréalière, habitat non favorable à la Pie-grièche écorcheur en l'état

Le cortège avifaunistique connu au sein des milieux semi-ouverts de Riedisheim est relativement représentatif des autres secteurs d'Alsace et est majoritairement composé d'espèces communes et de plusieurs espèces menacées. C'est le cortège qui regroupe le plus d'espèces, dont plusieurs sont également considérées comme ubiquistes. Parmi elles, 2 espèces ont été proposées pour la cohérence nationale de la TVB : le Gobemouche gris et la Chevêche d'Athéna. A noter cependant l'absence d'espèces de forte patrimonialité comme la Pie-grièche écorcheur, hôte habituel des milieux naturels similaires à ceux des collines. L'omniprésence des cultures céréalières et les dégradations relevées au niveau des haies des collines sont défavorables à cette espèce, qui privilégie les milieux prairiaux extensifs bordés de haies arbustives/arborescentes de qualité.

Très peu d'espèces de milieux ouverts sont connues au sein du ban communal de Riedisheim. Il est notamment à souligner l'absence de l'Alouette des champs en reproduction au sein du ban communal. La forte proportion de culture de maïs par rapport aux cultures de blé/orge dans les secteurs les plus ouverts des collines limitent fortement la présence de cette espèce.



Plaine agricole céréalière ouverte, majoritairement plantée en maïs

Les vergers du territoire, en l'état, sont plus ou moins favorables à des espèces comme la Chevêche d'Athéna et le Torcol fourmilier, selon que les arbres fruitiers présentent ou non des cavités. La gestion intensive d'un verger limite en effet le vieillissement des arbres et donc les potentialités d'accueil pour ces espèces. Des actions ont visiblement déjà été menées sur le territoire de Riedisheim, en considérant les nichoirs artificiels relevés dans certains vergers des collines.

Les espèces d'oiseaux des boisements sont plutôt bien représentées sur le ban communal, où des espèces emblématiques de ces milieux (Pic noir, le Pic mar ou encore Pouillot siffleur) sont connues comme reproducteurs. Les autres espèces de ce cortège sont relativement communes et ne présentent généralement pas de statut de patrimonialité particulier. Les lisières du massif forestier du Tannenwald-Zürrenwald pourraient être des sites de nidification pour le Milan noir, qui est une espèce qui évite les cœurs de boisements. La forte fréquentation des bois réduit cependant les potentialités de présence de cette espèce sensible au dérangement. La sylviculture intensive est également un frein à une diversité avifaunistique forestière variée, notamment vis-à-vis des espèces cavernicoles, puisqu'elle réduit la disponibilité en vieux arbres présentant des cavités.

Enfin, les milieux urbains offrent des potentialités d'accueil relativement faibles vis-à-vis de l'avifaune. L'essentiel des espèces potentiellement reproductrices en ville correspond surtout à des espèces communes (Fauvette à tête noire, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Rougegorge, Pinson des arbres...), généralement ubiquistes, qui ne présentent pas de statut de menace particulier. A l'inverse, plusieurs espèces menacées peuvent fréquenter les bâtiments (Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Martinet noir). La présence d'oiseaux en ville est dépendante de la disponibilité en sites de nidification (haies, plantations, jardins, bâtiments avec fissures ou cavités). Des espèces comme le Martinet à ventre blanc, dont une population est connue à Mulhouse, pourrait coloniser la commune de Riedisheim ces prochaines années.

✧ LES REPTILES

4 espèces de reptiles sont citées dans la bibliographie de la commune consultée. Elles bénéficient toutes d'un statut de protection/patrimonialité national ou européen. Les espèces sont globalement communes et bien réparties à l'échelle de l'Alsace (Lézard des murailles, Lézard des souches et Orvet fragile). A l'inverse, la Coronelle lisse est considérée comme peu fréquente et ses populations sont dispersées en Alsace.

Le Lézard des murailles et la Coronelle lisse sont des espèces de milieux thermophiles qui peuvent fréquenter les haies et les lisières ensoleillées, en plus des milieux rocailleux. Le secteur des collines est propice à la réalisation du cycle de vie de ces espèces.

Le Lézard des souches et l'Orvet fragile, qui affectionnent les boisements et les haies humides à mésophiles, sont également potentiellement présents dans le secteur des collines et au sein du massif forestier du Tannenwald-Zürrenwald. La qualité des haies et les quelques microhabitats liés aux jardins sont favorables à ce groupe. Néanmoins, le maillage en éléments arborés/arbustif étant discontinu et intégré à un espace agricole majoritairement représenté par les grandes cultures, les possibilités de déplacement pour les espèces de ce groupe sont considérées comme dégradées.



Lézard des souches, hôte de dépôts de bois dans le secteur au sud des collines

La Couleuvre helvétique pourrait ponctuellement fréquenter le ban communal en cas de dispersion d'individus depuis les communes proches. Cependant, en l'absence de zones humides d'intérêt au sein du ban communal, les potentialités de présence sont faibles.

✧ LES AMPHIBIENS

Les données bibliographiques permettent de recenser 5 espèces à Riedisheim. Il s'agit du Crapaud commun (site de reproduction localisé à Rixheim), de la Grenouille rousse, de la Grenouille verte, du Triton alpestre et du Triton palmé. L'ensemble de ces espèces sont communes et relativement bien réparties à l'échelle de l'Alsace. Le faible nombre de zones humides du territoire limite fortement la diversité des espèces potentielles du ban, ainsi que l'importance des effectifs.

Même s'il ne présente aucune zone humide, le massif forestier du Tannenwald-Zürrenwald peut tout de même être utilisé par les espèces de ce groupe comme un habitat terrestre, dans le cas où des sites de production de ces espèces seraient localisés à proximité. C'est notamment le cas pour le Crapaud commun, qui peut se déplacer sur de grandes distances entre son site de reproduction et ses quartiers d'hivernage/estivage.

Le secteur des collines, notamment dans les environs de la fontaine Saint-Marc, est également plus ou moins favorable aux espèces de ce groupe. En revanche, les diverses dégradations relevées au niveau du site de la fontaine (eutrophisation, comblement...) et du réseau de haies (haies discontinues, peu larges) réduit drastiquement l'attrait que ce secteur peut présenter pour les espèces connues dans la bibliographie.

Le tissu urbain de Riedisheim est très peu favorable aux espèces de ce groupe. Il constitue plutôt une forme d'obstacle au déplacement, notamment en considérant sa densité et l'important maillage routier, source de mortalité des amphibiens.

En l'absence de zones humides variées au sein du ban communal de Riedisheim, la diversité d'espèces du territoire ne semble pas pouvoir être améliorée.

✧ LES INSECTES

La bibliographie indique que 65 espèces d'insectes ont été notées au sein des communes étudiées. Parmi ces espèces, 8 sont des odonates (libellules), 35 des rhopalocères (papillons « de jour »), 20 des orthoptères (criquets, sauterelles) et un coléoptère xylophage. La grande majorité de ces espèces sont communes et seules 6 d'entre elles présentent des statuts de patrimonialité particuliers.



Le secteur des collines présente plusieurs prairies bordées de haies, qui sont les habitats privilégiés pour le cortège d'insectes des milieux semi-ouverts (papillons et orthoptères surtout). La faible diversité floristique des prairies limite cependant la diversité d'insectes qui peuvent les fréquenter. Ainsi, la faible diversité d'espèces au sein de ce type de milieu peut être corrélée à la gestion qui y est pratiquée, une gestion intensive réduisant drastiquement leur nombre.

Les lisières de boisement, les abords de chemins forestiers et les clairières sont également favorables aux espèces d'insectes, que cela soit pour certaines espèces de papillons comme l'Ecaille chinée, pour les orthoptères et les libellules en maturation. Le reste du massif forestier est favorable au lucane cerf-volant, coléoptère xylophage, affectionnant les arbres sénescents pour que ses larves se développent.

En l'absence de variété de zones humide d'intérêt sur le ban communal, le territoire est peu favorable à l'expression d'une bonne diversité d'espèces d'odonates. Les dégradations relevées au niveau de la fontaine Saint-Marc, ainsi que le contexte fortement artificialisé du bassin et du canal, contribuent également à limiter la diversité de ce sous-groupe d'espèces.

3.4.4. Les enjeux de la biodiversité communale (et au-delà)

Remarque : dans ce chapitre, les enjeux sont présentés sous l'angle du caractère remarquable ou non des habitats et des espèces, qui se rapportent aux notions de sensibilité, de rareté, de diversité, ... Les enjeux vis-à-vis de la trame verte sont abordés dans un deuxième temps, au point 3.6.

✧ LA FLORE ET LES MILIEUX NATURELS

A l'échelle de la commune, les enjeux vis-à-vis de la flore et des habitats sont variables. Le secteur de la colline agricole abrite des milieux d'intérêt pour la flore, cependant ceux-ci sont fortement dégradés en raison des pratiques agricoles intensives qui y sont appliquées (monocultures céréalières, prairies semées, apport d'intrants et d'insecticides/pesticides, haies bordantes dégradées, espèces exotiques envahissantes) et de l'abandon de certaines pratiques (vergers enfrichés). Les communautés végétales en présence sont de ce fait en mauvais état de conservation. Les enjeux pour la flore et les habitats sont considérés comme faibles à très faibles pour ce secteur.

Il en va de même pour la fontaine Saint-Marc, qui est peu favorable à l'accueil d'une biodiversité d'intérêt dans son état actuel (enfrichement, atterrissement, eutrophisation). Les enjeux sont donc estimés comme faibles. Pourtant, ce milieu pourrait revêtir un intérêt pour les espèces floristiques inféodées aux zones humides, si son état se voyait amélioré.

Le boisement du Tannenwald, les fruticées et les pré-vergers extensifs de la colline agricole sont les habitats du ban communal qui affichent les meilleurs états de conservation, et de ce fait, des enjeux en termes de flore et d'habitat plus élevés. Les peuplements floristiques présentent une bonne naturalité et sont composés d'espèces végétales variées bien que communes. Ils sont peu touchés par les espèces exotiques envahissantes, ou du moins limité à leurs périphéries.

Le secteur des collines est favorable à l'implantation de milieux prairiaux ou pelousaires, dont ces derniers pourraient accueillir des espèces d'orchidées patrimoniales et/ou protégées. Cependant, à l'échelle de cette zone et même du ban communal, les habitats prairiaux en présence sont globalement en mauvais état de conservation. Des axes d'actions pourraient donc être étudiés pour améliorer ces habitats. Les milieux pelousaires sont quant à eux absents du ban communal, les activités en place (labour, intrants et surpâturage) n'étant pas compatibles avec leur implantation.

✧ LA FAUNE

Les secteurs favorables à la faune au sein du ban communal sont surtout liés à la présence d'éléments naturels arborés/arbustifs linéaires ou surfaciques. Il s'agit essentiellement des secteurs des collines et du massif forestier du Tannenwald-Zürrenwald, qui sont favorables à la plupart des groupes faunistiques étudiés, même si leur intérêt est réduit lorsque la gestion qui y est pratiquée est intensive, comme c'est le cas à l'échelle communale.

Les milieux semi-ouverts parsemés de haies des collines offrent des potentialités d'accueil assez intéressantes, qui ne sont cependant pas les meilleures en considérant l'état de conservation des haies du secteur (discontinues, peu larges et denses, absence de stratification, omniprésence d'espèces floristiques invasives) et la relative proportion des cultures céréalières par rapport aux milieux herbacés. Les enjeux sont considérés comme moyens à forts pour ces milieux.

Le massif boisé est également considéré comme l'un des milieux naturels les plus importants du ban en termes de potentialités d'accueil vis-à-vis de la biodiversité. La gestion intensive qui y est pratiquée, en plus du dérangement issu des activités humaines (sylviculture, promeneurs...) réduit le nombre d'espèce pouvant les fréquenter, notamment des espèces patrimoniales comme le Milan noir. Les enjeux sont considérés comme moyens à forts pour ces milieux.

Les secteurs de grandes cultures sont très peu favorables en l'état à la biodiversité et la forte proportion de culture de maïs réduit encore plus les potentialités d'accueil de ces milieux pour la faune. L'absence d'espèces typiques de ces milieux au sein du ban communal, comme l'Alouette des champs, va dans ce sens. Les enjeux sont considérés comme très faibles pour ce type de milieu.

Les milieux aquatiques et humides du territoire présentent des enjeux globalement faibles (fontaine Saint-Marc) à très faibles (bassin au sud-ouest et canal du Rhône au Rhin). Le caractère anthropisé ou dégradé de ces milieux réduit drastiquement leur intérêt pour les insectes et amphibiens potentiels. Ainsi, ces habitats représentent des milieux favorables à un très faible nombre d'espèces communes, généralement bien réparties à l'échelle régionale.

Les milieux anthropiques de Riedisheim sont d'enjeux très faibles et correspondent à l'ensemble du tissu bâti et des espaces verts attenants. Ces milieux sont très peu favorables à la biodiversité et seules quelques espèces ubiquistes et pouvant coloniser les bâtiments y trouvent les conditions nécessaires à l'accomplissement de leur cycle de vie (chiroptères anthropophiles, Hirondelles, Martinet, quelques mammifères terrestres). Les autres groupes faunistiques pouvant fréquenter les milieux anthropiques se limitent à quelques espèces d'insectes et de reptiles ponctuellement.

Les espèces « cible » faunistiques par grand type de milieu :

- Les milieux semi-ouverts : Chevêche d'Athéna, Hérisson d'Europe, Lézard des souches, Orvet fragile et Pie-grièche écorcheur ;
- Les milieux ouverts cultivés : Alouette des champs ;
- Les milieux forestiers : Chat forestier, Ecaille chinée, Lucane cerf-volant et Pic noir ;
- Les milieux aquatiques et humides : Martin-pêcheur d'Europe, ensemble des espèces d'odonates, Rousserolle effarvatte et Triton palmé ;
- Les milieux anthropiques : chiroptères, Hérisson et Martinet noir.

3.5. PROPOSITION D'UNE TVB COMMUNALE

3.5.1. Les sous-trames

✧ GÉNÉRALITÉS ET REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE

Sur la base du diagnostic paysager et des espèces remarquables identifiées, 2 sous-trames écologiques sont définies :

- Les milieux forestiers / boisés ;
- Les milieux ouverts et semi-ouverts.

A celles-ci s'ajoutent les éléments de sous-trame associés à la nature en ville, qui revêtent une importance particulière au vu de la forte proportion de milieux urbains à Riedisheim, de leur densité et du contexte de conurbation avec Mulhouse, Illzach et Rixheim. L'ensemble des sous-trames est présenté dans les points développés dans les pages suivantes.

Remarque : compte tenu de sa faible importance, la trame des milieux humides et des milieux aquatiques n'est pas développée.

Les cartes qui illustrent chaque sous-trame font apparaître les différents types de milieu qui la compose ainsi que la notion de perméabilité des autres sous-trames vis-à-vis des espèces de la sous-trame considérée. Il s'agit ici d'anticiper la définition des connexions entre les différentes entités de sous-trame, sous l'angle des réseaux écologiques.

En pratique et de manière générale, la perméabilité des autres sous-trames diminue avec la distance ; on part du principe qu'une espèce peut « s'aventurer » hors du milieu auquel elle est inféodée, dans une certaine mesure. La représentation de la perméabilité n'inclut pas cette gradation. Il existe donc un biais dont il faut tenir compte en fonction de la manière dont cette donnée est exploitée.

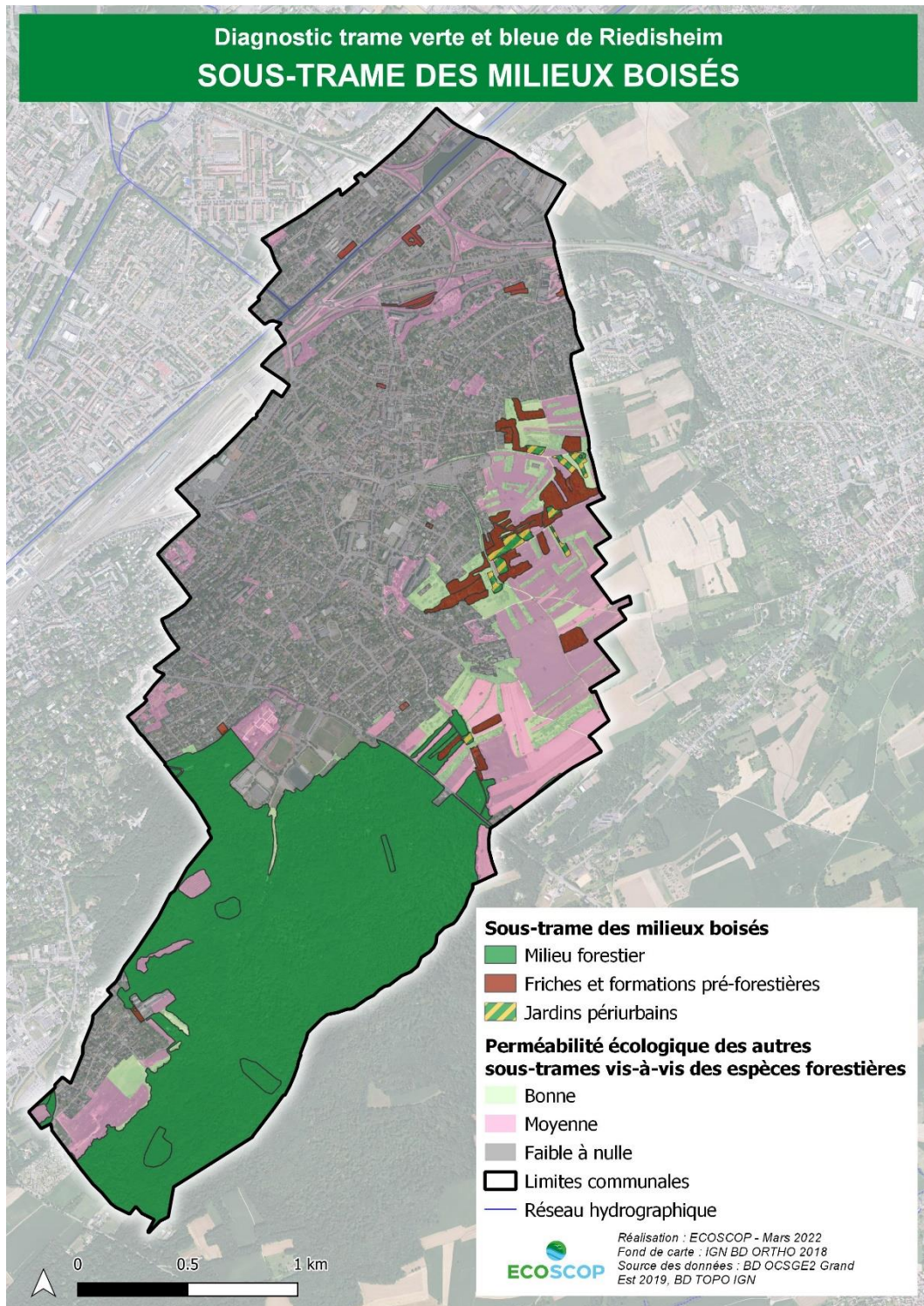
✧ LES MILIEUX FORESTIERS

Ils correspondent au massif du Zührenwald (Herrenwald / Tannenwald). Il s'agit d'une entité unique qui s'étend hors de la commune, vers le sud et le sud-est, et dans une moindre mesure vers l'ouest (Mulhouse). Elle couvre environ 195 ha, ce qui représente environ 30 % de la superficie communale.

Des bosquets et des formations préforestières (friches évoluées) sont également dispersés dans la partie nord des collines, ainsi que le long des axes de communication au nord de la commune (routes et voie ferrée).

Perméabilité des autres-sous-trames vis-à-vis de la sous-trame des milieux boisés

Les prairies, les friches et les vergers sont définis comme ayant une bonne perméabilité. De perméabilité moyenne, les grandes cultures et les parcs peuvent être fréquentés, par exemple par la grande faune, en fonction de la période de l'année et du couvert végétal. Il peut notamment s'agir de zones de gagnage. Enfin, le milieu urbain est qualifié de peu (ou pas) perméable.



Carte 13 : Sous-trame des milieux boisés de Riedisheim

✧ LES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

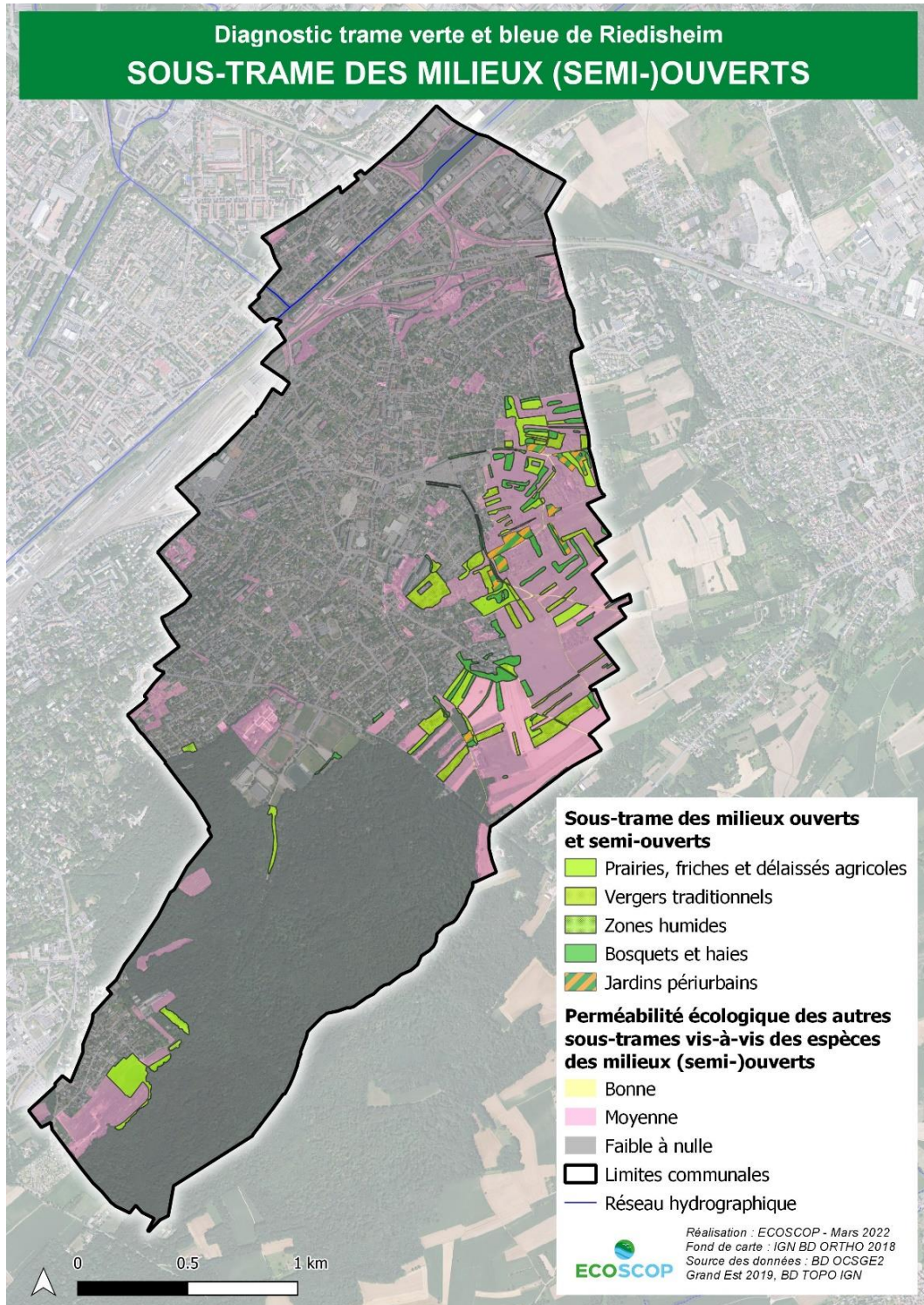
Les milieux ouverts et semi-ouverts se décomposent en prairies, friches et délaissés agricoles, en vergers, en zones humides, en zones de petits bosquets et de haies et en jardins péri-urbains. Leur représentation est fragmentaire à l'échelle de la commune, essentiellement dans les collines, à l'est. De manière plus localisée, quelques parcelles subsistent également à l'amont de la plaine sportive (vallon du Tannenwald – rue des bois) et au Riesthal (pâtures) au sud-ouest.

Perméabilité des autres-sous-trames vis-à-vis de la sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts

De même que pour la sous-trame des milieux boisés, les grandes cultures et les parcs peuvent être fréquentés par les espèces de la sous-trame des milieux (semi-)ouverts, mais le niveau de perméabilité est qualifié de moyen. En

particulier, cette dernière peut être source d'un effet puits pour des insectes ou pour des graines de végétaux, du fait des distances importantes au sein de ce type de parcellaire et de l'utilisation de biocides.

Le milieu forestier et le milieu urbain sont qualifiés de peu (ou pas) perméables.



Carte 14 : Sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de Riedisheim

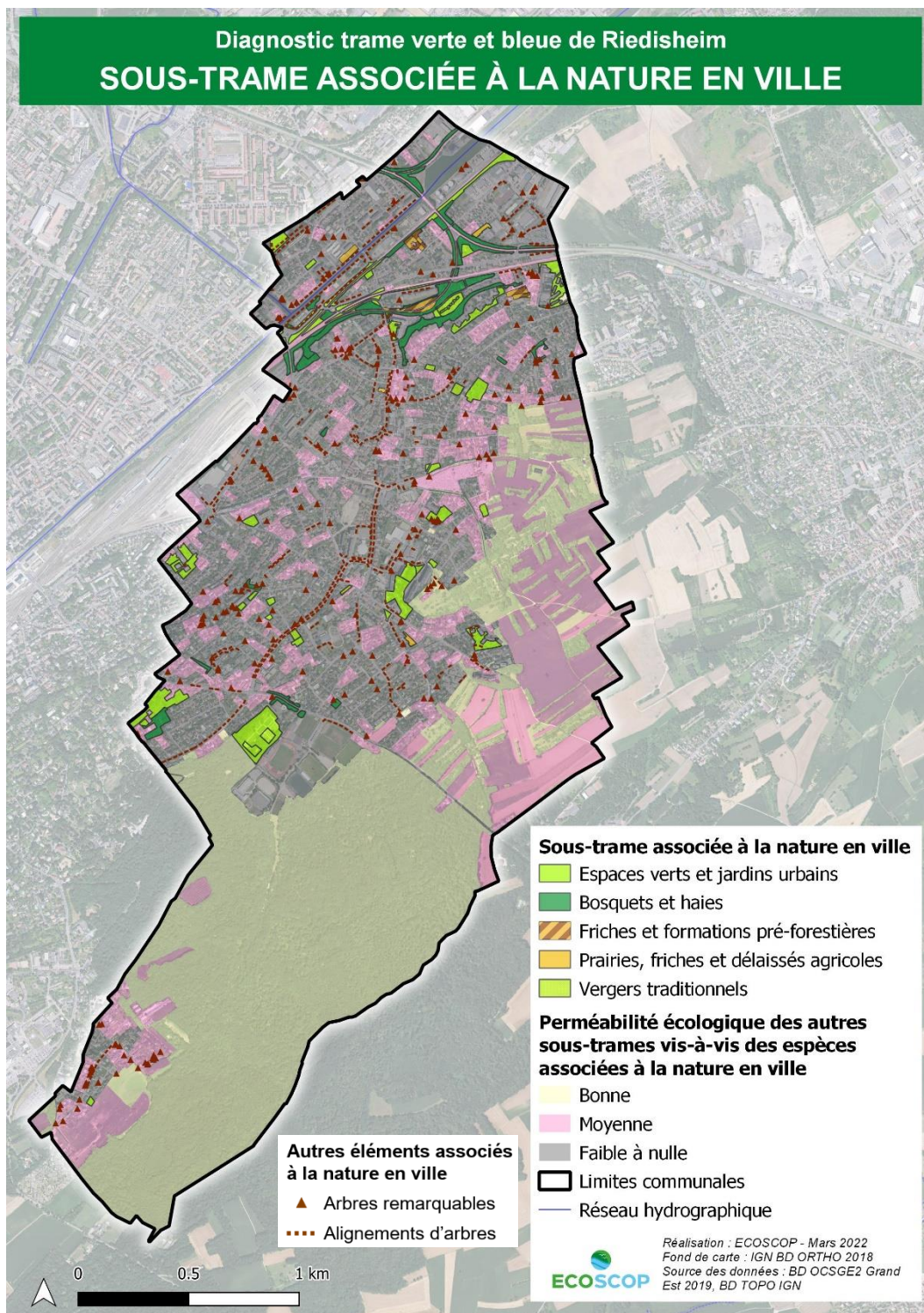
✧ LA NATURE EN VILLE

La sous-trame de la nature en ville est principalement constituée de parcs et d'espaces verts, de jardins, ainsi que de quelques vergers et quelques friches. A ces éléments s'ajoutent de nombreux arbres remarquables et des alignements (rue d'Alsace, rue de la Paix, rue des Narcisses...) qui participent aux continuités potentielles.

La représentation générale de cette sous-trame est assez fragmentaire hormis au nord de la commune, où on observe notamment les éléments associés au réseau ferré.

Perméabilité des autres-sous-trames vis-à-vis des espèces associées à la nature en ville

Il existe peu de spécialisation de la faune associée à la nature en ville, à l'exception notamment de certains oiseaux (Hirondelles, Martinets, Effraie des clochers...) et de certains chiroptères (Pipistrelle commune...). De ce fait, la perméabilité des autres sous-trames est qualifiée de bonne, hormis les milieux cultivés.



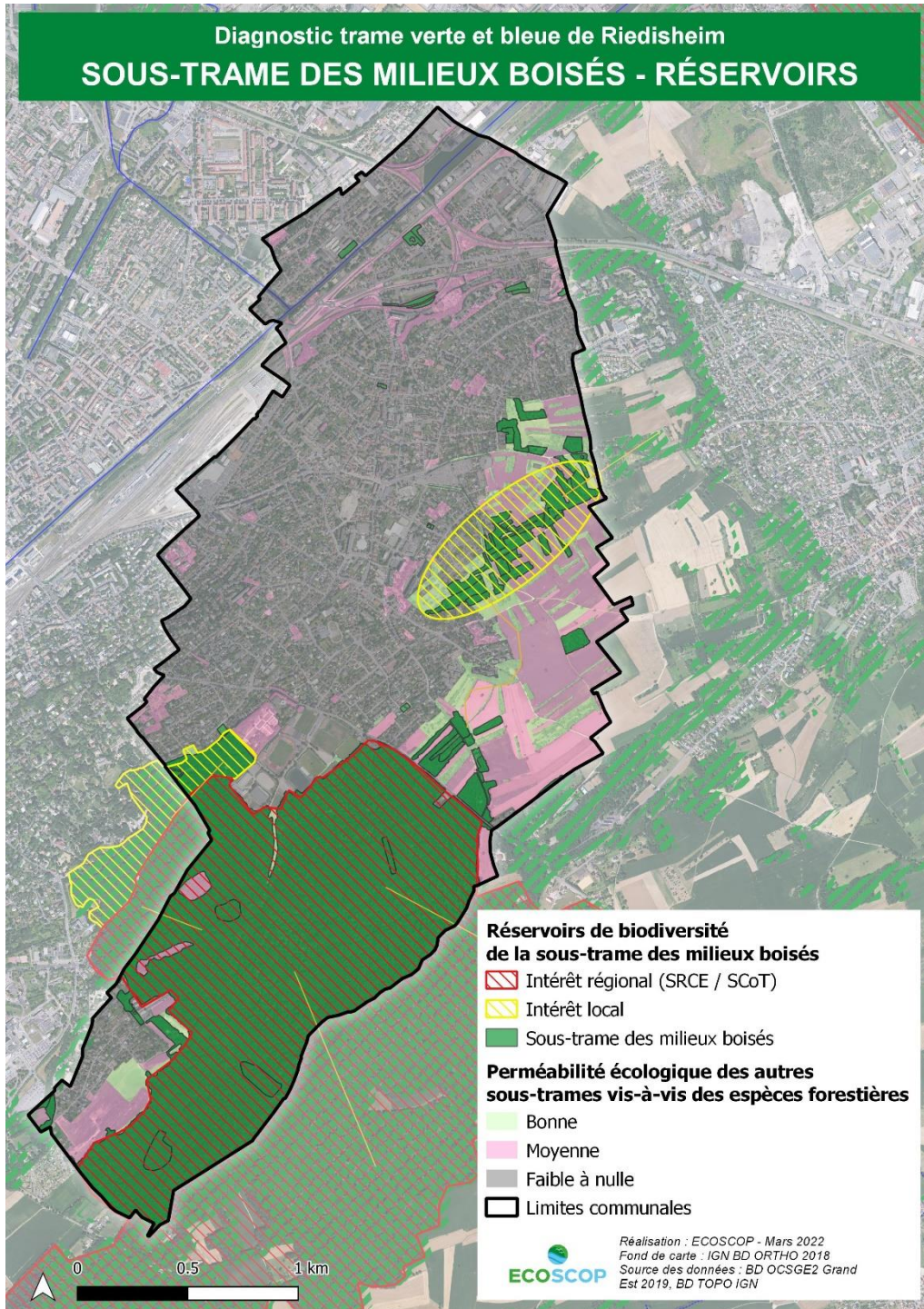
Carte 15 : Sous-trame associée à la nature en ville de Riedisheim

3.5.2. Les réservoirs de biodiversité

✧ LES MILIEUX FORESTIERS

Aucun périmètre d'inventaires ou de protection du milieu naturel associé aux milieux boisés n'existe à Riedisheim. La définition des réservoirs se base donc sur les documents de définition de la TVB de rang supérieur (SRCE/SRADDET et SCoT de la Région Mulhousienne) :

- **Réservoir d'intérêt régional** : Massif du Zührenwald, issu du SRCE (devenu SRADDET) et repris par le SCoT de la Région Mulhousienne ;
- **Réservoir d'intérêt local** : le réseau de bosquets au nord des collines (le secteur des collines est considéré comme remarquable) et le Tannenwald (non intégré au réservoir du SRCE mais identifié par le PLU de Mulhouse).

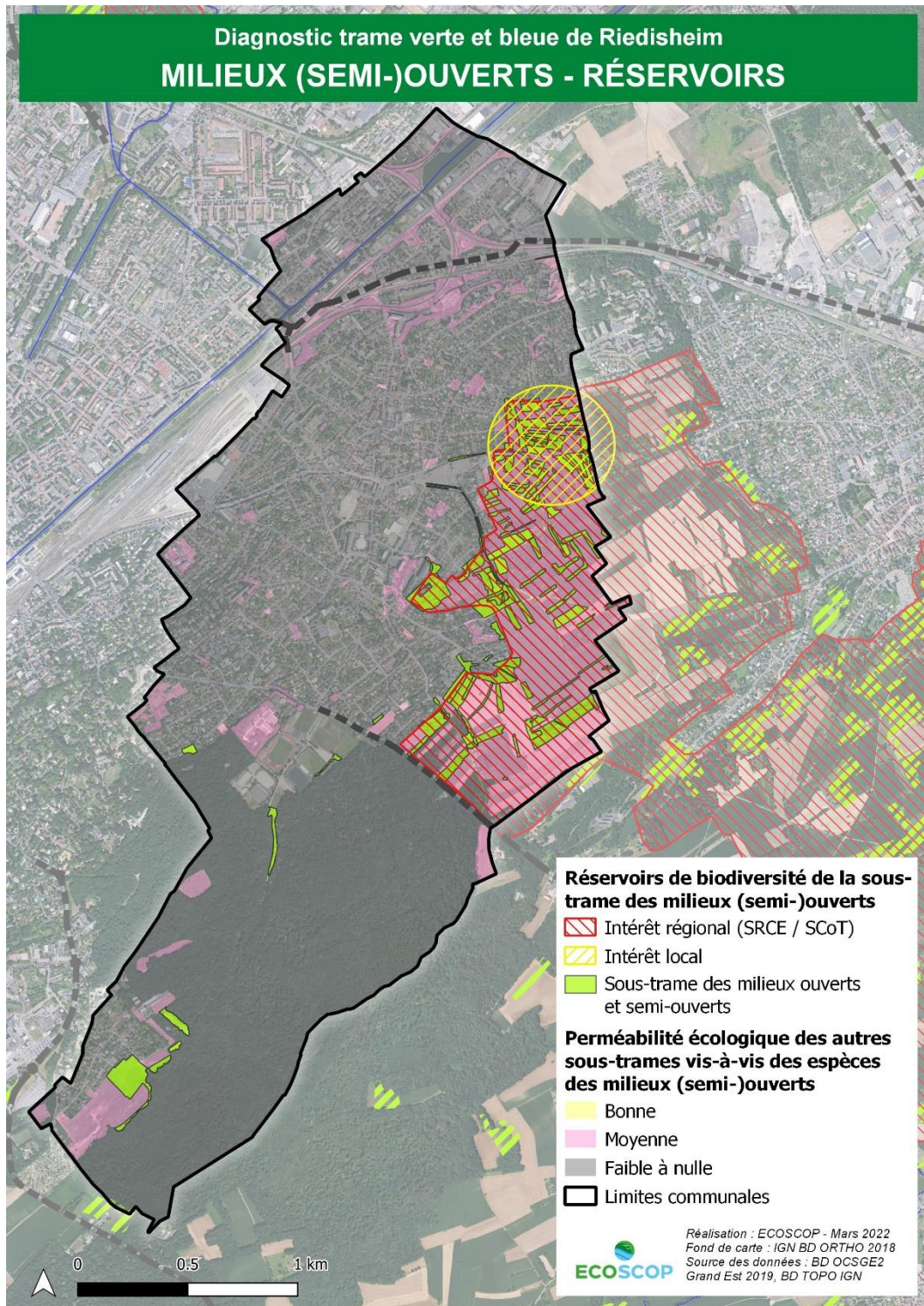


Carte 16 : Sous-trame des milieux boisés et réservoirs de biodiversité

✧ LES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

Le secteur des collines est concerné par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, les « Collines du horst mulhousien, à Rixheim, Riedisheim et Habsheim ». Cette ZNIEFF a été intégralement reprise dans le SRCE Alsace.

- **Réservoir d'intérêt régional** : ZNIEFF de type 1, issu du SRCE (devenu SRADDET) et repris par le SCoT de la Région Mulhousienne ;
- **Réservoir d'intérêt local** : Le réseau de haies, pâtures et jardins dans la partie nord des collines est identifié de manière plus fine, en confirmant le zonage de la ZNIEFF.

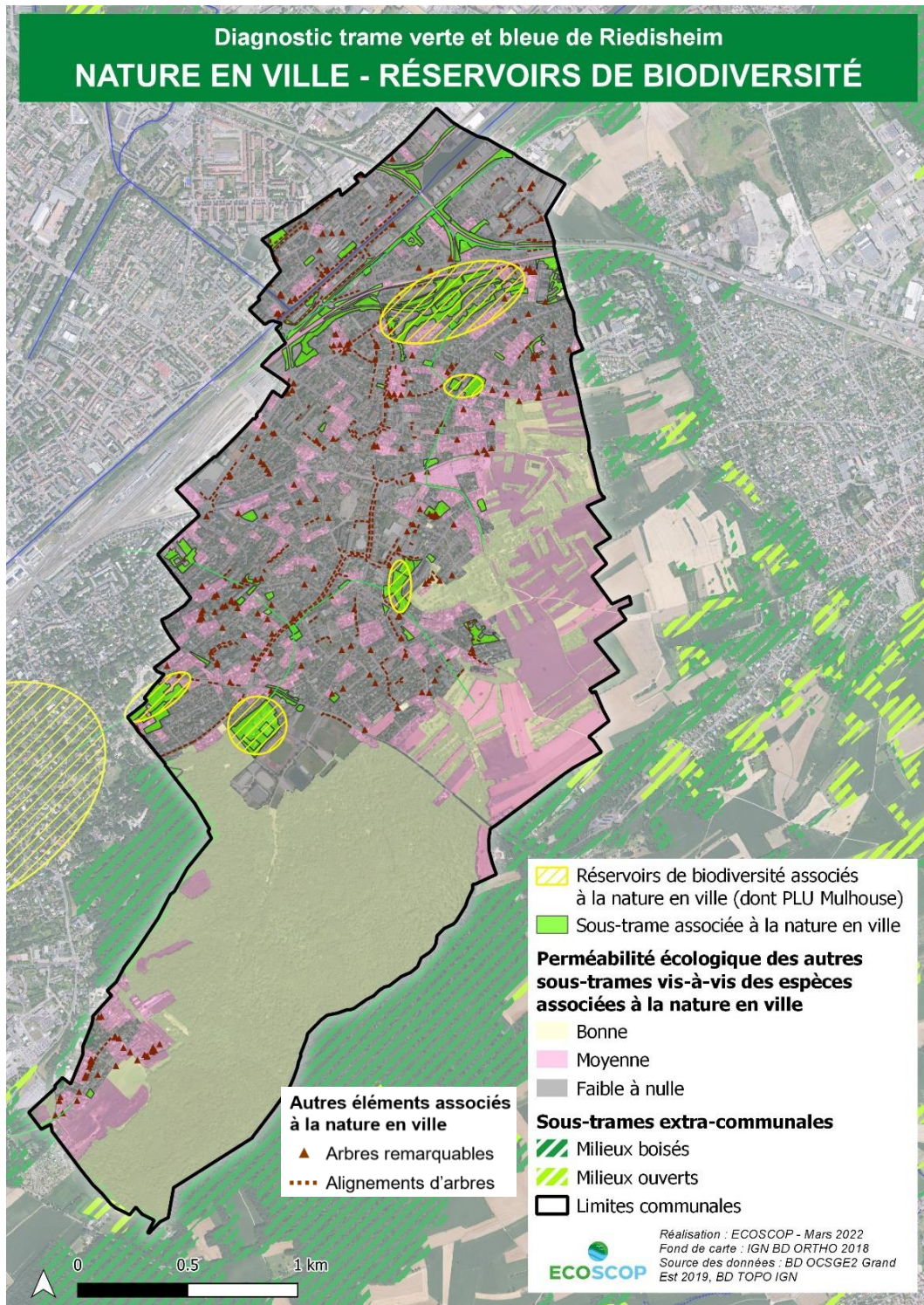


Carte 17 : Sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts et réservoirs de biodiversité

✧ LA NATURE EN VILLE

Aucun périmètre d'inventaires ou de protection du milieu naturel associé à la nature en ville n'existe à Riedisheim et les documents de définition de la TVB de rang supérieur (SRCE/SRADDET et SCoT de la Région Mulhousienne) ne comprennent aucun réservoir qui croise l'aire urbaine de la commune.

- **Réservoir d'intérêt régional** : Néant ;
- **Réservoir d'intérêt local** : 4 secteurs sont identifiés de par la superficie remarquable des espaces végétalisés en contexte urbain. Le plus important correspond à une zone au nord de la commune qui intègre les délaissés aux abords de la voie ferrée, les bosquets proches de la déchetterie et les jardins familiaux. Les 3 autres secteurs sont de moindre importance. Il s'agit du Parc Alfred Wallach, des abords du parc zoologique et des abords de la paroisse St-Jean-Baptiste.



Carte 18 : Nature en ville et réservoirs de biodiversité

3.5.3. Les corridors et les sources de ruptures

✧ GÉNÉRALITÉS

Positionnement par rapport aux continuités écologiques régionales ou supra-communales

La commune de Riedisheim n'est pas positionnée sur un corridor identifié par le SRCE/SRADDET (voir point 3.1). Toutefois, elle comprend des réservoirs supra-communaux vis-à-vis desquels il existe un intérêt de maintenir des continuités.

Les continuités écologiques locales

Les continuités locales se dessinent en particulier sur les éléments fixes du paysage (ou infrastructures agro-écologiques IAE) :

- Les **éléments linéaires** avec une continuité des milieux : lisières forestières, réseau de haies, servitudes d'espaces (ex : bande enherbée, berges de canaux, etc.) ;
- Les **éléments ponctuels** jouant le rôle de structures-relais (ou pas japonais) : réseau de prés-vergers, bosquets, jardins, etc. Pour être fonctionnels, la distance entre ces éléments doit être compatible avec les caractéristiques de dispersion des espèces concernées ;
- Les **éléments paysagers** : structures naturelles constituées d'une mosaïque d'habitats mixtes de petite taille (bosquets, prairies, ripisylves, prés-vergers...) ne présentant pas de discontinuités.

D'une façon générale, les supports privilégiés de déplacement des espèces reposent ainsi sur :

- Les haies et bosquets ;
- Les ourlets herbeux et les lisières forestières ;
- Les vergers extensifs, jardins et prairies.

Ces corridors dépendent bien évidemment des sous-trames concernées et des espèces qui y sont inféodées.

Fonctionnalité des corridors et sources de rupture

La fonctionnalité du réseau écologique dépend essentiellement de 2 critères :

- La fragmentation par des infrastructures de transport, en tenant compte du type de route : ruelle, rue, route départementale, voie ferrée... La présence éventuelle de clôtures associées à ces infrastructures est également à prendre en compte ;
- L'occupation du sol traversée par le corridor : continuité de la structure relai, largeur, occupation du sol aux abords...

✧ LES MILIEUX FORESTIERS

Les réseaux de continuités écologiques

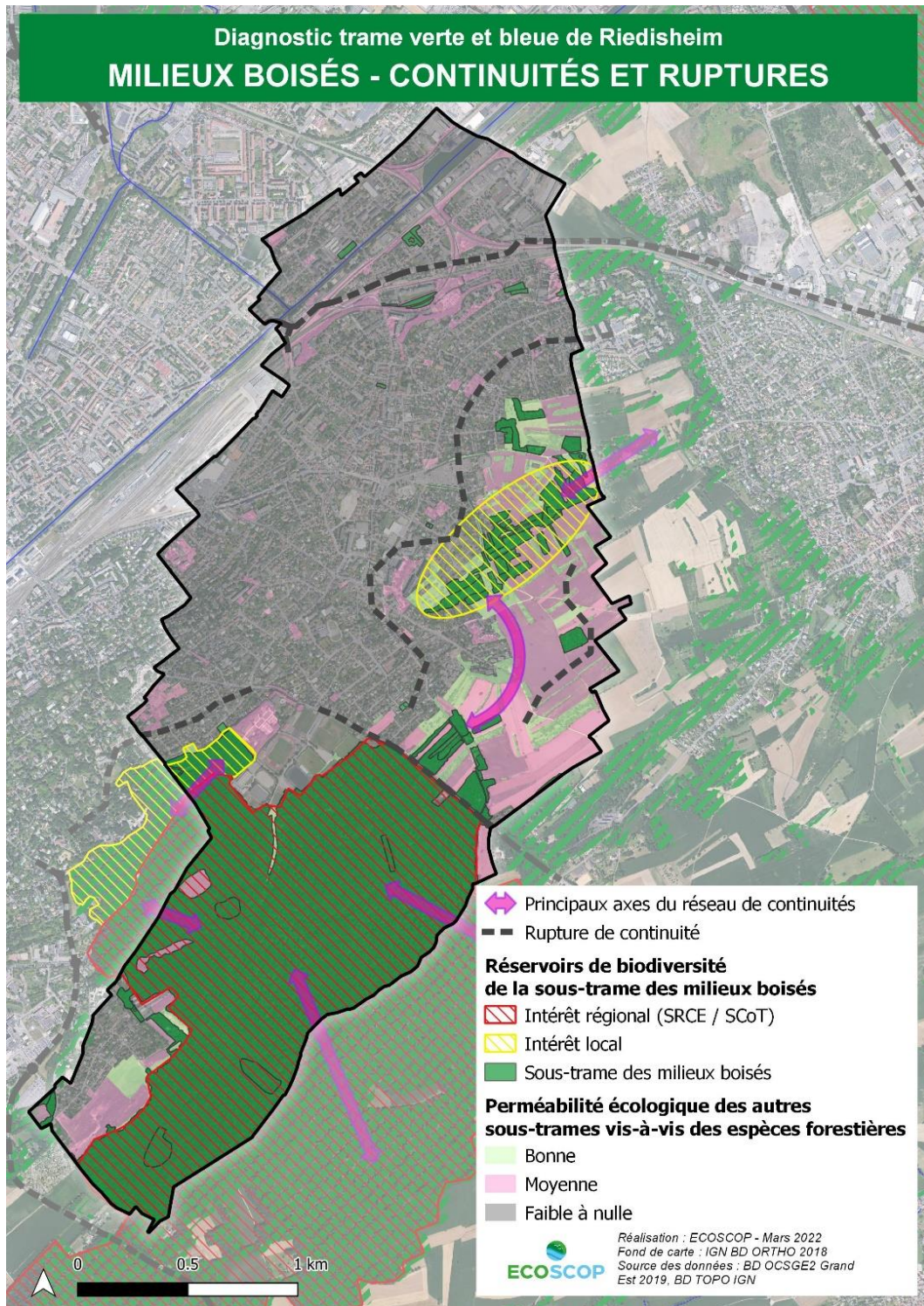
Aucun corridor n'est identifié en tant que tel sur la commune étant donné qu'on distingue principalement deux entités distinctes. Néanmoins, plusieurs continuités fonctionnelles sont identifiées :

- Entre le massif du Zührenwald et l'entité boisée des collines (réseau de bosquets et de haies) ;
- Depuis le massif du Zührenwald, en continuité de sous-trame et de réservoir vers l'est et le sud-est, et dans une moindre mesure vers l'ouest ;
- Depuis l'entité boisée des collines vers le réseau boisé de Rixheim.

Les sources de rupture et de fragmentation

2 sources principales sont identifiées :

- Les routes à fort trafic : rue de Bâle et rue de Zimmersheim ;
- Les milieux artificialisés : trames urbaines de Riedisheim et de Mulhouse, les surfaces agricoles au sein des collines dans une moindre mesure.



Carte 19 : Continuités et ruptures des milieux forestiers

✧ LES MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

Les réseaux de continuités écologiques

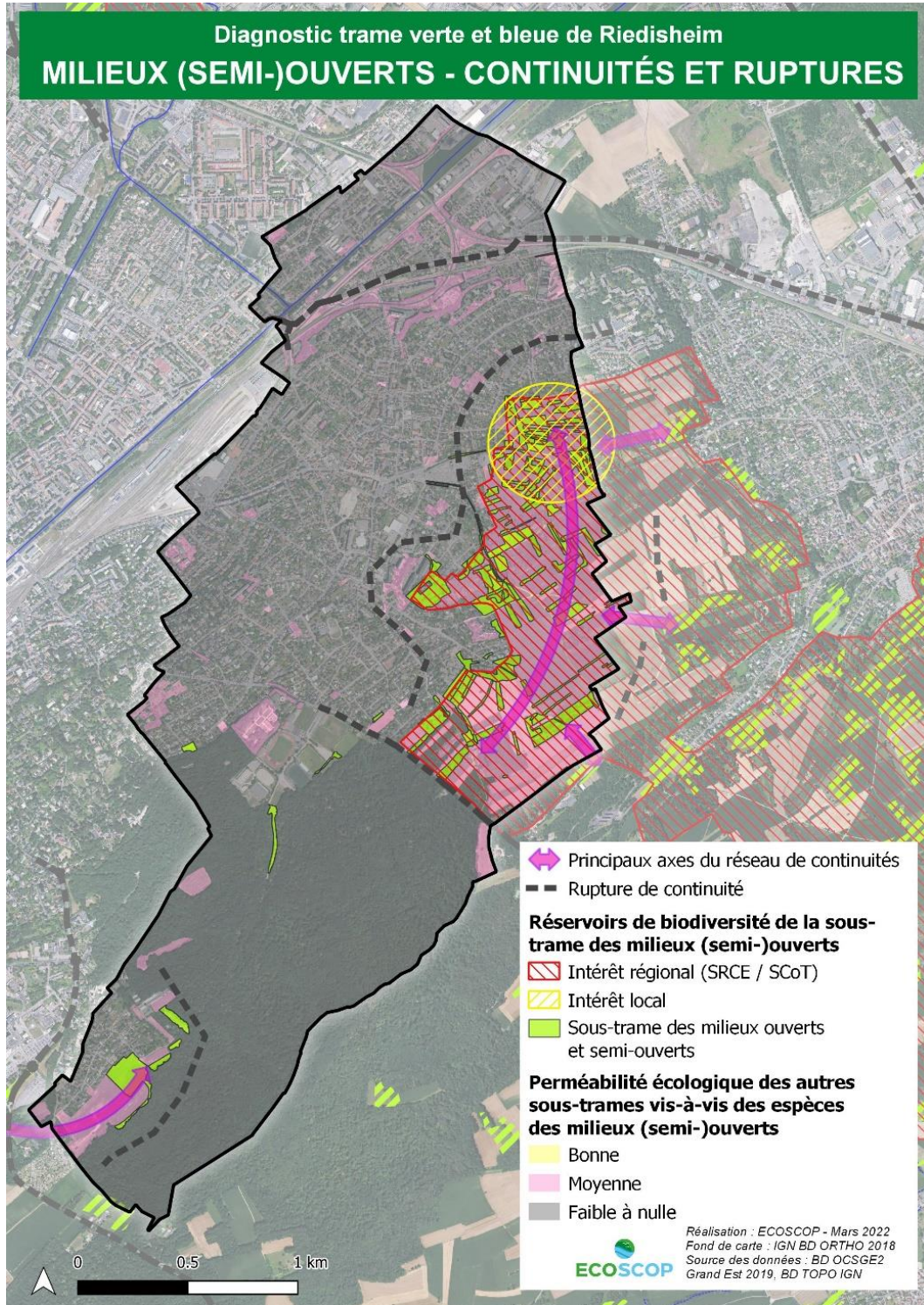
Aucun corridor n'est identifié en tant que tel sur la commune étant donné que le réseau écologique de cette sous-trame se limite à un secteur relativement restreint au sein des collines. Néanmoins, plusieurs continuités fonctionnelles sont identifiées :

- Au sein des collines, du nord au sud ;
- Depuis les collines, vers l'est, en connexion avec le réseau de Rixheim ;
- Depuis le Riesthal, vers le sud-ouest.

Les sources de rupture et de fragmentation

3 sources principales sont identifiées :

- Une route à fort trafic : rue de Zimmersheim ;
- Les milieux artificialisés : trame urbaine de Riedisheim, les surfaces agricoles au sein des collines dans une moindre mesure ;
- Le milieu forestier (massif du Zührenwald).



Carte 20 : Continuités et ruptures des milieux ouverts et semi-ouverts

✧ LA NATURE EN VILLE

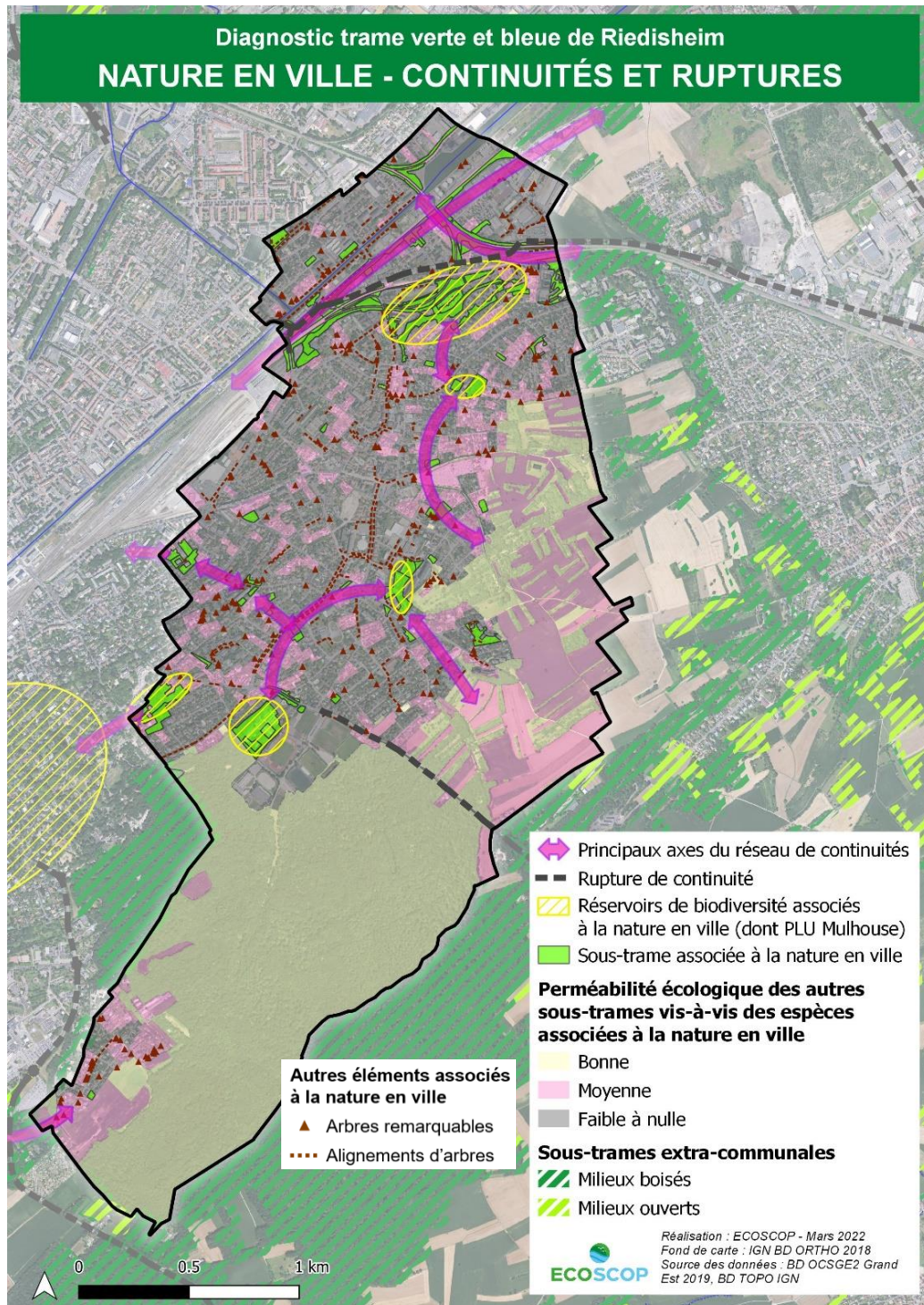
Les réseaux de continuités écologiques

Les continuités potentielles sont définies en appui sur les principaux parcs, jardins et bosquets, et par l'intermédiaire des trames urbaines les moins denses. Elles permettent de relier entre eux les réservoirs d'intérêt local et les espaces de transition avec les milieux semi-ouverts des collines.

Les sources de rupture et de fragmentation

2 sources principales sont identifiées :

- Les routes à fort trafic : rue de Bâle et rue de Zimmersheim en particulier ;
- La trame urbaine dense de Riedisheim.



Carte 21 : Continuités et ruptures en termes de nature en ville

3.6. LES ENJEUX

Une distinction est à faire entre les enjeux d'écologie du paysage (présence/absence de tel milieu ou de tel structure) et les enjeux systémiques (modes de gestion, contraintes d'exploitation...). Les enjeux se définissent ainsi :

- Les milieux prairiaux : ces milieux sont rares et pour plupart dégradés. Les prairies les mieux conservées sont associées aux vergers où la gestion est favorable au maintien d'un milieu diversifié, accueillant pour la faune et la flore. En dehors des prés-verger, les cortèges floristiques sont très banals, voire artificialisés, en raison d'une gestion intensive : surpâturage, prairies semées ou sursemées. La conservation des pré-verger et la limitation des pratiques intensives constitue un enjeu fort pour le maintien d'une sous-trame de qualité vis-à-vis des milieux ouverts.
- Le milieu forestier : le milieu est plutôt homogène. La qualité du milieu boisé est étroitement liée aux modalités de gestion (intensive/extensive), à la présence d'arbres de gros diamètres, à la diversité des stades de développement ou encore à la conservation du bois mort sur pied et au sol.
- Les transitions entre milieux (lisières structurées / ourlets) : les milieux de transition (écotone) sont très peu présents. Le développement de ces espaces constitue un des enjeux du territoire en matière de fonctionnement de la TVB. Cela peut être mis en œuvre par une gestion différencié des lisières forestières et abords des parcelles agricoles qui sont entretenue de façon intensive.
- Les milieux aquatiques et humides relictuels : l'eau est quasiment absente du territoire de Riedisheim. Le canal du Rhône au Rhin, principal élément aquatique du ban communal, est fortement artificialisé tandis que la Fontaine Saint-Marc est dans un état de conservation dégradé (eutrophisation du milieu). L'enjeu pour les milieux aquatique est de concilier la renaturation de ces espaces avec les contraintes associées à leur usage et au contexte urbain (sécurité par rapport au canal par exemple).

Ces éléments participent au constat de la diminution progressive de la diversité biologique communale.

4. PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'action est présenté à travers l'intermédiaire de fiches thématiques dont les thématiques abordées sont les suivantes :

- Restauration/Développement du réseau de haies (Fiche action 1) ;
- Diversification des habitats prairiaux (Fiche action 2) ;
- Maintien des vergers existants /Réouverture des vergers enfrichés (Fiche action 3) ;
- Amélioration de la nature en ville (Fiche action 4) ;
- Amélioration de la structure des lisières forestières (Fiche action 5) ;
- Amélioration de la trame des zones humides (Fiche action 6) ;
- Renaturation des berges du canal du Rhône au Rhin (Fiche action 7) ;
- Gestion forestière (Fiche action 8) ;
- Lutte contre les espèces exotiques invasives et envahissantes (Fiche action 9) ;
- Création de microhabitats pour la faune (Fiche action 10).

Les propositions ont notamment été priorisées selon l'importance de leur mise en place dans le contexte de Riedisheim.

4.1. RESTAURATION / DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE HAIES

Fiche action 1	Restauration/Développement du réseau de haies		Priorité action : 1																																																				
Principe de l'action	<p>Il s'agit de diversifier et d'améliorer le cortège floristique des haies, afin de redonner une certaine naturalité à ces milieux. Les haies bocagères ont de multiples fonctions environnementales et sociales. Elles sont des écosystèmes à part entière dont les principaux avantages sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil de la biodiversité des milieux semi-ouverts (abris, zone de reproduction, source de nourriture, etc.) ; - La réduction de l'érosion des sols en formant un barrage naturel au ruissellement des eaux de surfaces ; - L'amélioration de l'aspect paysager local ; - La lutte contre l'effet de serre via le captage du CO₂ ; - La production de bois de chauffage voire du bois d'œuvre. <p>Elles permettent également de protéger les prairies des produits phytosanitaires des cultures voisines, quand elles sont plantées en bordure de parcelles agricoles.</p>																																																						
Aspects paysagers	<p>Les haies bocagères ou haies vives jouent un rôle important dans le paysage. Elles structurent le relief, animent les espaces ouverts, soulignent le passage d'un chemin, marquent les limites parcellaires ou permettent l'intégration paysagère de constructions.</p> <p>A Riedisheim, les haies sont davantage présentes dans la partie nord des collines, où les pratiques agricoles sont moins intensives. Elles sont imbriquées dans la mosaïque de jardins, prairies et vergers qui contribue de manière déterminante à l'identité du territoire.</p> <p>Au sein du tissu urbain, des haies sont implantées le long du réseau routier et ferré, ainsi que de part et d'autre de certaines rues ou talus allant jusqu'à former des chemins creux (rue des Vignerons). Autour de certaines habitations, des haies constituent une clôture qui participent plus ou moins, selon les essences choisies, au renforcement de la nature en ville (cas des haies monospécifiques de moindre intérêt écologique et paysager).</p> <p>Ainsi, toute action en faveur de la restauration et du développement du réseau de haies vives est gage d'amélioration de la qualité des paysages qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.</p>																																																						
Espèces « cible »	Pie-grièche écorcheur, Hérisson d'Europe, Orvet fragile, Léopard des souches																																																						
Actions potentielles à mettre en œuvre	Suppression des essences exogènes des haies existantes																																																						
	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer les plantes exogènes, incluant les essences exotiques invasives ou envahissantes, qui ont été plantées ou se sont développées spontanément au sein des haies : <ul style="list-style-type: none"> - Ligneux : Résineux divers, Robinier faux-acacia, Lilas, Sumac, Bambou... - Herbacées : Solidage géant, Balsamine de l'Himalaya, Vigne vierge américaine... • Supprimer les haies monospécifiques, notamment de résineux, et plantation de haies vives ou champêtres : organisation d'une opération collective et négociée pour l'ensemble des propriétaires volontaires. 																																																						
	Plantation d'essences indigènes locales inféodées aux haies																																																						
<ul style="list-style-type: none"> • Liste non exhaustive des espèces floristiques qui pourront être plantées : 																																																							
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom commun</th> <th>Nom latin</th> <th>Nom commun</th> <th>Nom latin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Arbustes</td> <td colspan="2">Arbres</td> </tr> <tr> <td>Aubépine épineuse</td> <td><i>Crataegus laevigata</i></td> <td>Charme</td> <td><i>Carpinus betulus</i></td> </tr> <tr> <td>Aubépine monogyne</td> <td><i>Crataegus monogyna</i></td> <td>Chêne pédonculé</td> <td><i>Quercus robur</i></td> </tr> <tr> <td>Camérisier à balais</td> <td><i>Lonicera xylosteum</i></td> <td>Erable champêtre</td> <td><i>Acer campestre</i></td> </tr> <tr> <td>Cornouiller sanguin</td> <td><i>Cornus sanguinea</i></td> <td>Erable sycomore</td> <td><i>Acer pseudoplatanus</i></td> </tr> <tr> <td>Eglantier</td> <td><i>Rosa canina</i></td> <td>Merisier</td> <td><i>Prunus avium</i></td> </tr> <tr> <td>Fusain d'Europe</td> <td><i>Euonymus europaeus</i></td> <td>Poirier sauvage</td> <td><i>Pyrus pyraster</i></td> </tr> <tr> <td>Nerprun purgatif</td> <td><i>Rhamnus cathartica</i></td> <td>Pommier sauvage</td> <td><i>Malus sylvestris</i></td> </tr> <tr> <td>Noisetier (coudrier)</td> <td><i>Corylus avellana</i></td> <td colspan="2">Lianes</td> </tr> <tr> <td>Prunellier</td> <td><i>Prunus spinosa</i></td> <td>Clématite</td> <td><i>Clematis vitalba</i></td> </tr> <tr> <td>Rosier des champs</td> <td><i>Rosa arvensis</i></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Viorne lantane</td> <td><i>Viburnum lantana</i></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Nom commun	Nom latin	Nom commun	Nom latin	Arbustes		Arbres		Aubépine épineuse	<i>Crataegus laevigata</i>	Charme	<i>Carpinus betulus</i>	Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Camérisier à balais	<i>Lonicera xylosteum</i>	Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Eglantier	<i>Rosa canina</i>	Merisier	<i>Prunus avium</i>	Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>	Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	Noisetier (coudrier)	<i>Corylus avellana</i>	Lianes		Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	Clématite	<i>Clematis vitalba</i>	Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i>			Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>		
Nom commun	Nom latin	Nom commun	Nom latin																																																				
Arbustes		Arbres																																																					
Aubépine épineuse	<i>Crataegus laevigata</i>	Charme	<i>Carpinus betulus</i>																																																				
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>																																																				
Camérisier à balais	<i>Lonicera xylosteum</i>	Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>																																																				
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>																																																				
Eglantier	<i>Rosa canina</i>	Merisier	<i>Prunus avium</i>																																																				
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>																																																				
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>	Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>																																																				
Noisetier (coudrier)	<i>Corylus avellana</i>	Lianes																																																					
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	Clématite	<i>Clematis vitalba</i>																																																				
Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i>																																																						
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>																																																						
<p style="text-align: center;">Principe de plantation d'une haie arbustive très dense</p>																																																							

Fiche
action 1

Restauration/Développement du réseau de haies

Priorité
action :
1

Protection des arbres isolés existants

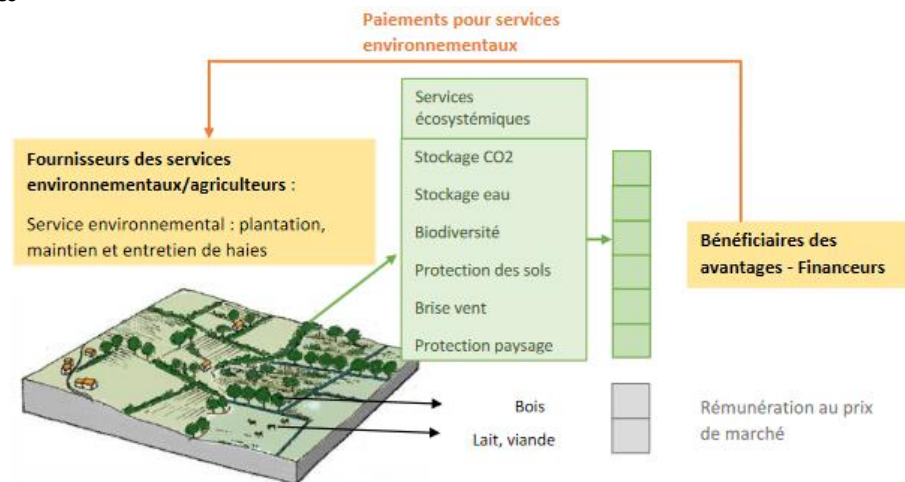
- Cf. fiche 4 (action « Inventaires des arbres remarquables / Protection des arbres »)

Rédaction d'une plaquette de gestion des haies à destination des particuliers et des riverains

- Réaliser une plaquette accompagnant les particuliers dans la gestion de leur(s) haie(s) (période d'entretien, type de taille, matériel à utiliser, espèces à proscrire et à privilégier dans la plantation...)
- Sensibiliser les habitants aux rôles écologiques, hydrauliques et paysagers d'une haie et à la biodiversité inféodées à ces éléments naturels (flore, faune)

Implication des agriculteurs, des associations locales (association « Zone Verte de Riedisheim » par exemple) et des riverains

- Promouvoir l'agroforesterie, pratique associant arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle agricole. Les arbres et les haies dans les champs permettent d'obtenir une diversité des espèces et des habitats, favorable aux insectes auxiliaires des cultures et pollinisateurs.
- Mettre en place un Plan de Gestion des Haies (PGH) : une gestion pérenne des haies (sélectivité de la coupe, renouvellement des arbres) ne peut être garantie que par un entretien manuel sélectif dans le respect d'un plan de gestion. Des conventions avec les agriculteurs ou un partenariat avec les entreprises d'entretien paysager peuvent être développés.
- Encourager l'insertion paysagère des bâtiments agricoles (secteur des collines) par le végétal : la plantation de haies vives permet d'intégrer les constructions dans le paysage.
- Accompagner les agriculteurs du territoire dans le développement d'une agriculture à faible impact environnemental via le Contrat de territoire Eau et Climat (CTEC) renouvelé sur la période 2023-2026.
- Promouvoir le dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) de m2A qui permet de rémunérer l'agriculteur pour des actions qui contribuent à préserver l'environnement, par exemple pour l'implantation d'infrastructures agroécologiques



Création d'hibernaculums favorables aux reptiles

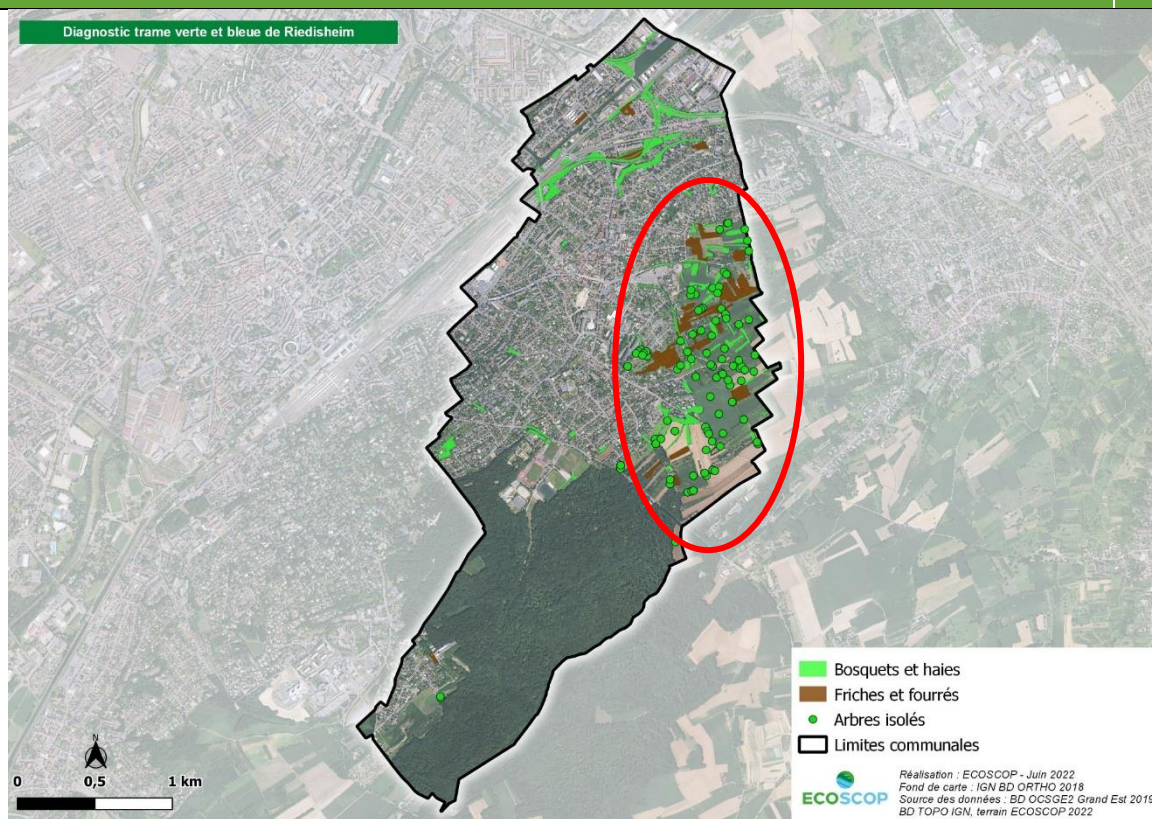
- Le long des haies exposées sud et sud-est (dans des emplacements à faible ombrage), des microhabitats (pierriers, tas de bois) favorables aux reptiles pourront être mis en place. Ce choix d'exposition est primordial pour les reptiles, dans le but de réunir les conditions nécessaires à la phase d'héliothermie journalière des reptiles (thermorégulation corporelle par l'exposition au soleil).

Fiche
action 1

Restauration/Développement du réseau de haies

Priorité
action :
1

Secteur(s)
concerné(s)
par l'action



4.2. RECRÉATION/DIVERSIFICATION DES HABITATS PRAIRIAUX

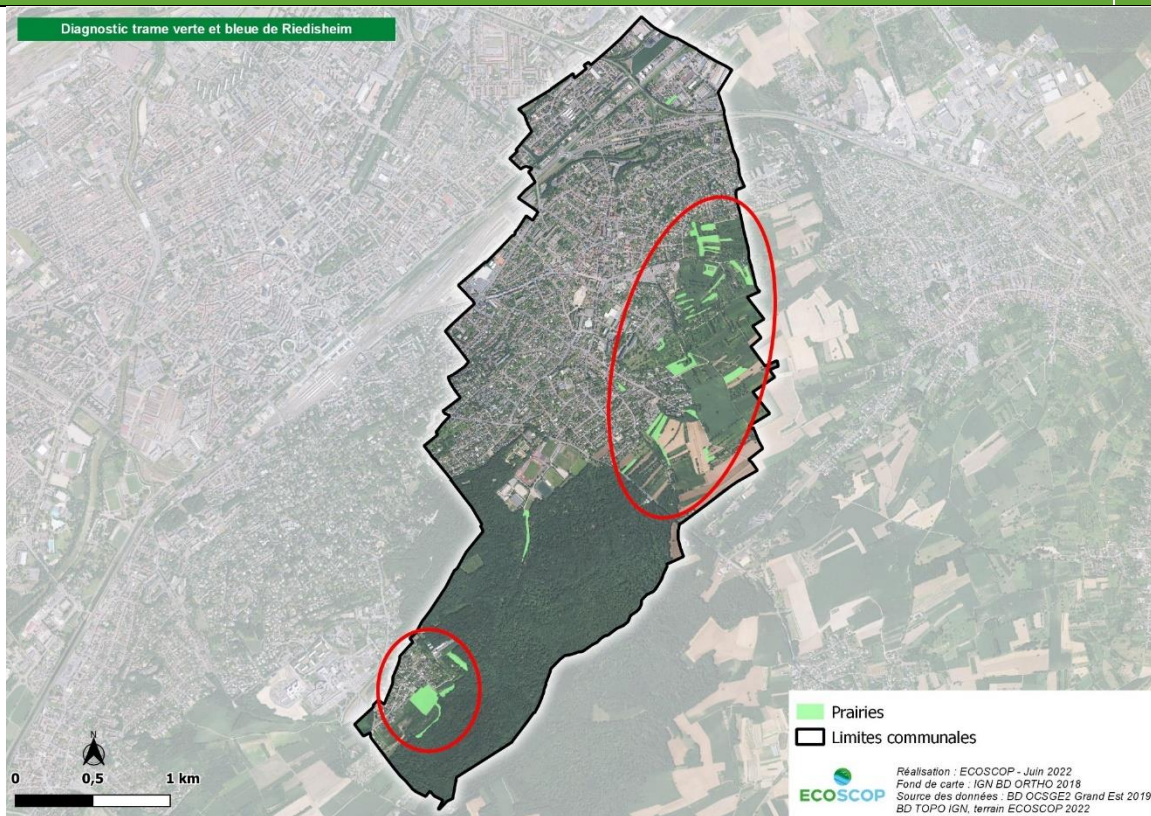
Fiche action 2	Recréation/Diversification des habitats prairiaux		Priorité action : 1																																													
<i>Principe de l'action</i>	Les prairies de la commune de Riedisheim affichent globalement un cortège floristique fortement dégradé. En conséquence, le principe d'action est de recréer des prairies de qualité et d'améliorer la composition des prairies existantes dégradées, dans le but de densifier le réseau prairial local à terme. La diversification de l'occupation du sol permettra également de structurer une mosaïque d'habitats, en lien avec les cultures céréalières et les divers milieux des collines notamment (vergers, jardins), qui sera favorable au déplacement des espèces et qui permettra d'améliorer la diversité floristique et faunistique des milieux.																																															
<i>Aspects paysagers</i>	Les prairies étaient peu présentes dans les paysages d'antan de Riedisheim et celles-ci ne sont pas beaucoup plus nombreuses aujourd'hui. Elles ont toutefois un réel intérêt paysager car elles constituent une composante de la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts qui a forgé l'identité du paysage des collines. Face au recul de ces milieux et à une tendance à la banalisation due au surpâturage, il est primordial d'engager des actions en faveur d'un déploiement et d'une diversification des espaces prairiaux.																																															
<i>Espèces « cible »</i>	Lépidoptères, orthoptères																																															
<i>Actions potentielles à mettre en œuvre</i>	Suppression des espèces exotiques envahissantes																																															
	<ul style="list-style-type: none"> En cas de présence d'espèces herbacées exotiques invasives ou envahissantes au sein des prairies (Solidage géant notamment), il sera nécessaire de procéder à leur suppression. 																																															
	Semis d'un mélange de prairie de fauche																																															
	<ul style="list-style-type: none"> Afin d'accélérer la remise en état de prairies, un semi composé d'espèces typiques de prairies de fauche mésophiles doit être effectué. Afin d'estimer la proportion de chaque espèce à semer, ce mélange tiendra compte de la nature du milieu (composition du sol, ensoleillement, humidité édaphique...) et de la répartition géographique de chaque espèce. La liste d'espèces suivante est non exhaustive et peut servir de base de réflexion pour l'ensemencement : 																																															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom vernaculaire</th> <th>Nom scientifique</th> <th>Nom vernaculaire</th> <th>Nom scientifique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fromental</td> <td><i>Arrhenatherum elatius</i></td> <td>Houlque laineuse</td> <td><i>Holcus lanatus</i></td> </tr> <tr> <td>Avoine pubescente</td> <td><i>Avenula pubescens</i></td> <td>Knautie des champs</td> <td><i>Knautia arvensis</i></td> </tr> <tr> <td>Brome dressé</td> <td><i>Bromus erectus</i></td> <td>Gesse des prés</td> <td><i>Lathyrus pratensis</i></td> </tr> <tr> <td>Campanule raiponce</td> <td><i>Campanula rapunculus</i></td> <td>Marguerite commune</td> <td><i>Leucanthemum vulgare</i></td> </tr> <tr> <td>Centauree jacée</td> <td><i>Centaurea jacea</i></td> <td>Pâturin des prés</td> <td><i>Poa pratensis</i></td> </tr> <tr> <td>Céraiste des champs</td> <td><i>Cerastium arvense</i></td> <td>Oseille commune</td> <td><i>Rumex acetosa</i></td> </tr> <tr> <td>Dactyle aggloméré</td> <td><i>Dactylis glomerata</i></td> <td>Dent de lion</td> <td><i>Taraxacum officinale</i></td> </tr> <tr> <td>Carotte sauvage</td> <td><i>Daucus carota</i></td> <td>Avoine dorée</td> <td><i>Trisetum flavescens</i></td> </tr> <tr> <td>Gaillet blanc</td> <td><i>Galium mollugo</i></td> <td>Vesce craque</td> <td><i>Vicia cracca</i></td> </tr> <tr> <td>Gaillet jaune</td> <td><i>Galium verum</i></td> <td>Vesce des haies</td> <td><i>Vicia sepium</i></td> </tr> </tbody> </table>				Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>	Avoine pubescente	<i>Avenula pubescens</i>	Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i>	Brome dressé	<i>Bromus erectus</i>	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>	Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>	Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Centauree jacée	<i>Centaurea jacea</i>	Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>	Céraiste des champs	<i>Cerastium arvense</i>	Oseille commune	<i>Rumex acetosa</i>	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	Dent de lion	<i>Taraxacum officinale</i>	Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	Avoine dorée	<i>Trisetum flavescens</i>	Gaillet blanc	<i>Galium mollugo</i>	Vesce craque	<i>Vicia cracca</i>	Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>
	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique																																												
	Fromental	<i>Arrhenatherum elatius</i>	Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>																																												
Avoine pubescente	<i>Avenula pubescens</i>	Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i>																																													
Brome dressé	<i>Bromus erectus</i>	Gesse des prés	<i>Lathyrus pratensis</i>																																													
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i>	Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i>																																													
Centauree jacée	<i>Centaurea jacea</i>	Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>																																													
Céraiste des champs	<i>Cerastium arvense</i>	Oseille commune	<i>Rumex acetosa</i>																																													
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	Dent de lion	<i>Taraxacum officinale</i>																																													
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	Avoine dorée	<i>Trisetum flavescens</i>																																													
Gaillet blanc	<i>Galium mollugo</i>	Vesce craque	<i>Vicia cracca</i>																																													
Gaillet jaune	<i>Galium verum</i>	Vesce des haies	<i>Vicia sepium</i>																																													
Implication et sensibilisation des agriculteurs et riverains																																																
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser à la biodiversité inféodée aux prairies (flore, faune). Sensibiliser aux pratiques de gestion extensive des prairies : absence de sursemis, fauches extensives (2 max), non utilisation d'amendements ou de produits phytosanitaires. Planter des haies vives qui limiteraient la diffusion des produits phytosanitaires et l'enrichissement en nitrates des habitats prairiaux (cf. fiche 1). 																																																
Limitation du surpâturage (équin principalement)																																																
<ul style="list-style-type: none"> Réduire le nombre d'animaux par pâture. Organiser une rotation saisonnière des pâtures afin de permettre à la végétation de se régénérer. 																																																
Réduction de la fréquentation humaine dans les secteurs à enjeu																																																
<ul style="list-style-type: none"> Les politiques actuelles promeuvent la fréquentation humaine des collines, notamment via les sentiers pédestres. Cependant, la forte fréquentation actuelle des lieux génère également un dérangement vis-à-vis de la faune, notamment vis-à-vis de l'avifaune et des mammifères. Les différentes actions envisageables sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Limiter la visibilité des collines (ne pas ajouter, voire supprimer certains panneaux d'orientations menant aux secteurs les plus sensibles) Bloquer certains accès (barrières) ou supprimer les sentiers au sein des secteurs les plus sensibles 																																																

Fiche
action 2

Recréation/Diversification des habitats prairiaux

Priorité
action :
1

Secteur(s)
concerné(s)
par l'action



4.3. MAINTIEN DES VERGERS EXISTANTS / RÉOUVERTURE DES VERGERS ENFRICHÉS

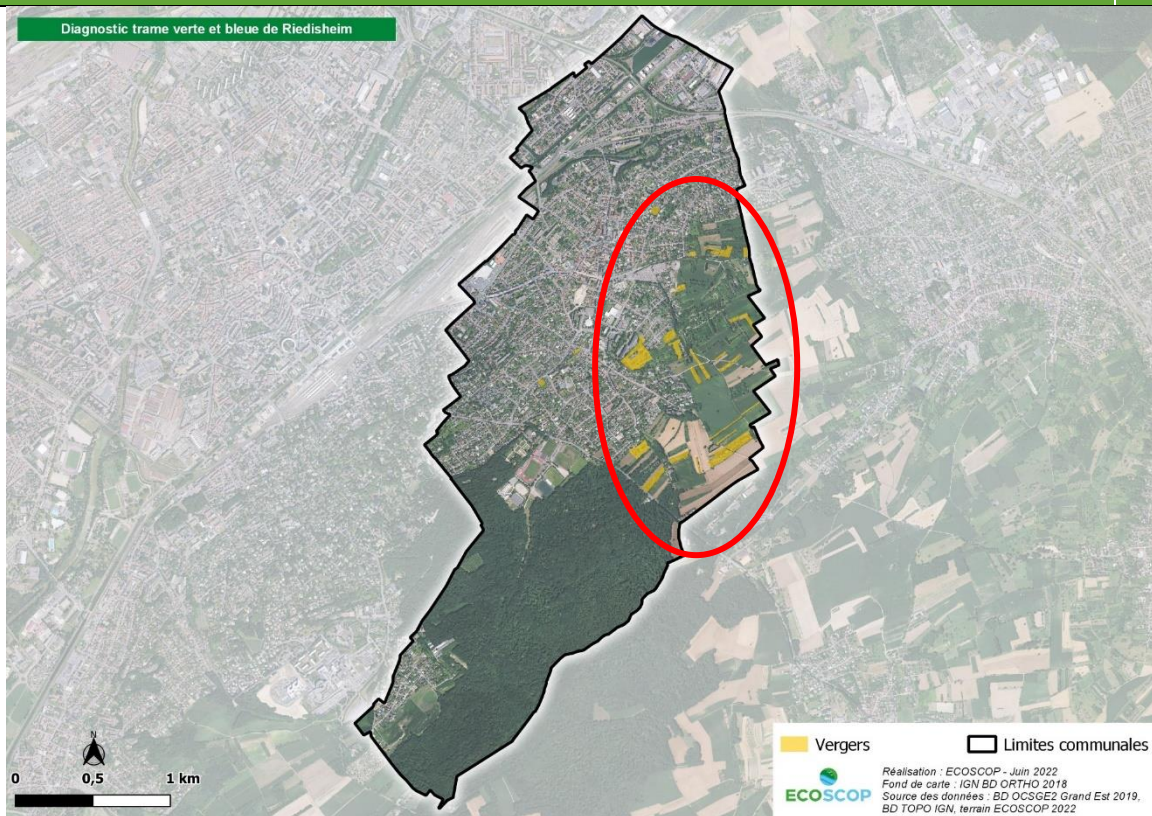
Fiche action 3	Maintien des vergers existants / Réouverture des vergers enfrichés	Priorité action : 1
<i>Principe de l'action</i>	L'objectif est de favoriser le maintien et l'entretien extensif des prés-vergers existants et de mettre à disposition les vergers actuellement enfrichés, afin de favoriser une réouverture de ces milieux et de réinsuffler une dynamique d'utilité des arbres fruitiers existants.	
<i>Aspects paysagers</i>	Le verger traditionnel d'arbres à hautes tiges constitue l'un des éléments caractéristiques du paysage des collines. Les vergers, nombreux au milieu du 20 ^e siècle, ont fortement régressé face à l'étalement urbain et à l'abandon de certains, faute de débouchés pour la production fruitière. Aujourd'hui, ils représentent indéniablement un atout paysager à préserver et à valoriser.	
<i>Espèces « cible »</i>	Chevêche d'Athéna	
<i>Actions potentielles à mettre en œuvre</i>	Maintien des prés-vergers extensifs existants	
	<ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser la protection des vergers existants dans le PLUi à venir : inventaire de l'ensemble des vergers, élaboration d'une OAP thématique TVB, identification des vergers protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme, définition de règles visant à préserver les vergers existants (interdire les coupes et abatage, le changement de destination du sol, la mise en culture, ...). • S'appuyer sur le dynamisme de l'association des arboriculteurs de Riedisheim pour mener des actions de sauvegarde du patrimoine fruitier local, transmettre les connaissances en arboriculture familiale et valoriser la production fruitière (pressage des fruits, distillation...). • Soutenir des particuliers susceptibles de s'investir activement et financièrement dans l'arboriculture fruitière (mobilisation des aides GERPLAN, rédaction d'une charte). • Poursuivre le partenariat avec le Département dans le cadre du classement des collines en Espace Naturel Sensible (acquisitions foncières, gestion des parcelles). 	
	Encourager les nouvelles plantations	
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre annuellement l'opération « Faites des plantations » permettant entre autres d'acquérir des fruitiers à des prix attractifs. • Encourager la plantation d'arbres fruitiers en milieu agricole (pâturage, prés, bords de chemins). • Favoriser la plantation d'arbres fruitiers sur le domaine public (terrains communaux, jardins familiaux, espaces publics et de loisirs, sentiers de découverte). • Multiplier les variétés fruitières dont les sujets sont vieillissants ou peu nombreux pour diminuer le risque de disparition. 	
	Réouverture des vergers enfrichés	
	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussailler les vergers en friche. Certaines prestations de service peuvent être réalisées par un agriculteur ou une entreprise de réinsertion. • Faucher les prés vergers et inciter au pâturage extensif sous les vergers pour lutter contre l'enfrichement. • Restaurer les anciens vergers par la taille des arbres vieillissants, tout en préservant des arbres à cavités. • Création de partenariat / plan de gestion / charte entre des propriétaires de vergers enfrichés et des personnes souhaitant exploiter une parcelle de verger de manière extensive (sorte de « Prête mon verger »), encadré par la commune 	

Fiche
action 3

Maintien des vergers existants /Réouverture des vergers enrichés

Priorité
action :
1

Secteur(s)
concerné(s)
par l'action



4.4. AMÉLIORATION DE LA NATURE EN VILLE

Fiche action 4	Amélioration de la nature en ville		Priorité action : 1
Principe de l'action	Les espaces verts intra-urbains (parcs, espaces verts, bords de route, jardins privés...) peuvent être un support intéressant de biodiversité. Les actions proposées visent à encadrer la conservation et l'amélioration de la Trame verte intra-urbaine.		
Aspects paysagers	La notion d'espace vert appartient au vocabulaire de l'urbanisme paysager. Dans les agglomérations urbaines, l'espace vert désigne des terrains non encore bâtis, végétalisés ou arborés (parcs, squares, jardins, plantations d'alignement, arbres d'ornement, corridor vert souvent associés aux mobilités douces). Il constitue un élément de nature en ville qui joue un rôle important dans la perception que les habitants se font du paysage urbain.		
Espèces « cible »	Chiroptères, Hérisson et Martinet noir		
Actions potentielles à mettre en œuvre	Encourager la plantation d'arbres sur le domaine privé et sur le domaine public		
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'opération « Faites des plantations » pour encourager les habitants à végétaliser leurs espaces privés avec des essences sélectionnés adaptées au contexte local. • Renforcer les plantations d'arbres en alignement existantes, créer de nouveaux alignements en y intégrant différentes essences locales (feuillus, pas de résineux), notamment le long des axes de déplacements doux existants ou en projet. • Systématiser la végétalisation des pieds d'arbres en bordure de voiries et mettre en place une gestion favorable au développement de la flore et de la faune qui en dépend (insectes, oiseaux). • Créer des fosses de plantation continues et végétalisées pour les arbres en ville avec un système de drainage des eaux pluviales vers les fosses (méthode de Stockholm). 		
			
	Inventaires des arbres remarquables / Protection des arbres		
	<ul style="list-style-type: none"> • Cet inventaire porterait sur l'aspect ornamental/paysager mais aussi écologique des arbres ou groupements d'arbres en milieu urbain et périurbain (prise en compte des potentialités d'accueil pour l'avifaune et les chiroptères par exemple). • Protection des arbres remarquables en les identifiant dans les documents d'urbanisme au titre des articles L.153-23 ou 153-19 du Code de l'Urbanisme. Cet outil est déjà appliqué dans le PLU de Riedisheim en vigueur. A court/moyen termes, les communes de l'agglomération mulhousienne seront amenées à élaborer un PLU intercommunal. Ce sera ainsi l'occasion de mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables et les conditions de leur protection. 		
	Gestion extensive des espaces verts, parcs urbains et bords de route		
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions du Service des espaces verts de la Ville en faveur d'une gestion raisonnée des espaces. Un plan de gestion différencié est en cours d'élaboration en partenariat avec FREDON Grand Est. • Sensibiliser les agents aux périodes d'interdiction de taille des haies, à la présence de la petite faune. • Réduire le nombre de fauches/tontes (fauches tardives) et maintenir des zones enrichies favorables à la biodiversité. 			
Intégration des enjeux de préservation de la faune et de la flore dans les futurs projets d'aménagement urbains			
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la biodiversité à chaque étape d'un aménagement, d'une construction ou d'une rénovation, avec des solutions adaptées aux spécificités de chaque projet : végétalisation des bâtiments (toitures, façades, balcons), création d'espaces verts diversifiés... Objectif : faire du bâtiment un lieu de refuge pour les espèces. 			
Sensibilisation du public à l'intérêt d'une trame verte intra-urbaine			
<ul style="list-style-type: none"> • Le long des alignements d'arbres, dans les espaces verts ou parcs, installer des supports pédagogiques pour la connaissance des espèces d'arbres (inspiration des sentiers botaniques) et pourquoi pas leur sensibilité vis-à-vis du changement climatique (maladies, ravageurs (dont des espèces exotiques introduites) ...) • Sensibilisation le public à l'intérêt des fauches extensives et tardives (ne pas tondre toutes les 2 semaines), et au maintien de zones enrichies favorables à la biodiversité (lutter contre le concept de « faire propre »). 			
Rédaction d'une plaquette de gestion des haies/jardins à destination des particuliers			
<ul style="list-style-type: none"> • Plaquette accompagnant les particuliers dans l'entretien de leur(s) haie(s) et de leur jardin / Manuel de bonne conduite / Chantiers pédagogiques et participatifs • Présentation des espèces à risques (invasives) et des problématiques liées (cf. fiche 8), orientations vers des espèces locales (commandes groupées de plants locaux sélectionnés chez des pépiniéristes), sensibilisation au respect des périodes 			

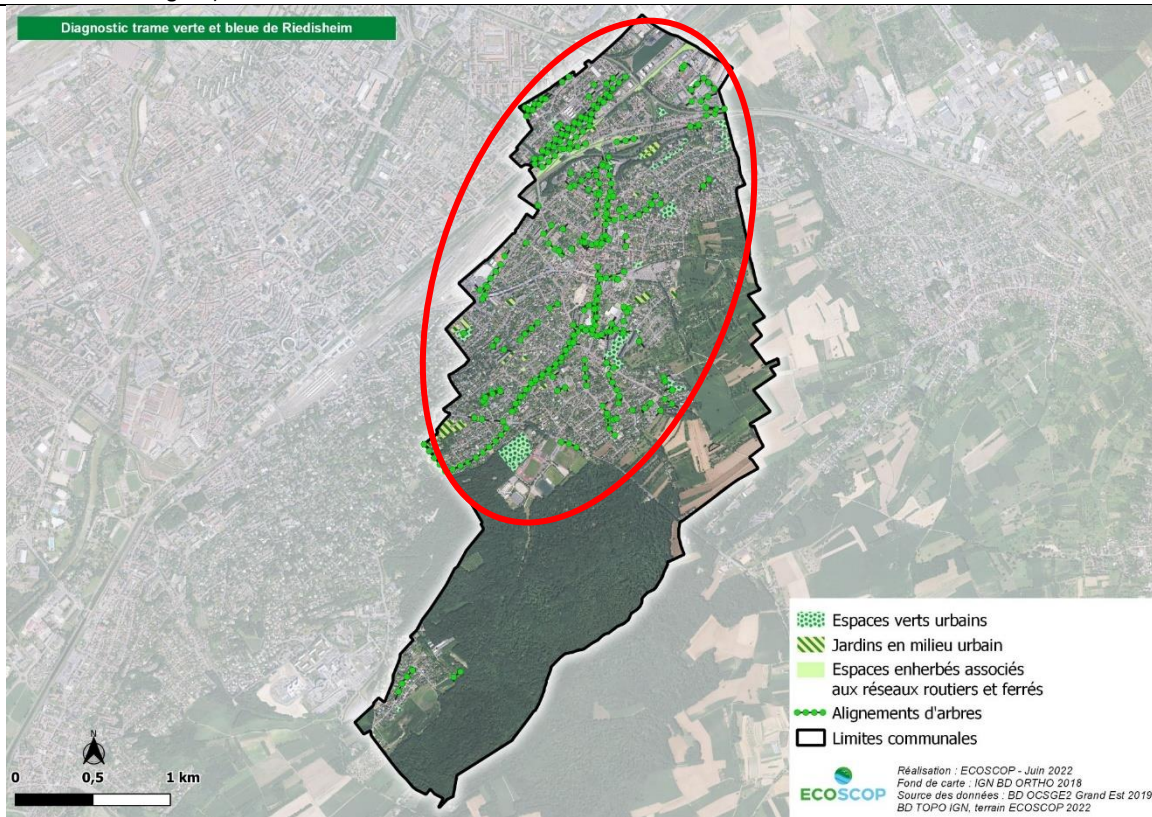
Fiche
action 4

Amélioration de la nature en ville

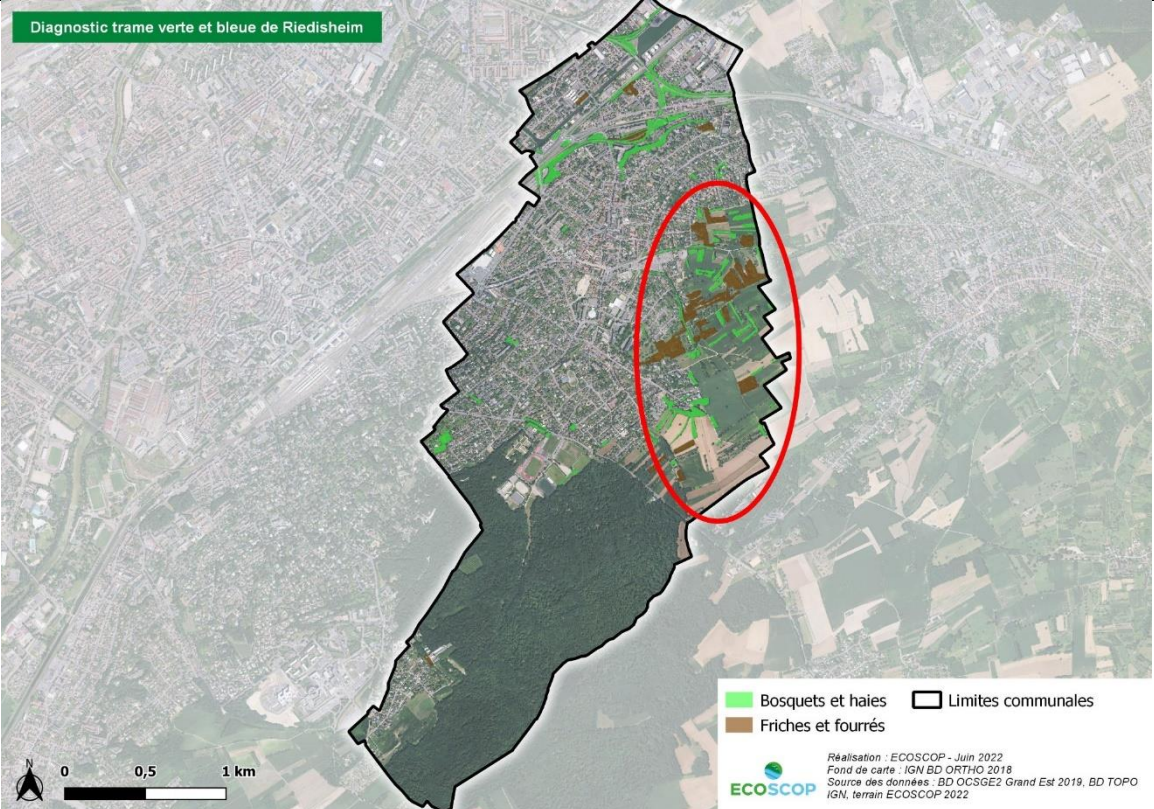
Priorité
action :
1

d'interdiction de taille des haies (protection de l'avifaune nicheuse), sensibilisation à la petite faune des jardins (installations de nichoirs et de gîtes)

Secteur(s)
concerné(s)
par l'action



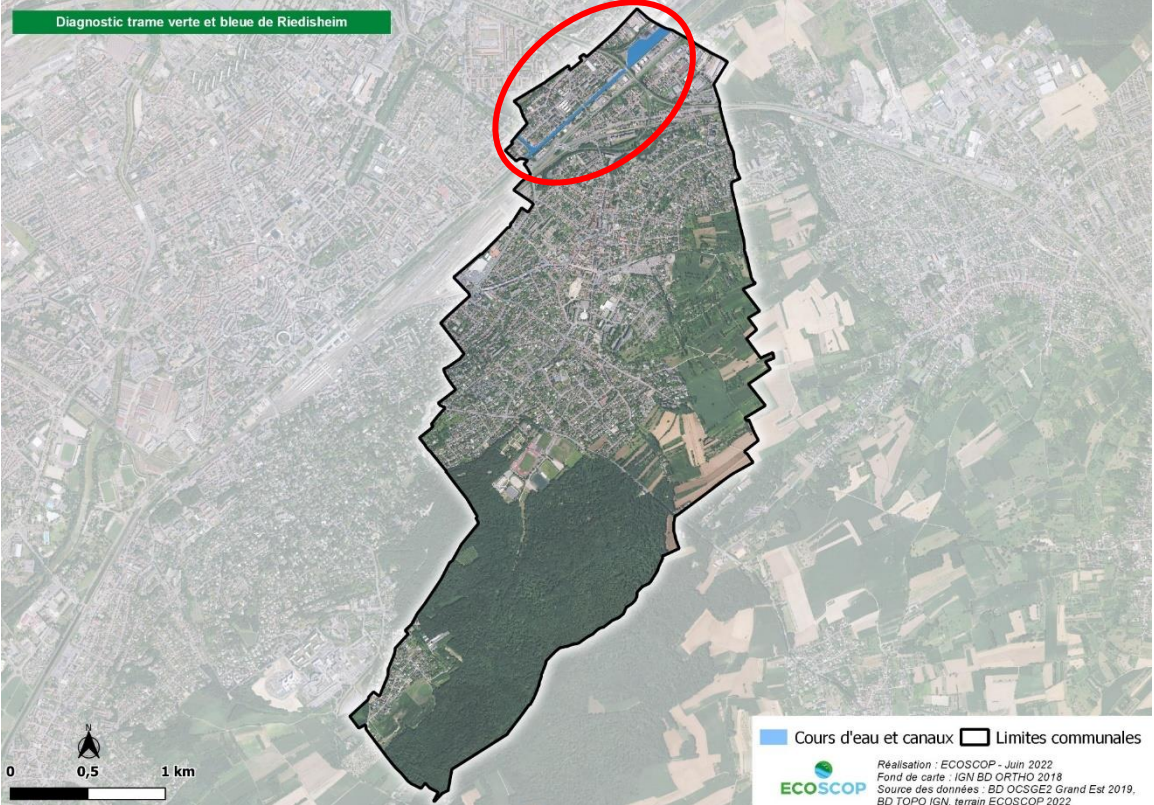
4.5. AMÉLIORATION DE LA STRUCTURE DES LISIÈRES FORESTIÈRES

Fiche action 5	Amélioration de la structure des lisières forestières		Priorité action : 2
<i>Principe de l'action</i>	Le but de cette action est de créer un étagement des lisières forestières (actuellement inexistant) sur 3 niveaux (herbacé, arbustif et arboré), à la fois verticalement et horizontalement. Ce principe va dans le sens de la recréation d'écotones (milieu transitoire entre un habitat boisé et un habitat ouvert) fonctionnels, favorables à la plupart des groupes faunistiques (ressource en nourriture, gîte/nidification, axe de déplacement privilégié...).		
<i>Aspects paysagers</i>	Les lisières forestières font partie intégrante du paysage. Elles structurent l'espace de transition entre les espaces boisés (forêt, bosquets) et les espaces ouverts. Les modes de gestion influent fortement sur leurs qualités paysagères. Or, trop de lisières sont dépourvues d'espaces de transition étagés. Le soin apporté à la gestion et la mise en valeur de lisières diversifiés prennent donc une grande importance, notamment dans le secteur des collines, traversé par de nombreux sentiers de découverte des paysages.		
<i>Espèces « cible »</i>	Ecaille chinée, Lézard des murailles		
<i>Actions potentielles à mettre en œuvre</i>	Suppression des essences exogènes		
	<ul style="list-style-type: none"> Le Solidage géant, espèce exotique envahissante, a colonisé de manière importante les lisières de haies et de boisements. La première action à mener consiste en sa suppression. 		
	Entretien des lisières / Sensibilisation des agriculteurs et particuliers		
	<ul style="list-style-type: none"> Interdire le débroussailler des lisières d'un seul tenant au gyrobroyeur. Intervenir ponctuellement tous les 2 à 3 ans avec rotation annuelle des secteurs à entretenir. Sensibiliser les exploitants agricoles à la notion d'écotone. Promouvoir le dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) de m2A qui permet de rémunérer l'agriculteur pour des actions qui contribuent à préserver l'environnement. 		
<i>Secteur(s) concerné(s) par l'action</i>	 <p>Diagnostic trame verte et bleue de Riedisheim</p> <p>0 0,5 1 km</p> <p> ■ Bosquets et haies Limites communales ■ Friches et fourrés </p> <p> Réalisation : ECOSCOPE - Juin 2022 Fond de carte : IGN BD ORTHO 2018 Source des données : BD OCSGE2 Grand Est 2019, BD TOPO IGN, terrain ECOSCOPE 2022 </p>		

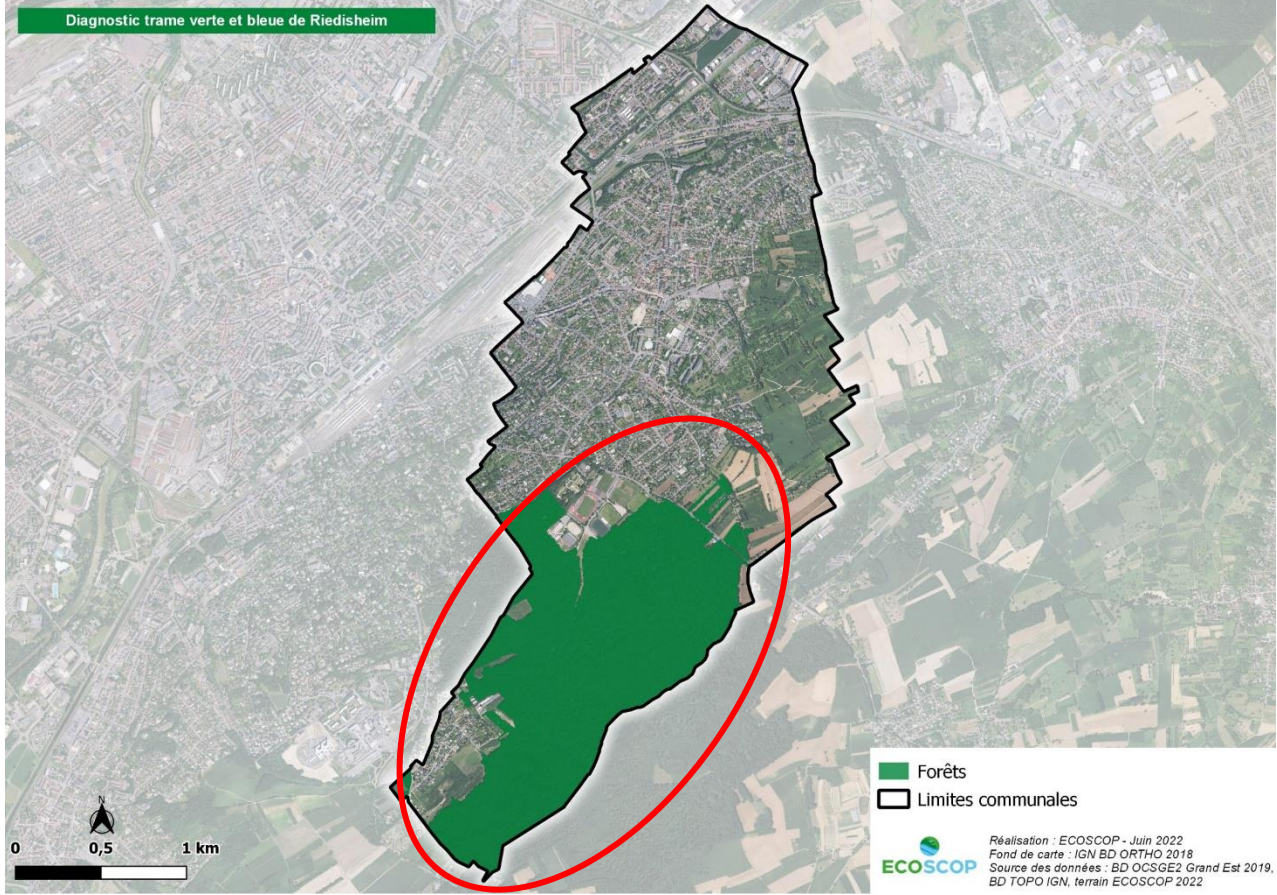
4.6. AMÉLIORATION DE LA TRAME DES ZONES HUMIDES

Fiche action 6	Amélioration de la trame des zones humides	Priorité action : 2
Principe de l'action	Les zones humides sont presque inexistantes à l'échelle du ban communal et notamment dans le secteur des collines. La principale zone humide de ce secteur est la fontaine Saint-Marc, qui présente actuellement de fortes dégradations (eutrophisation du milieu aquatique, fermeture par la végétation, comblement par atterrissement...), le rendant très peu attractif pour les espèces d'amphibiens potentielles. L'objectif est ici d'améliorer les zones humides existantes et d'en recréer afin de consolider la sous-trame des milieux humides du territoire.	
Aspects paysagers	La présence de zones humides apporte une diversité paysagère et naturelle dans les espaces agricoles ouverts et selon les cas, une attractivité en tant que zone de découverte liée à l'eau. A Riedisheim, le site de la fontaine Saint-Marc remplit ce rôle. Cette zone humide alimentée par une source, est nichée dans une petite dépression située à la périphérie de la ville (rue des Vignerons). Malgré les travaux de réhabilitation entrepris, ce site pourrait être amélioré et davantage valorisé.	
Espèces « cible »	Triton palmé, odonates	
Actions potentielles à mettre en œuvre	Restauration de la fontaine Saint Marc	
	<ul style="list-style-type: none"> • Défricher le site et ses abords : débroussaillage des ronces, suppression des branches mortes tombées ou menaçants de tomber, entretien de la roselière (fauche tous les 5 ans en hiver), plantations d'hélophytes (Iris des marais, Laïches, Joncs, Salicaire commune). • Mettre en place des actions sur les milieux agricoles périphériques à la mare : interdire de retourner les prairies, viser une gestion extensive en prairies de fauche plutôt qu'en culture céréalière, tendre vers une réduction de l'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires, interdire de sursemmer des espèces fourragères, créer des haies vives qui limiteraient l'eutrophisation du milieu aquatique et l'enrichissement en nitrates de la mare (cf. fiche 1). • Mutualiser les efforts dans le cadre de la restauration de la fontaine Saint-Marc avec le Conservatoire des Sites Alsaciens. 	
	Réalisation d'une étude hydraulique et densification de la trame « zone humide »	
	<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'une étude hydraulique permettrait d'identifier les secteurs de la commune les plus favorables aux écoulements d'eau. Une fois ces secteurs déterminés, il pourrait être intéressant d'étudier la pertinence ou non de créer des zones humides (mares notamment), afin de densifier la trame à l'échelle locale. • Impliquer les associations locales dans la recréation de zones humides (association « Zone Verte de Riedisheim » par exemple), notamment dans le but de trouver des parcelles foncières pouvant intégrer une zone humide. 	
Secteur(s) concerné(s) par l'action	 <p>Diagnostic trame verte et bleue de Riedisheim</p> <p>0 0,5 1 km</p> <p> ■ Zones humides Limites communales </p> <p> Réalisation : ECOSCOPE - Juin 2022 Fond de carte : IGN BD ORTHO 2018 Source des données : BD OCSGE2 Grand Est 2019, BD TOPO IGN, terrain ECOSCOPE 2022 </p>	

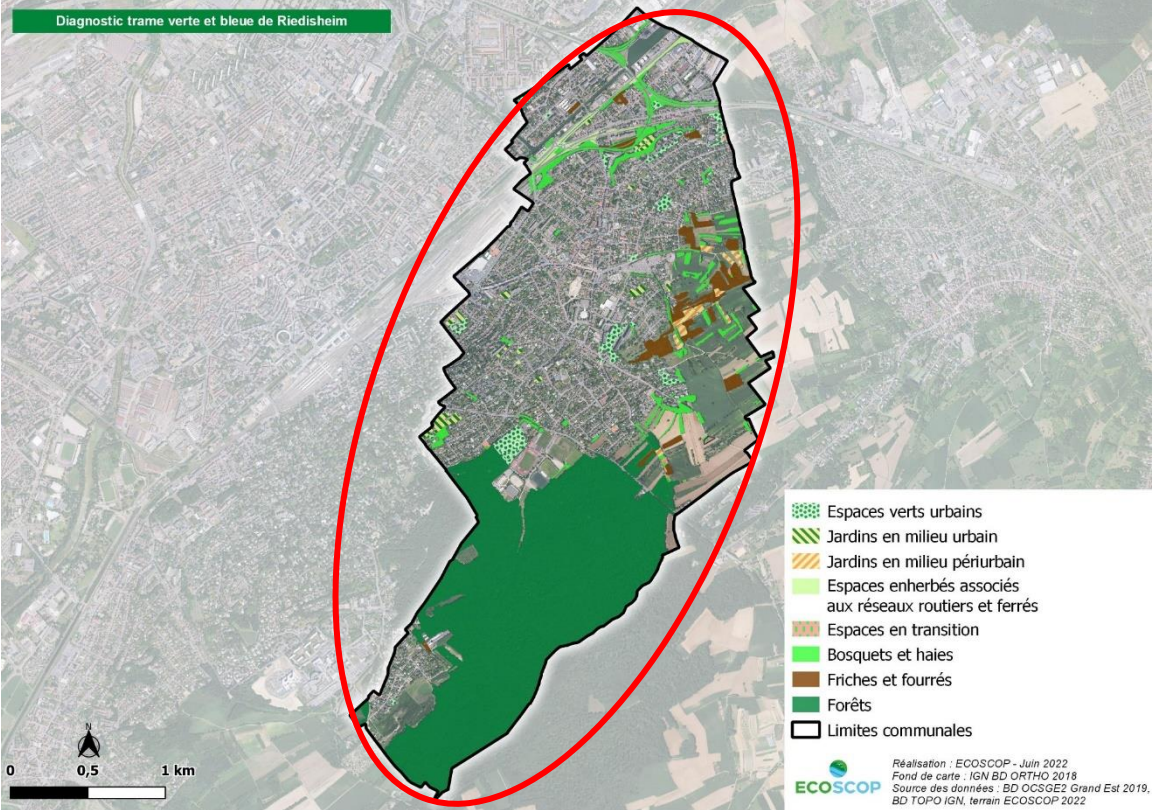
4.7. RENATURATION DES BERGES DU CANAL DU RHÔNE AU RHIN

Fiche action 7	Renaturation des berges du canal du Rhône au Rhin		Priorité action : 2
<i>Principe de l'action</i>	Les berges du canal du Rhône au Rhin sont aujourd'hui peu végétalisées et présentent des dégradations liées aux espèces exotiques envahissantes notamment. L'objectif est de lutter contre cette dégradation via l'intermédiaire d'actions de renaturation des berges, dans les secteurs adaptés et ne présentant pas de contrainte particulière d'entretien, afin de pérenniser l'action.		
<i>Aspects paysagers</i>	A Riedisheim, le canal du Rhône au Rhin est le seul marqueur de la présence de l'eau dans le paysage. Situé dans un contexte fortement urbanisé, il offre, depuis ses berges, soulignées par endroits d'alignements d'arbres, des perspectives paysagères sur les fronts de la ville. Ses abords présentent des potentialités intéressantes de développement d'une TVB valorisante pour l'amélioration de paysages liés à l'eau. Des actions en ce sens ont déjà été réalisées ou sont projetées par la Ville.		
<i>Espèces « cible »</i>	Martin-pêcheur d'Europe, Rousserolle effarvate, odonates		
<i>Actions potentielles à mettre en œuvre</i>	Création d'une ripisylve (si possibilité vis-à-vis du canal)		
	<ul style="list-style-type: none"> • Planter des espèces végétales inféodées aux berges de cours d'eau comme les Saules arborescents et arbustifs (Saule blanc, Saule fragile, Saule cendré...), l'Aulne glutineux, etc. 		
	Mise en place d'une gestion différenciée des bandes enherbées en bordure du canal		
	<ul style="list-style-type: none"> • Interdire la gestion intensive des espaces verts concernés, en limitant le nombre de fauches/tontes à l'année. • Réaliser 2 fauches tardives en juillet et septembre. • Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires. • Adapter la gestion différenciée aux éléments naturels arborés existants et aux structures artificielles proches, dans le but d'intégrer au mieux l'action dans le paysage environnant. • Sensibiliser la population au changement de type de gestion, promouvoir la gestion écologique et douce des espaces verts (mise en place de panneaux explicatifs, distribution de flyers aux riverains). 		
	Plantation d'hélophytes en pied de berge (si possibilité vis-à-vis de VNF)		
<ul style="list-style-type: none"> • Planter des hélophytes sur des supports de culture en pied de berge (boudins de fibres naturelles de coco ou géonattes coco plantées d'hélophytes ou de plantes palustres), afin de faciliter leur implantation. 			
Suppression des espèces exotiques envahissantes le long des berges (pied de berge, enrochements)			
<ul style="list-style-type: none"> • Arracher et/ou traiter par broyage (avec protection de l'environnement pour éviter les propagations) des espèces exotiques invasives et envahissantes (notamment du Buddleia du père David) développées le long des berges du canal (pied de berge, enrochements) 			
<i>Secteur(s) concerné(s) par l'action</i>			

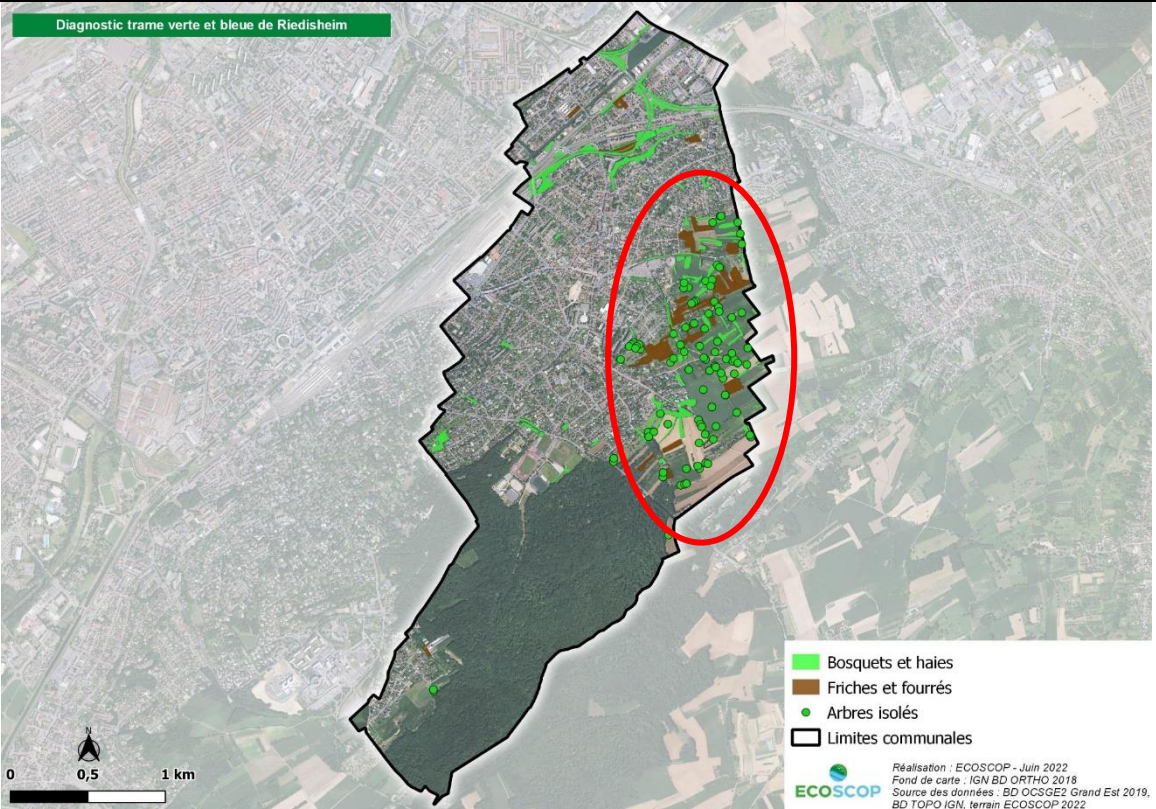
4.8. GESTION DES MILIEUX FORESTIERS

Fiche action 8	Gestion des milieux forestiers		Priorité action : 2
<i>Principe de l'action</i>	La trame forestière est bien représentée à l'échelle de la commune de Riedisheim et ne nécessite pas d'être agrandie. Les pistes d'action proposées ci-après sont orientées sur l'amélioration de la qualité du boisement, afin d'augmenter son intérêt pour la faune.		
<i>Aspects paysagers</i>	La forêt marque les lignes d'horizon dans le secteur des collines, dans le secteur du Riesthal et dans une moindre mesure dans la plaine sportive du Waldeck. Sa découverte est permise par les nombreux sentiers qui parcourent le massif du Tannenwald-Zuhrenwald. Cette forêt périurbaine joue un rôle socio-récréatif important pour les citoyens qui la fréquentent assidûment. La qualité paysagère de la forêt est donc un enjeu sensible.		
<i>Espèces « cible »</i>	Pic noir, Chat forestier, Lucane cerf-volant		
<i>Actions potentielles à mettre en œuvre</i>	Création d'îlots en cycle intégral		
	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier une ou plusieurs parcelles forestières (idéalement en zone centrale du massif) qui seraient gérées en cycle forestier intégral, c'est-à-dire sans gestion sylvicole et cynégétique (coupes interdites, chasse interdite, laisser le bois mort, sous traction au régime forestier, interdiction à la fréquentation humaine : suppression des dessertes et sentiers de promenade), favorable à une dynamique naturelle du boisement (forêt évoluée et diversifiée en espèces floristiques, en strates, en recouvrement..., correspondant à une mosaïque d'habitats naturels : stades de régénération (chablis et clairières), stades de sénescence (grossissement et vieillissement du bois) et stades intermédiaires) et à l'accueil d'espèces faunistiques forestières (chiroptères, oiseaux forestiers, mammifères). • Poursuivre la politique de la Ville en faveur de l'acquisition foncière de parcelles forestières dans le cadre du droit de préemption et les actions menées par le Syndicat Intercommunal Forestier de l'Agglomération Mulhousienne (SIFAM) sur la forêt du « Tannenwald-Zuhrenwald ». 		
	Évolution climacique du boisement		
<i>Secteur(s) concerné(s) par l'action</i>	<ul style="list-style-type: none"> • A l'échelle du domaine forestier du Tannenwald-Zuhrenwald, favoriser le développement des essences d'arbres naturelles (essences locales, absence de plantations d'essences exotiques) menant à une expression forestière spontanée de type hêtraie, en lien avec le SIFAM. 		
			

4.9. LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES INVASIVES ET ENVAHISSANTES

Fiche action 9	Lutte contre les espèces exotiques invasives et envahissantes		Priorité action : 2
Principe de l'action	L'objectif de cette action est d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs locaux, qu'ils soient particuliers ou professionnels, occasionnellement ou quotidiennement confrontés, aux problématiques des espèces exotiques envahissantes présentes dans leur environnement.		
Aspects paysagers	Juguler les plantes exotiques envahissantes permet également de prévenir les conséquences à long terme sur le paysage, induites par l'uniformisation de la végétation.		
Espèces « cible »	Néant		
Actions potentielles à mettre en œuvre	Sensibilisation du grand public et professionnels		
	<ul style="list-style-type: none"> Création de supports pédagogiques, réunions, afin de présenter ces espèces et les risques sanitaires et/ou écologiques qu'elles posent à la fois aux riverains et aux principaux acteurs du territoire (associations locales, agents municipaux, exploitants agricoles...). Mise en relation de ces différents publics qui peuvent apporter les uns aux autres Organisation de chantiers participatifs d'arrachage des populations d'espèces invasives 		
	Mise en place d'un observatoire participatif à l'échelle de la commune		
	<ul style="list-style-type: none"> Formation à la reconnaissance des espèces invasives et mise en place d'un suivi sur l'évolution de certaines stations pouvant être problématique, suivi de la propagation des espèces et/ou apparition de nouvelles. 		
Secteur(s) concerné(s) par l'action	Mise en place de plans de gestions pour les secteurs sensibles		
	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un plan de gestion ciblé à certains sites sensibles, afin d'intervenir efficacement sur les populations d'espèces invasives prioritairement 		
Secteur(s) concerné(s) par l'action			

4.10. CRÉATION DE MICROHABITATS POUR LA FAUNE

Fiche action 10	Création de microhabitats pour la faune		Priorité action : 2
Principe de l'action	L'objectif est de renforcer les habitats favorables aux reptiles et aux amphibiens en phase terrestre, dans le secteur des collines notamment, afin de recréer un maillage de microhabitats en complément de la fiche action n° 1.		
Aspects paysagers	Sans objet		
Espèces « cible »	Lézard des murailles, Crapaud commun		
Actions potentielles à mettre en œuvre	<p style="text-align: center;">Création d'hibernaculums</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des microhabitats (ou hibernaculums) à partir d'éléments locaux préférentiellement (pierres, débris de bois...) Choix des haies et des lisières bien ensoleillées pour mettre en place le microhabitat 		
Secteur(s) concerné(s) par l'action			

5. ANNEXES

5.1. ANNEXE 1 : SIGNIFICATION DES STATUTS POUR CHAQUE GROUPE D'ESPÈCES

5.1.1. Flore

Législation Française : Art. 1,2 et 3 : Espèce protégée listée dans l'article 1 (protection espèce) et/ou 2 (protection espèce) et/ou 3 (protection espèce) de l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

Législation Franche-Comté : Espèce protégée listée dans l'arrêté du 22 juin 1992 relatif à la liste des espèces protégées en région Franche-Comté complétant la liste nationale

Directive Habitats – II : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

Liste Rouge France (UICN et al. 2012) – NT : Quasi-menacée / LC : Préoccupation mineure / - : Non concernée

Liste Rouge Alsace (Vangendt et al. 2014) et Liste rouge Lorraine (Pôle Lorrain du futur Conservatoire botanique du nord-est, 2015) : CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-menacée / LC : Préoccupation mineure

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

5.1.2. Oiseaux

Législation Française – Art.3, 4 : Espèce protégée listée dans l'article 3 (protection espèce + habitats) et/ou 4 (protection espèce) de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection / Ch : Espèce chassable listée dans l'arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Directive Oiseaux – I : Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution / **II** : Espèces inscrites à l'Annexe II : Espèces pouvant être chassées / **III** : Espèces inscrites à l'Annexe III : Espèces pour lesquelles ne sont pas interdits la vente

Liste Rouge France (UICN et al. 2016) – CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-Menacée / LC : Préoccupation mineure / DD : Données Insuffisantes / NA^a : Non applicable car introduite / NA^b : Non applicable car présence occasionnelle ou marginale / NA^c, NA^d : Non applicable car présence non significative même si régulière en hivernage ou en passage / - : Non concernée

Liste Rouge Alsace (LPO Alsace 2014) – RE : Taxon disparu d'Alsace / CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / NT : Quasi-Menacée / LC : Préoccupation mineure / NAⁱ : Non applicable car introduite / NA^o : Non applicable car présence occasionnelle / - : Non concernée

En gras : Espèces listées en annexe I de la Directive Oiseaux

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

Remarque : L'ensemble des espèces protégées ne sont pas considérées comme patrimoniales car ce statut de protection n'est pas forcément représentatif d'une dégradation des populations d'espèces ; il définit simplement les espèces non chassables. Ainsi, sont considérées comme patrimoniales les espèces sur listes rouges (nationale et/ou régionale) et/ou en annexe I de la Directive Oiseaux.

5.1.3. Mammifères (hors chiroptères)

Législation Française – Art.2 : Espèce protégée listée dans l'article 2 (protection espèce + habitats) de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection / Ch : Espèce chassable listée dans l'arrêté du 26 juin 1987 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée

Directive Habitats – II : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation / **IV** : Espèces

inscrites à l'Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte / V : Espèces inscrites à l'Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Liste Rouge France (UICN et al. 2017), **Liste Rouge Alsace** (GEPMA 2014) – VU : Vulnérable / NT : Quasi-Menacée / LC : Préoccupation mineure / DD : Données insuffisantes / Na^a : Non applicable car introduite en France / NAⁱ : Non applicable car introduite en Alsace / - : Non concernée

ZNIEFF Lorraine : Codage par 3 chiffres selon un ordre d'importance décroissante

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

5.1.4. Amphibiens

Législation Française – Art.2, 3 ou 5 : Espèce listée dans l'article 2 (protection espèce + habitats), 3 (protection espèce) ou 5 (chasse réglementée) de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Directive Habitats – IV : Espèces inscrites à l'Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte / V : Espèces inscrites à l'Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Liste Rouge France (UICN et al. 2015), **Liste Rouge Alsace** (BUFO 2014) et **Liste Rouge Lorraine** (CEN Lorraine et al., 2016) – NT : Quasi-menacée / LC : Préoccupation mineure / NE : Non évaluée / - : Non concernée

ZNIEFF Lorraine : Codage par 3 chiffres selon un ordre d'importance décroissante

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

5.1.5. Reptiles

Législation Française – Art.2, 3 ou 5 : Espèce listée dans l'article 2 (protection espèce + habitats), 3 (protection espèce) ou 5 (chasse réglementée) de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Directive Habitats – IV : Espèces inscrites à l'Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte / V : Espèces inscrites à l'Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Liste Rouge France (UICN et al. 2015), **Liste Rouge Alsace** (BUFO 2014) et **Liste Rouge Lorraine** (CEN Lorraine et al., 2016) – NT : Quasi-menacée / LC : Préoccupation mineure / NE : Non évaluée / - : Non concernée

ZNIEFF Lorraine : Codage par 3 chiffres selon un ordre d'importance décroissante

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

5.1.6. Insectes

Législation Française – Art.3 : Espèce listée dans l'article 3 (protection espèce) de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Directive Habitats – II : Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

Liste Rouge France (Odonates : Dommanget et al. 2016 ; Lépidoptères : UICN et al. 2014 ; Orthoptères : Sardet & Defaut 2004) ; **Liste Rouge Alsace** (Odonates : Moratin 2014 ; Lépidoptères, Orthoptères : IMAGO 2014) – CR : En danger critique / EN : En danger / VU : Vulnérable / 3 : Espèce menacée, à surveiller / NT : Quasi-Menacée / LC : Préoccupation mineure / NAⁱ : Non applicable car récemment apparue / NAⁱ : Non applicable car introduite en Alsace / - : Non concernée

ZNIEFF Lorraine : Codage par 3 chiffres selon un ordre d'importance décroissante

En gras : Espèces listées en annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore

Surlignées en bleu : Espèces patrimoniales

ANNEXE 2 : ESPÈCES RECENSÉES SUR LE BAN COMMUNAL

Les inventaires présentés dans cette annexe ne se veulent pas exhaustifs. Ils ont pour source : les données de personnes ressources locales, les listes communales de l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT, <http://www.faune-alsace.org/>) et l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (MNHN, <http://inpn.mnhn.fr/>) et l'atlas de la flore d'Alsace de la Société Botanique d'Alsace (SBA).

Remarque : Pour l'avifaune, l'ensemble des espèces protégées ne sont pas considérées comme patrimoniales car ce statut de protection n'est pas forcément représentatif d'une dégradation des populations d'espèces ; il définit simplement les espèces non chassables. Ainsi, sont considérées comme patrimoniales les espèces sur listes rouges (nationale et/ou régionale) et/ou en annexe I de la Directive Oiseaux.

✧ FLORE PATRIMONIALE ET PROTÉGÉE

Nom scientifique	Nom commun	Statut					Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Législation Alsace	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
<i>Agrimonia procera</i>	Aigremoine élevée				-	NT	E. Herold
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753	Anémone couronnée	liste 1					INPN
<i>Cota tinctoria</i> (L.) J.Gay ex Guss., 1844	Anthémis des teinturiers				-	VU	E. Herold
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun				-	EN	SBA/INPN
<i>Calendula arvensis</i> L., 1763	Souci des champs				-	VU	SBA/INPN
<i>Campanula patula</i> L., 1753	Campanule étoilée				-	VU	SBA/INPN
<i>Dasiphora fruticosa</i> (L.) Rydb.	Potentille ligneuse	liste 1				NT	SBA/INPN
<i>Empetrum nigrum</i> L., 1753	Camarine noire				-	VU	INPN
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette	liste 2			-	LC	SBA
<i>Geranium endressii</i> J.Gay	Géranium d'Endress					VU	SBA/INPN
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	Gesse hérissée				-	NT	SBA
<i>Linum austriacum</i> L., 1753	Lin d'Autriche			x	-	NA	SBA/INPN
<i>Menyanthes trifoliata</i>	Trèfle d'eau					NT	E. Herold
<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf., 1840	Muflier des champs				-	EN	SBA/INPN
<i>Notobasis syriaca</i> (L.) Cass.	Notobasis de Syrie					CR	INPN
<i>Prunus lusitanica</i> L.	Prunier du Portugal					VU	INPN
<i>Ranunculus arvensis</i> L., 1753	Renoncule des champs				-	EN	SBA
<i>Salvia officinalis</i> L.	Sauge officinale					NT	SBA
<i>Stachys germanica</i> L., 1753	Épiaire d'Allemagne				-	VU	SBA
<i>Tulipa gesneriana</i> L., 1753	Tulipe de Gesner	liste 1				EN	SBA/INPN
<i>Tulipa sylvestris</i> L., 1753	Tulipe de Gaule				-	EN	SBA/INPN
<i>Verbascum phlomoides</i> L., 1753	Molène faux-phlomide				-	VU	SBA
<i>Veronica spicata</i> L., 1753	Véronique en épi			x	-	EN	INPN

✧ MAMMIFÈRES

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
Blaireau européen	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC	Odonat / INPN
Chat forestier	<i>Felis silvestris</i> (Schreber, 1775)	Art.2	IV	LC	LC	Odonat
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC	Odonat / INPN
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2		LC	LC	Odonat / INPN
Fouine	<i>Martes foina</i> (Erleben, 1777)	Ch		LC	LC	Odonat
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2		LC	LC	Odonat / INPN
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i> (Linnaeus, 1766)			LC	LC	Odonat / INPN
Marte des pins	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	V	LC	LC	E.Héroid
Pipistrelle sp.	<i>Pipistrellus</i> sp.	Art.2	IV	NT/LC	LC	Odonat

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	V	NT	NT	Odonat
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ch		NA ^a	NA ⁱ	Odonat / INPN
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC	Odonat / INPN
Sanglier	<i>Sus scrofa</i> (Linnaeus, 1758)	Ch		LC	LC	Odonat
Taube d'Europe	<i>Talpa europaea</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN

✧ AMPHIBIENS

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
Crapaud commun ou épineux	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	Odonat
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i> (Linnaeus, 1758)	Art.5	V	LC	LC	Odonat / INPN
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.5	V	NT	LC	Odonat
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Art.3		LC	LC	Odonat
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Art.3		LC	LC	Odonat / INPN

✧ REPTILES

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i> (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC	Odonat
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Art.2	IV	LC	LC	Odonat / INPN
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.2	IV	NT	LC	Odonat / INPN
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	Odonat / INPN

✧ OISEAUX

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Source(s)
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	-	LC	Odonat / INPN
Aigle criard	<i>Clanga clanga</i> (Pallas, 1811)	Art.4	I	-	-	NA ^b	-	Odonat
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	NT	LC	NA ^d	NT	Odonat / INPN
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	NA ^c	-	VU	Odonat
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^d	VU	Odonat
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	VU	NA ^c	LC	RE	E. Héroid
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/2	LC	LC	NA ^d	LC	Odonat
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU	Odonat
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i> (Tunstall, 1771)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	Odonat / INPN
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	Odonat / INPN
Bernache du canada	<i>Branta canadensis</i> (Linnaeus, 1758)		II/1	NA ^a	NA ^a	-	NA ⁱ	Odonat
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	-	NT	Odonat / INPN

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Source(s)
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Bouvreuil trompettant	<i>Pyrrhula pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		-	NA ^d	-	-	Odonat
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		EN	-	NA ^c	LC	Odonat
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	VU	Odonat / INPN
Buse variable	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^c	LC	Odonat / INPN
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	VU	NA ^d	NA ^d	RE	Odonat
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/1, III/2	LC	LC	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^c	DD	RE	Odonat
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Art.3		LC	-	-	VU	INPN
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	II/2	LC	NA ^d	-	NT	Odonat / INPN
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	-	LC	Odonat
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	NA ^c	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	LC	-	LC	Odonat / INPN
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	-	LC	Odonat / INPN
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	Art.3	II/2	LC	NA ^c	-	NA ⁱ	Odonat / INPN
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^d	LC	Odonat
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	LC	NA ^c	LC	Odonat / INPN
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/1	LC	-	-	LC	Odonat / INPN
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU	Odonat
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^c	LC	Odonat / INPN
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	NT	Odonat
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Art.3		NT	-	DD	LC	Odonat
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	Art.3		LC	-	DD	LC	Odonat
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/2	LC	NA ^c	NA ^c	LC	Odonat / INPN
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	III/2	VU	LC	NA ^c	CR	Odonat
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/1, III/2	LC	NT	-	VU	Odonat / INPN
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	-	LC	Odonat / INPN
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Art.3		NT	-	DD	NT	Odonat
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i> (Pallas, 1764)	Art.3		VU	-	DD	NT	Odonat / INPN
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	VU	Odonat / INPN
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	LC	NA ^d	NT	INPN
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	NT	LC	-	-	Odonat
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Art.3		LC	NA ^d	-	VU	Odonat / INPN
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC	Odonat
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> (C. L. Brehm, 1820)	Art.3		LC	-	-	LC	Odonat / INPN
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	LC	-	VU	Odonat / INPN
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i> (Linnaeus, 1766)	Ch	II/2	-	LC	NA ^d	NA ^o	Odonat / INPN
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	Odonat / INPN
Grue cendrée	<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	CR	NT	NA ^c	-	Odonat
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	CR	INPN
Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	II/2	NT	LC	-	VU	Odonat / INPN
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC	Odonat / INPN

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Source(s)
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC	Odonat / INPN
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Art.3		LC	-	NA ^d	VU	Odonat
Jaseur boréal	<i>Bombycilla garrulus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		-	-	NA ^b	-	Odonat
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^c	VU	Odonat
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	Art.3		NT	-	NA ^c	EN	Odonat / INPN
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^c	LC	Odonat / INPN
Martinet à ventre blanc	<i>Tachymarptis melba</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	EN	Odonat
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	LC	Odonat / INPN
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	VU	NA ^c	-	NT	Odonat / INPN
Merle noir	<i>Turdus merula</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC	Odonat / INPN
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC	Odonat / INPN
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^b	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC	Odonat / INPN
Mésange noire	<i>Peripatus ater</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC	Odonat / INPN
Milan noir	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Art.3	I	LC	-	NA ^d	VU	Odonat
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^b	LC	Odonat / INPN
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		EN	-	-	NT	Odonat
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3	II/2	NT	LC	NA ^d	EN	Odonat / INPN
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiacus</i> (Linnaeus, 1766)			NA ^a	-	-	NA ⁱ	Odonat
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	Odonat / INPN
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	-	-	LC	Odonat / INPN
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	-	-	LC	Odonat / INPN
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	-	-	LC	Odonat
Pic vert	<i>Picus viridis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC	Odonat / INPN
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	-	-	LC	Odonat / INPN
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3, 4	I	NT	NA ^c	NA ^d	VU	Odonat
Pigeon biset	<i>Columba livia</i> (Gmelin, 1789)	Ch	II/1	DD	-	-	-	INPN
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	Ch		-	-	-	LC	Odonat
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	III/1, III/2	LC	LC	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		-	DD	NA ^d	-	Odonat / INPN
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	DD	NA ^d	VU	Odonat / INPN
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	-	DD	NT	Odonat
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^c	LC	Odonat / INPN
Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	LC	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat
Roitelet à triple-bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i> (Temminck, 1820)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		NT	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> (Brehm, 1831)	Art.3		LC	-	NA ^c	LC	Odonat / INPN
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	NA ^d	LC	Odonat / INPN

Nom commun	Nom scientifique	Statut						Source(s)
		Législation Française	Directive Oiseaux	Liste Rouge France			Liste Rouge Alsace	
				Oiseaux nicheurs	Oiseaux hivernants	Oiseaux de passage		
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Art.3		LC	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Art.3		LC	-	NA ^c	LC	Odonat
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Art.3		VU	-	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	-	-	LC	Odonat / INPN
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3	I	LC	NA ^d	LC	EN	Odonat
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	DD	NA ^d	CR	Odonat / INPN
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^c	NA ^c	NT	Odonat
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Ch	II/2	VU	-	NA ^c	NT	Odonat
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldsky, 1838)	Ch	II/2	LC	-	NA ^d	LC	Odonat / INPN
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		LC	NA ^d	-	LC	Odonat / INPN
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Art.3		VU	NA ^d	NA ^d	LC	Odonat / INPN

✧ INSECTES

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
Rhopalocères						
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)			LC	LC	Odonat / INPN
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)			LC	LC	Odonat / INPN
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Azuré des Anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i> (Rottemburg, 1775)			LC	LC	Odonat
Azuré des Coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)			LC	LC	Odonat / INPN
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i> (Pallas, 1771)			LC	LC	Odonat
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)			LC	NT	Odonat / INPN
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)			LC	LC	Odonat / INPN
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)			LC	LC	Odonat
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)		II	-	-	Odonat
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i> (Ribbe, 1905)			LC	LC	Odonat
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)			LC	LC	Odonat / INPN
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)			LC	LC	Odonat
Machaon	<i>Papilio machaon</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat
Mégère	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)			LC	LC	Odonat / INPN
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Paon du jour	<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)			LC	LC	Odonat / INPN
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Silène	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)			LC	NT	Odonat / INPN
Souci	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy, 1785)			LC	LC	Odonat / INPN

Nom commun	Nom scientifique	Statut				Source(s)
		Législation Française	Directive Habitats	Liste Rouge France	Liste Rouge Alsace	
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)			LC	LC	Odonat / INPN
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Thécla du Bouleau	<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Tircis	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat / INPN
Odonates						
Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)			LC	LC	Odonat / INPN
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1782)			LC	LC	Odonat
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)			LC	LC	Odonat
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i> (Linnaeus, 1758)			LC	LC	Odonat
Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)			LC	LC	Odonat
Sympétrum à nervures rouges	<i>Sympetrum fonscolombii</i> (Sélys, 1840)			LC	LC	Odonat
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)			LC	LC	Odonat
Orthoptères						
Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	Odonat / INPN
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)			-	LC	Odonat / INPN
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)			-	NA'	Odonat / INPN
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i> (Germar, 1834)			-	LC	Odonat / INPN
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)			-	LC	Odonat / INPN
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)			-	LC	Odonat / INPN
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	Odonat / INPN
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)			-	NT	Odonat / INPN
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)			-	LC	Odonat
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)			-	LC	Odonat / INPN
Gomphocère roux	<i>Gomphocerus rufus</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	Odonat / INPN
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	Odonat / INPN
Grillon bordelais	<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1804)			-	LC	Odonat / INPN
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	Odonat / INPN
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)			-	LC	Odonat
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)			-	LC	Odonat
Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)			-	LC	Odonat
Oedipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i> (Fabricius, 1781)			-	NT	Odonat / INPN
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)			-	LC	Odonat / INPN
Phanéoptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i> (Fieber, 1853)			-	LC	Odonat / INPN
Coléoptères xylophages						
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)		II			Odonat / INPN

ANNEXE 3 : LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES POLITIQUES DE PLANIFICATION

Issue du Grenelle de l'environnement, la politique « Trame verte et bleue » est un outil visant à enrayer l'érosion de la biodiversité. Dans le cadre d'un aménagement durable du territoire, elle doit permettre d'identifier et d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, de l'échelle régionale à l'échelle locale.

5.1.7. Du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Alsace au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Grand Est

La TVB alsacienne a été déclinée une première fois dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) approuvé en 2014. Elle a par la suite été intégrée, avec les 2 autres SRCE de Champagne-Ardenne et de Lorraine, au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

En 2019, la Région Grand Est faisait partie des premières à avoir adopté son SRADDET et à y intégrer ses 3 SRCE, permettant ainsi de fournir une première vision stratégique de la politique et des enjeux de la TVB régionale.

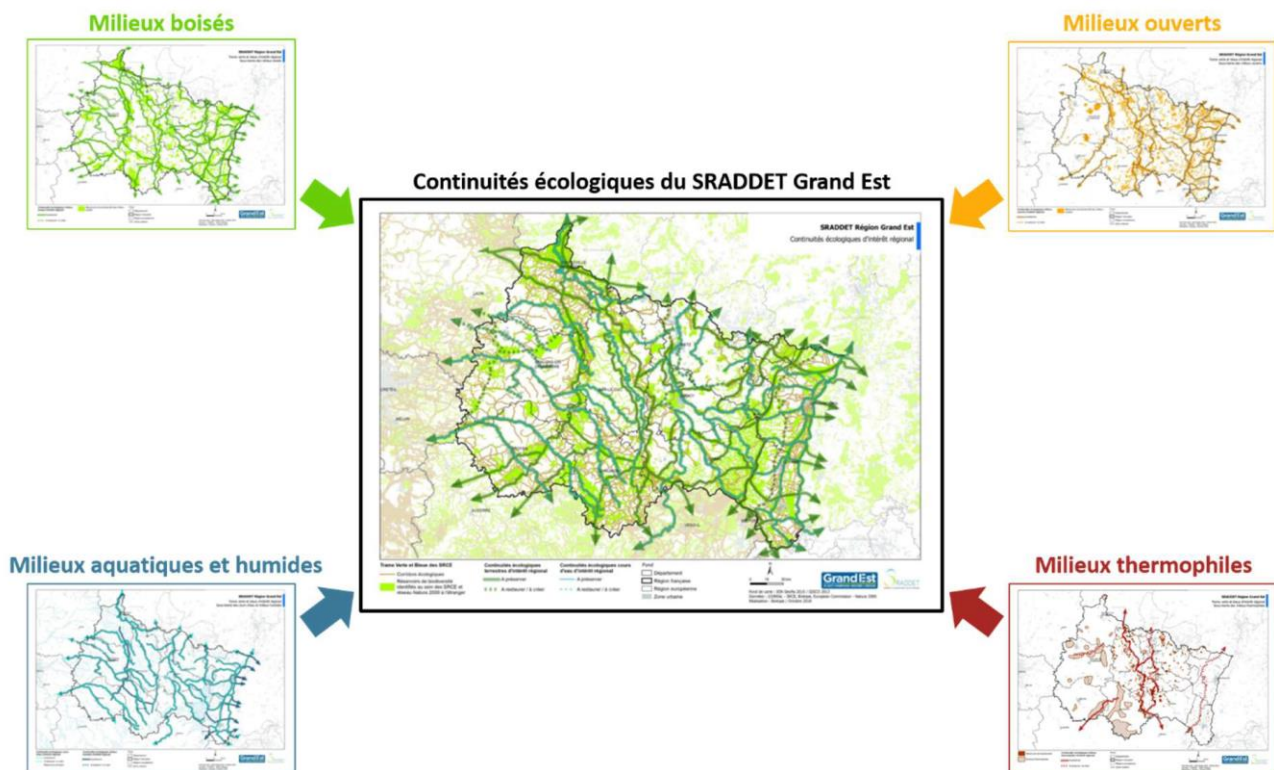


Figure 8 : Cartographie synthétique des continuités écologiques du SRADDET

Le chapitre II « Biodiversité et gestion de l'eau » du fascicule du SRADDET Grand Est comprend 2 règles visant directement la TVB :

- Règle n° 7 – Décliner localement la TVB : le Grand Est connaît de fortes pertes de biodiversité et une dégradation des milieux naturels. Cette règle demande de décliner localement, voire de compléter, la TVB régionale et d'identifier les obstacles et milieux dégradés ;
- Règle n° 8 – Préserver et restaurer la TVB : suite à l'identification des continuités écologiques locales, demandée par la règle précédente, cette règle demande de fixer des conditions qui permettent de préserver et de restaurer cette TVB locale, notamment dans les projets urbains ou d'infrastructures de transport. Une attention particulière doit être portée sur les continuités écologiques d'intérêt régional.

En complément, la stratégie du SRADDET, vise notamment les objectifs suivants :

- 100 % des nouveaux aménagements en cohérence avec les continuités écologiques ;
- Restaurer 3 % des continuités écologiques par an.

Ainsi, les cartographies de TVB présentées dans le SRADDET servent de support aux acteurs du territoire pour appliquer ces règles et atteindre ces objectifs, à la fois en déclinant et complétant cette TVB à l'échelle locale (SCoT, PLU, charte de PNR...), mais aussi en identifiant les continuités écologiques d'intérêt régional à préserver ou restaurer localement.

Aujourd'hui, la mise à jour et l'harmonisation des cartographies de la TVB régionale sont devenues nécessaires pour rendre leur utilisation plus aisée et tenir compte d'une évolution possible des continuités écologiques. C'est pourquoi, la Région et la DREAL, en partenariat avec les agences de l'eau et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) ont lancé la réalisation d'une nouvelle cartographie de la TVB régionale sur les années 2022-2024.

Sur le territoire de la commune de Riedisheim, les éléments de la TVB du SRCE Alsace comprennent 2 réservoirs de biodiversité d'importance régionale, situés au sud et à l'est du territoire communal. Aucun corridor écologique d'importance nationale ou régionale ne concerne directement le ban communal.

✧ RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ D'IMPORTANCE RÉGIONALE

La « **forêt du Zührenwald** » (RB104) est un réservoir essentiellement constitué de milieux forestiers. Environ 6 % du réservoir comprend des boisements humides ou alluviaux. Ce massif forestier est identifié comme réservoir de biodiversité pour les habitats qu'il procure à de nombreuses espèces forestières (mammifères, avifaune...). Il est adjacent au boisement des collines du Horst mulhousien et est en continuité écologique avec les collines d'Illfurth et la Forêt de la Hardt.

RB 104 - Forêt du Zührenwald

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	595 ha	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	1 km	-
Forêts alluviales et boisements humides	37 ha	6 %
Autres Milieux forestiers	507 ha	85 %
Prairies	7 ha	1 %
Cultures annuelles et vignes	39 ha	7 %
Zones urbanisées et bâties	5 ha	1 %



Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des milieux forestiers

Inventaire(s) et protection(s)

- Aucun périmètre d'inventaire et de protection du milieu naturel

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Collines du Horst mulhousien
- Collines d'Illfurth
- Forêt de la Hardt

État fonctionnel et menace(s)

- Réseau fragmentant : 2 routes départementales (D21, D8B1)
- 2 zones à enjeux liées à des routes de classe 3
- Pas de zone à enjeux liée à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation du réservoir avec une gestion forestière multifonctionnelle
- Possibilité de franchissement des infrastructures fragmentantes

Les « **collines du Horst mulhousien** » (RB105) constitue un réservoir plus diversifié en habitats naturels, composé de cultures, de prairies, de vergers, de boisements et de quelques cours d'eau. Son intérêt repose sur les espèces inféodées aux vergers et aux milieux ouverts, dont certaines sont sensibles à la fragmentation (Chevêche d'Athéna, Tarier des prés, Triton crêté, Coronelle lisse).

RB 105 - Collines du Horst mulhousien

Superficie et composition

	Superficie indicative	Proportion
Superficie totale	670 ha	
Détail par type de milieux		
Linéaire de cours d'eau	2 km	-
Autres Milieux forestiers	131 ha	20 %
Prairies	129 ha	19 %
Vergers et prés-vergers	42 ha	6 %
Cultures annuelles et vignes	353 ha	53 %
Zones urbanisées et bâties	11 ha	2 %



Intérêt(s) écologique(s)

- Espèces des vergers et des milieux ouverts prairiaux
- Espèces sensibles à la fragmentation recensées : Chouette chevêche, Tarier des prés, Triton crêté, Coronelle lisse
- Autres espèces identifiées : Petit-duc scops, Grillon bordelais

Inventaire(s) et protection(s)

- ZNIEFF de type 1
- Site du CSA/Espace Naturel Sensible du Département

Unité(s) paysagère(s) : Sundgau

Connexion(s) avec les autres réservoirs de biodiversité

- Forêt de la Hardt
- Forêt du Zührenwald

État fonctionnel et menace(s)

- Pas de zone à enjeux liée aux infrastructures
- 3 zones à enjeux liées à l'urbanisme

Intérêt(s) du réservoir

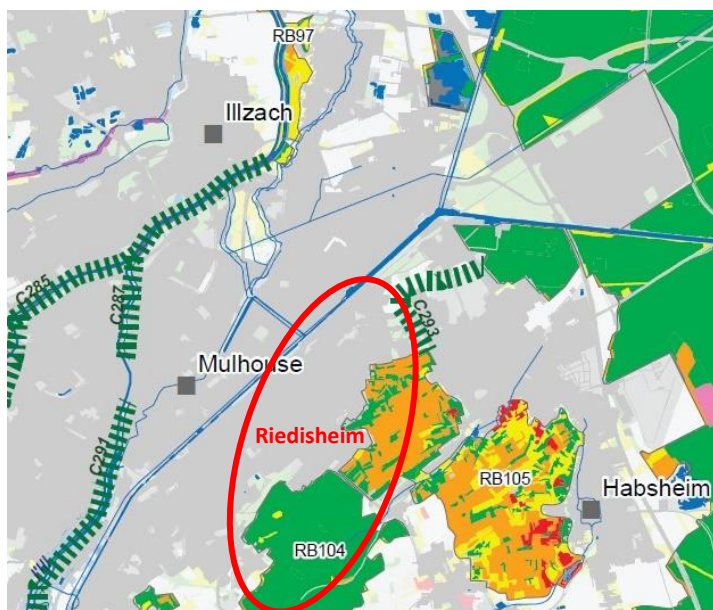
- Réservoir d'importance régionale

Axe(s) d'analyse

- Préservation des vergers et des prés-vergers
- Préservation et/ou restauration du réservoir avec une gestion extensive des milieux agricoles
- Maîtrise et adaptation de l'urbanisation permettant le maintien ou la restauration de la fonctionnalité écologique

✧ CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

Le corridor écologique le plus proche de Riedisheim se situe au nord-est sur le territoire de Rixheim (C293). Il s'agit d'un corridor mixte associé aux sous-trames des milieux forestiers, des milieux ouverts humides et des prairies. Il permet de relier le réservoir de biodiversité des collines à celui de la forêt de la Hardt. Son état fonctionnel ayant été jugé non satisfaisant en raison de la présence d'éléments fragmentants, la remise en bon état constitue un enjeu pour ce corridor.



Éléments de la trame verte et bleue

Types de milieux	Réservoirs de biodiversité	Hors réservoirs de biodiversité
Sous-trames des milieux humides		
boisements humides		
milieux ouverts humides		
Sous-trames des milieux forestiers non humides		
forêts		
forêts à "vieux bois"		
Sous-trames des milieux ouverts non humides		
prairies		
vergers extensifs et pré-vergers		
milieux secs		
Sous-trames des milieux agricoles et anthropisés		
cultures annuelles et vignes		
gravières et carrières		

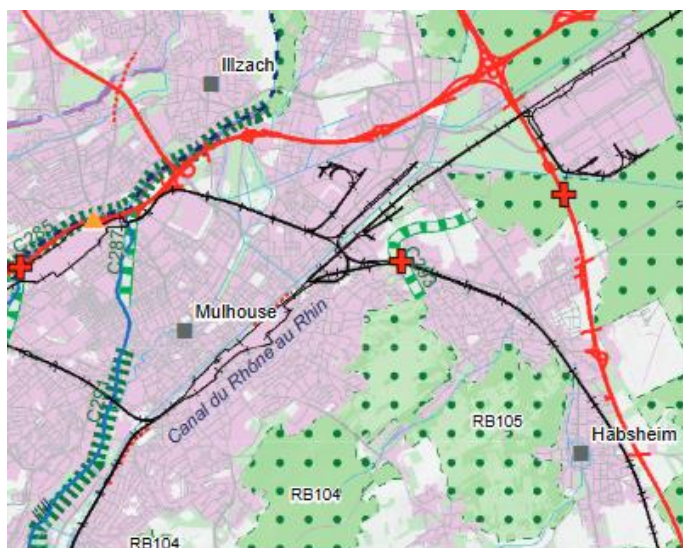
Corridors écologiques terrestres et cours d'eau

- Corridors écologiques terrestres régionaux
- Axes de passages préférentiels pour la faune dans le massif vosgien
- Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement.
- Cours d'eau à portion potentiellement mobile

Autres éléments

- Zones urbanisées
- Autres cours d'eau et canaux
- Réseau routier principal
- Autres routes

Carte 22 : Éléments de la TVB par sous-trames du SRCE Alsace à Riedisheim



Éléments de la trame verte et bleue

Corridors écologiques régionaux		à préserver	à remettre en bon état (1)
Terrestres	corridors (3)		
	axes de passage préférentiels pour la faune dans le massif vosgien		
Cours d'eau	classés au titre de l'art 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2		
	importants pour la biodiversité		
	potentiellement mobiles		

Éléments fragmentants principaux

- Grands axes routiers (classe 4 et 5) dont voies clôturées
- Routes standards (classe 3) avec trafic élevé
- Principaux projets routiers
- Principaux projets ferroviaires
- Zones urbanisées

Principaux points ou zones à enjeux liés à la fragmentation à traiter prioritairement

- Principaux points ou zones à enjeux liés aux infrastructures
- Principales zones à enjeu au niveau de lignes à haute tension
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau à rendre franchissables (Ouvrages Grenelle)
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau rendus franchissables (Ouvrages Grenelle)
- Crapauduc à restaurer

Carte 23 : Objectifs de maintien ou de remise en bon état de la fonctionnalité des éléments de la TVB du SRCE Alsace

5.1.8. Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) doivent être compatibles avec les directives territoriales d'aménagement, avec le SRADDET Grand Est donc et ses objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques.

Le SCoT de la région mulhousienne a été révisé et approuvé par délibération du conseil d'agglomération le 25 mars 2019. Ce SCoT est intégrateur des documents de planification supérieurs (SRADDET, PGRI, SDAGE, SAGE, etc.) selon un rapport de compatibilité.

Le DOO présente des orientations et objectifs à l'horizon 2033, regroupés en plusieurs axes :

- Axe 1 : Un territoire métropolitain au service du sud Alsace et de la région Grand Est, inscrit au cœur de l'Europe ;
- Axe 2 : Un territoire exemplaire d'un point de vue environnemental ;
- Axe 3 : Un territoire structuré et équilibré.

L'un des objectifs de la TVB du SCoT est de préserver et conforter les éléments paysagers structurants du territoire (charpente naturelle et paysagère), supports de la biodiversité de la Région Mulhousienne.

Les continuités écologiques du territoire s'inscrivent en effet dans un cadre plus large qui vise à relier les grands espaces naturels entre eux et doivent permettre d'assurer les possibilités d'échanges nord/sud et est/ouest, via notamment les grandes vallées alluviales.

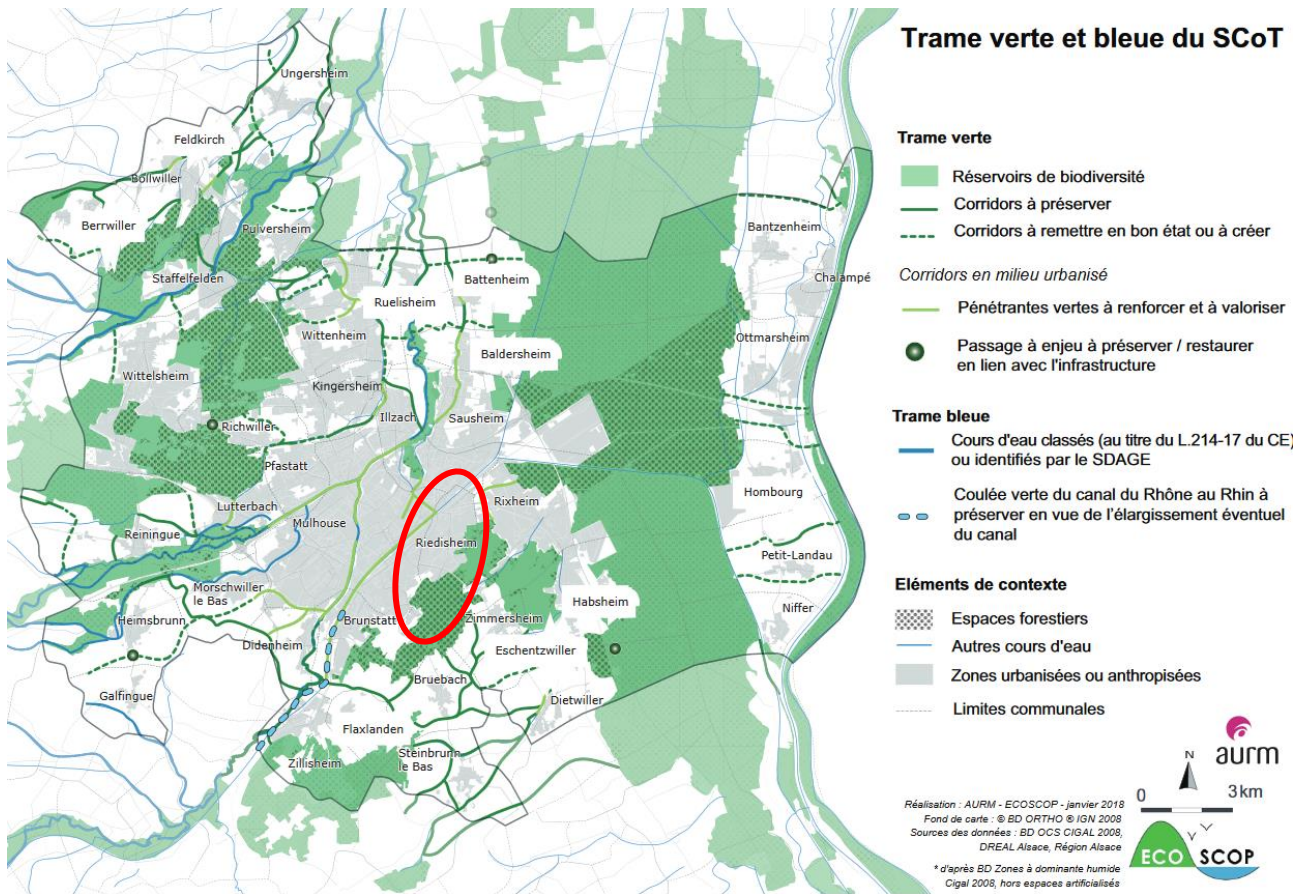
Les réservoirs dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée s'appuient en premier lieu sur les grands espaces forestiers et naturels (forêt, vallées alluviales, cours d'eau, collines, etc.). Le SCoT assure la préservation de ces espaces pour protéger la biodiversité qu'ils accueillent.

Les corridors écologiques s'appuient sur les éléments paysagers existants :

- Les cours d'eau et leurs abords (ripisylves, bandes enherbées, prairies) constituent le socle et le support privilégié pour la Trame verte ;
- Les bosquets, arbres isolés, haies, petits bois, vergers et prairies permanentes qui, de façon linéaire ou en pas japonais, assurent le lien entre grands ensembles de biodiversité ;
- Les pistes cyclables, voies vertes, promenades au fil de l'eau ;
- Dans la ville, les pénétrantes vertes et éléments de nature en ville (cours d'eau, réseau d'espaces verts, jardins familiaux, toits végétalisés, réseau de Tramway...), existants ou à renforcer assurent des continuités vertes à travers l'espace urbain.

Le SCoT assure le maintien des corridors écologiques existants et s'attache aussi à la restauration de corridors non fonctionnels. En l'absence d'éléments végétaux, le SCoT vise à permettre la remise en bon état de la fonctionnalité écologique. L'approche multifonctionnelle des espaces est à privilégier pour renforcer les fonctions paysagères, sociales et récréatives de la TVB.

Sur le territoire de Riedisheim, le SCoT de la région mulhousienne prend en compte les réservoirs de biodiversité du SRADDET issus du SRCE. Il inscrit, de plus, le canal du Rhône au Rhin en tant que corridor en milieu urbanisé (pénétrantes vertes) à renforcer et valoriser en cohérence avec les enjeux urbains.



Carte 24 : Éléments de la Trame verte et bleue du SCoT de la région mulhousienne

5.1.9. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU de la commune de Riedisheim a été approuvé par décision du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2013, modifié le 19 mai 2016 et le 30 août 2018 et révisé dans le cadre de 2 procédures allégées approuvées le 30 août 2018. Une cinquième procédure de modification (modification n° 5) a été approuvée par délibération de m2A en date du 13 décembre 2021.

Le projet urbain pour la commune de Riedisheim transcrit dans le PADD s'appuie sur la préservation des collines de l'urbanisation et un développement urbain durable. Il en découle un projet de développement axé sur une bonne armature urbaine, une mixité des fonctions, une forte protection et mise en valeur de la Trame verte, un renforcement des déplacements alternatifs à la voiture et une mixité sociale.

Ainsi, 5 orientations majeures ont été définies dans le PADD :

- Assurer l'accueil d'une population diversifiée dans une ville dynamique ;
- Renforcer la centralité et les grands axes de composition ;
- Maîtriser la circulation automobile par les modes de déplacements alternatifs ;
- Accompagner l'évolution du tissu économique et des services ;
- Protéger la qualité du cadre de vie et les milieux sensibles.

En ce qui concerne la protection de la qualité du cadre de vie et des milieux sensibles, les objectifs visés sont de :

- **Pérenniser le paysage naturel des collines pour leurs fonctions écologiques et récréatives :**

La commune fait de la préservation de l'espace des collines un enjeu majeur du PLU, à travers le maintien d'un usage agricole et de loisirs respectueux des fonctionnalités écologiques.

- **Préserver, renforcer et restaurer les continuités écologiques :**

Le PLU distingue trois réservoirs de biodiversité à l'échelle communale : la forêt du Tannenwald-Zuhrenwald, la mosaïque de vergers et prairies qui ponctuent les collines agricoles et la zone de la fontaine Saint-Marc. Il considère par ailleurs que la trame arborée du tissu urbain constitue également un lieu de vie privilégié pour l'avifaune.

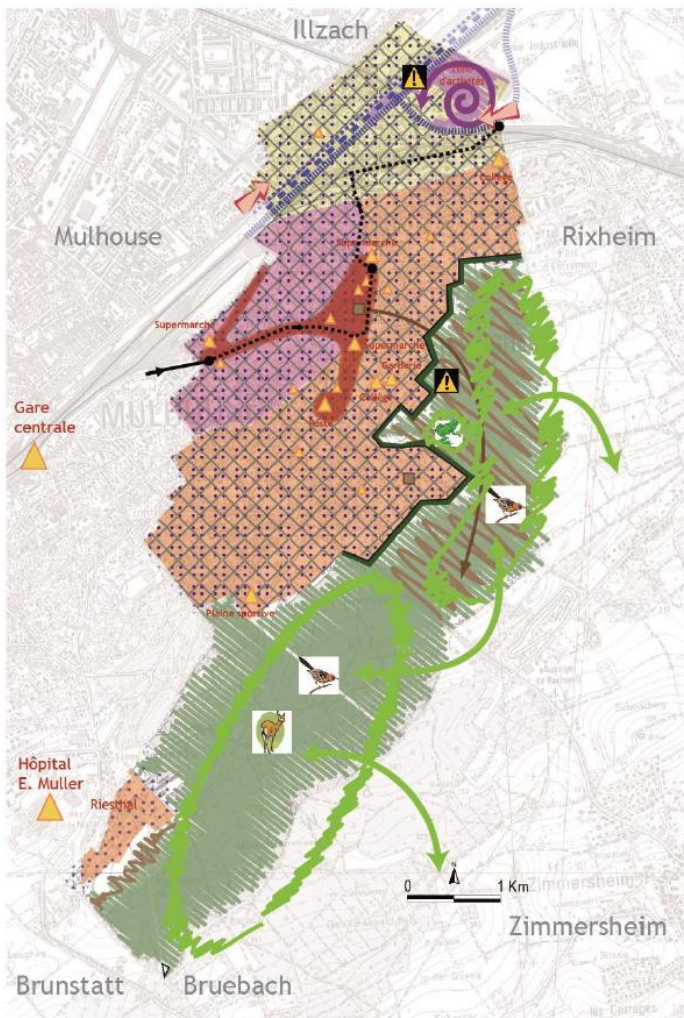
Le PLU assure le maintien des corridors écologiques entre les réservoirs et les habitats de la faune ainsi qu'une bonne perméabilité des milieux traversés. Cela se traduit règlementairement par des mesures de protection de la trame végétale, et en particulier de la trame arborée.

Des prescriptions et des mesures d'incitation en termes de plantations sont également définies afin de renforcer et restaurer cette trame là où elle est absente ou encore là où elle présente des discontinuités, un défaut de qualité ou un manque de perméabilité.

- **Mailler les espaces publics et paysagers :**

Afin d'optimiser l'usage des nombreux espaces publics et espaces paysagers, la commune souhaite mettre en réseau ces espaces existants et futurs. Le PLU offre ainsi un cadre règlementaire pour :

- Compléter et parfaire la trame d'espaces publics et paysagers existante ;
- Préserver ou créer des liaisons piétonnes voire cyclables ;
- (Re)qualifier les espaces publics et paysagers à travers leur configuration, leur composition et leur traitement.



1. Assurer l'accueil d'une population diversifiée dans une ville dynamique

- Croître en renforçant la mixité sociale et générationnelle
- Produire une offre de logements combinée à l'offre en équipements et services
- Créer de la mixité résidentielle et veiller à la qualité urbaine

2. Renforcer la centralité et les grands axes de composition

- "ville carrefour" : maîtriser la densité
- "ville dense" : affirmer la densité
- "secteur résidentiel" : renforcer la densité
- Affirmer des repères et des axes de composition forts
- Rendre les entrées de ville lisibles

3. Maîtriser la circulation automobile par les modes de déplacement alternatifs

- Anticiper la création d'un futur axe de transport en commun
- Mailler les réseaux pour les modes doux
- Intégrer les projets d'infrastructures supra-communales :
 - projet de ligne tram-train
 - extension de la voie Sud
 - projets d'infrastructures ferroviaires (doublement voie ferrée et raccordement court)

4. Accompagner l'évolution du tissu économique et des services

- Encadrer la restructuration de la zone d'activités
- Conforter l'offre en équipements
- Protéger les terres agricoles
- Maintenir l'accès aux chemins ruraux
- Autoriser les sorties d'exploitations nécessaires

5. Protéger la qualité du cadre de vie et les milieux sensibles

- Pérenniser le paysage naturel des collines
- Préserver, renforcer et restaurer les continuités écologiques
- Stopper l'urbanisation des collines
- Encadrer les risques (technologiques et naturels)

Sources : BD IGN
Réalisation : AURM, C.B, janvier 2012



Carte 25 : Synthèse des orientations du PADD du PLU de Riedisheim

5.1.10. Le schéma prospectif des continuités douces et vertes

La commune de Riedisheim a souhaité se doter d'un schéma prospectif s'appuyant sur deux grandes thématiques :

- La nature en ville pour une commune résiliente ;
- La voirie apaisée pour une mobilité douce renforcée.

Cet outil d'aide à la prise de décision, sur les questions de développement des mobilités douces et de création de continuités vertes au sein du tissu urbain, a été élaboré par l'AURM en juin 2022.

Au terme d'un diagnostic partagé avec les habitants, les actions proposées dans le schéma concernent :

- La voirie à apaiser en abordant le partage de l'espace public entre la voiture, le bus, le vélo et le piéton ;
- La Trame verte à déployer au sein du tissu urbain en lien avec l'accessibilité aux espaces naturels de proximité.

Ainsi, le schéma articule les actions pour le développement des mobilités douces en s'appuyant sur la Trame verte en réponse aux enjeux croisés de mobilités, environnementaux et pour le cadre de vie des habitants.

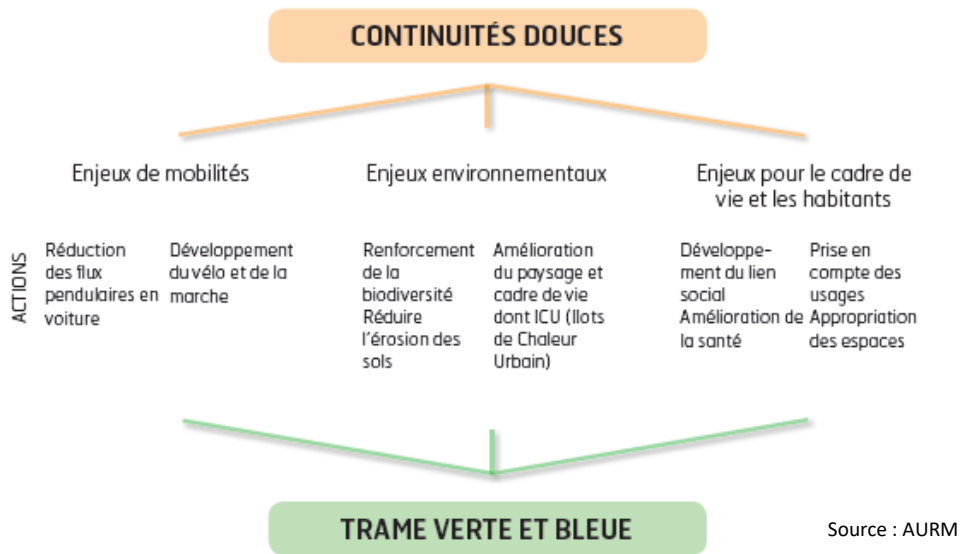
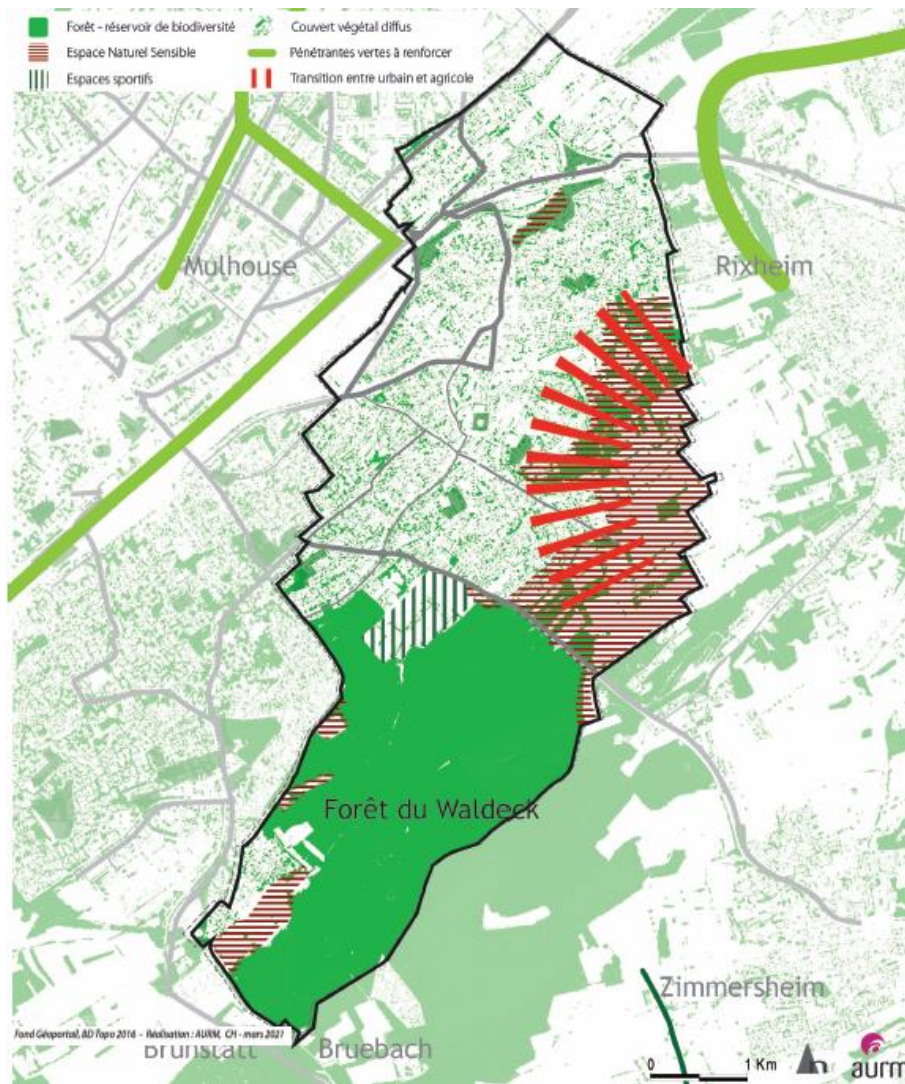


Figure 9 : Actions pour le développement des mobilités douces en s'appuyant sur la Trame verte

Le diagnostic du schéma prospectif des continuités douces et vertes a identifié les supports pour le développement de liens entre les réservoirs de biodiversité et le tissu urbain qui reposent entre autres sur l'ensemble des jardins, espaces publics et paysagers végétalisés. Ces espaces représentent un atout important pour constituer un réseau pénétrant au sein du tissu urbanisé. 44 % de la surface du tissu urbain est en effet végétalisée.

Il a également mis en évidence l'attention particulière à apporter à la zone de transition entre le tissu urbain et agricole, notamment sur les collines qui forment un écrin de verdure entre cultures, vergers et prairies.



Carte 26 : Potentiel pour le développement de la Trame verte du schéma prospectif des continuités douces et vertes

D'après le schéma prospectif des continuités douces et vertes, les pistes d'actions pour agir sur les mobilités et sur la Trame verte sont nombreuses et étroitement imbriquées.

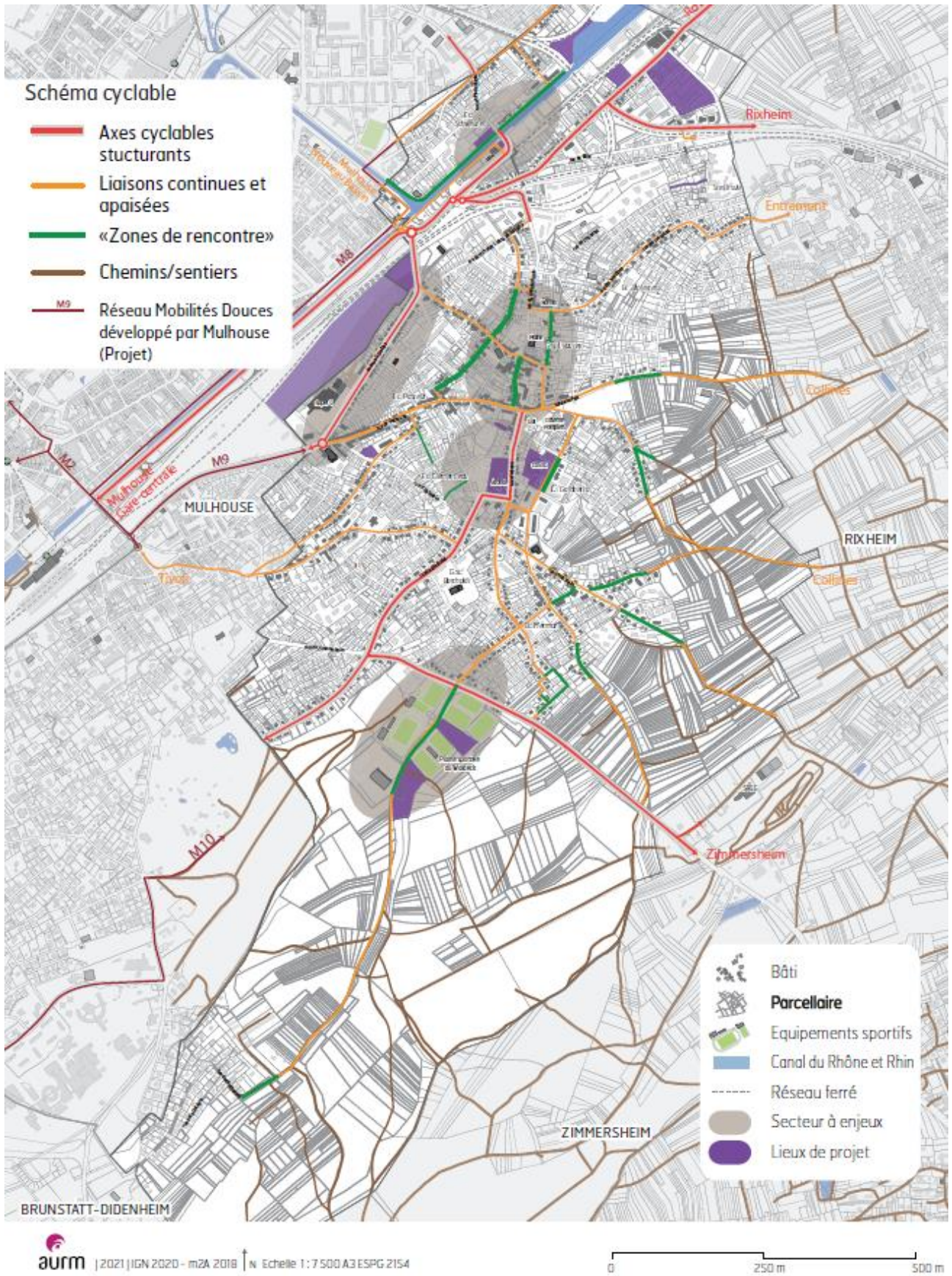
Sur quoi agir ?

Pour les mobilités

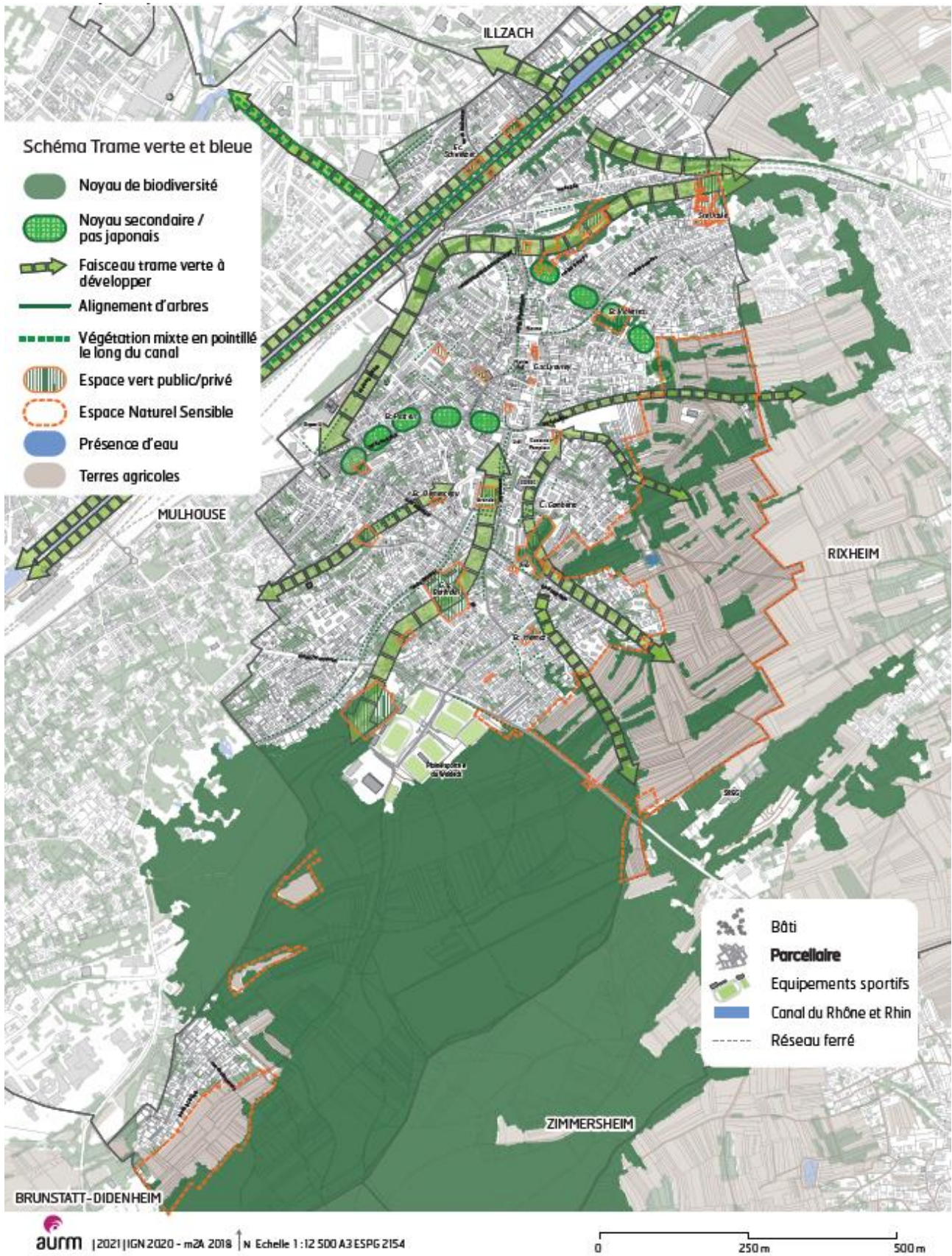
- Le développement et renforcement d'un maillage modes doux pertinent ;
- La création d'itinéraires « interquartiers » et en connexion avec les communes voisines et/ou les circuits du schéma de l'agglomération ;
- La création d'un réseau « structurant » de déplacements mode doux ;
- Un réseau adapté à la morphologie de la commune et la typologie des espaces publics ;
- La sécurité et le confort renforcés pour les itinéraires mode doux ;
- L'intégration du stationnement pour vélo (sécurisé ou non) dans les espaces publics.

Pour la trame verte

- La préservation et le renforcement des liens entre les réservoirs de biodiversité de l'extérieur vers l'intérieur de la commune (développement dans le tissu urbain) ;
- Une trame verte se préoccupant de la nature ordinaire tout autant que de la nature remarquable ;
- Une trame verte accompagnant en partie le réseau des modes doux et caractérisant les espaces publics ;
- Une trame verte qui fait transition entre les espaces naturels, agricoles et le tissu urbain ;
- Une sensibilisation importante des bénéficiaires de la trame verte.



Carte 27 : Schéma prospectif des déplacements cyclables



Carte 28 : Schéma prospectif des « liens verts »